
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 juin 2006

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Installation</i> de monsieur Lahceme Touati dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 5)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 27 mars et 2 mai 2006	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossiers n° 2006-3416 et 2006-3417)	(p. 5)
<i>Désignation</i> des représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges (Lycée Blaise Pascal de Charbonnières les Bains - dossier n° 2006-3462) - Opérations de vote et résultat	(p. 14)
<i>Désignation</i> des représentants du conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2006-3463) - Opérations de vote et résultat	(p. 14)
<i>Présidence</i> de madame Bernadette Isaac-Sibille, doyenne d'âge	(p. 15)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Comité syndical du Smiril (dossier n° 2006-3476) - Opérations de vote et résultat	(p. 37)
<i>Annexe 1</i> - Résultats du vote sur appel nominal - (Dossier n° 2006-3461 - Subvention pour l'organisation du Forum pour une mondialisation responsable à Lyon en octobre 2006)	(p. 43)
<i>Annexe 2</i> - Présentation du compte administratif 2005 (Intervention de monsieur le vice-président Darne)	(p. 51)

Les textes des délibérations n° 2006-3416 à 2006-3487 ont été publiés au bulletin officiel n° 356.

N° 2006-3416	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 24 avril 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
N° 2006-3417	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 mai 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3418	Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Convention relative au financement des études de projet et des travaux anticipés entre Réseau ferré de France (RFF), la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Subvention d'équipement -	(p. 28)
N° 2006-3419	Lyon - Presqu'île - Développement des modes de déplacement doux - Réalisation de l'axe Terreaux-Perrache - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 30)
N° 2006-3420	Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges du Rhône, entre les ponts Winston Churchill et Pasteur - Nettoyement des espaces et entretien courant d'espaces verts sur le site des berges du Rhône réaménagées - Convention avec la Ville confiant à la Communauté urbaine certaines attributions - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint à caractère européen en vue de l'attribution d'un marché -	(p. 31)

N° 2006-3421	<i>Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale avec les associations Allées, Uni-Est et Sud-Ouest emploi - Participations financières -</i>	(p. 35)
N° 2006-3422	<i>Subvention à l'association Ensemble NOAO -</i>	(p. 39)
N° 2006-3423	<i>Convention de partenariat avec l'Opac de l'Ain -</i>	(p. 39)
N° 2006-3424	<i>Collonges au Mont d'Or - Hameau de Trèves-Pâques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3425	<i>La Mulatière, Oullins - Projet Yzeron-Sémard - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3426	<i>Neuville sur Saône - Aménagement des espaces extérieurs de la résidence L'Aventurière - Première tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le remplacement des réseaux -</i>	(p. 40)
N° 2006-3427	<i>La Tour de Salvagny - Place du Marché - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3428	<i>Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2006-3429	<i>Corbas - Place Bourlione - Travaux d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3430	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Cinquième et dernière phase des aménagements publics - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 39)
N° 2006-3431	<i>Lyon 1er - Résidence Dupasquier - Aménagement des espaces extérieurs -</i>	(p. 39)
N° 2006-3432	<i>Lyon 8° - Espace Berchet - Phase préparatoire à la 2° tranche - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 41)
N° 2006-3433	<i>Vaulx en Velin - Secteur de la Grappinière - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation -</i>	(p. 40)
N° 2006-3434	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) Les Minguettes-Max Barel - Zone franche urbaine (ZFU) - Réalisation de la voie nouvelle V 19 et de la desserte des ERM - Création des réseaux afférents - Lancement de la procédure de concertation publique -</i>	(p. 39)
N° 2006-3435	<i>Villeurbanne - PAE Guérin-Genève - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° 2006-3210 en date du 1er mars 2006 -</i>	(p. 40)
N° 2006-3436	<i>Dardilly - ZAC du Paisy - Approbation du bilan de clôture - Suppression de l'opération -</i>	(p. 40)
N° 2006-3437	<i>Vaulx en Velin - ZAC Roosevelt - Suppression -</i>	(p. 40)
N° 2006-3438	<i>Vénissieux - Plateau des Minguettes - ZAC Armstrong - Bilan partiel de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2006-3439	<i>Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Approbation du nouveau bilan financier prévisionnel -</i>	(p. 39)
N° 2006-3440	<i>Villeurbanne - ZAC Tonkin III - Protocole de liquidation -</i>	(p. 39)
N° 2006-3441	<i>Lyon 7° - ZAC du Parc de Gerland - Approbation du bilan financier prévisionnel actualisé -</i>	(p. 40)
N° 2006-3442	<i>Projet européen CVIS (Coopérative véhicule infrastructure system) - Participation de la Communauté urbaine dans le cadre du 6° programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne -</i>	(p. 29)
N° 2006-3443	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer - BPNL régie intéressée - Acquisitions de biens mobiliers -</i>	(p. 29)
N° 2006-3444	<i>Fleurieu sur Saône - Rue du Buisson - Individualisation d'autorisation de programme pour lancement d'étude -</i>	(p. 40)
N° 2006-3445	<i>Saint Genis Laval - Individualisation d'autorisation de programme - Aménagement des accès au pôle hospitalier sud -</i>	(p. 40)
N° 2006-3446	<i>Vénissieux, Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Clôture de l'enquête publique et déclaration de projet - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) -</i>	(p. 36)
N° 2006-3447	<i>Feyzin - Sécurisation de cheminements pour piétons - Petits travaux de voirie - Fonds de concours de la Commune -</i>	(p. 39)

N° 2006-3448	<i>Lyon 5° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opération Lyon 5° rue Maurice Jacob - Autorisation de programme globale : voirie liée aux opérations de construction -</i>	(p. 40)
N° 2006-3449	<i>Lyon 8°, Bron - Suppression du viaduc de l'A 43 - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 41)
N° 2006-3450	<i>Craponne - Zone d'activités Les Tourrais - 3° tranche - Réalisation de la voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3451	<i>Dardilly, Limonest - Echangeur du Tronchon - Réalisation des bretelles complémentaires - Evolution du financement avec l'Etat et individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2006-3452	<i>Vénissieux - Opération d'aménagement de la voie nouvelle V 19, de desserte ERM et des réseaux y afférents - Autorisation de signer le marché pour un mandat de maîtrise d'ouvrage -</i>	(p. 40)
N° 2006-3453	<i>Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Villeurbanne - Parcs de stationnement - Travaux d'accompagnement - Individualisations d'autorisations de programme -</i>	(p. 39)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3454	<i>Animation économique de la conférence Rhône Amont - Convention avec Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 2 -</i>	(p. 41)
N° 2006-3455	<i>Convention avec l'association Allès - Avenant n° 2 - Participation financière -</i>	(p. 41)
N° 2006-3456	<i>Convention annuelle avec l'association Lyon urban truck and bus 2015 - Subvention de fonctionnement -</i>	(p. 41)
N° 2006-3457	<i>Convention de coopération décentralisée avec la ville de Koutaïssi (Géorgie) -</i>	(p. 41)
N° 2006-3458	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Animation économique - Convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Participation financière -</i>	(p. 41)
N° 2006-3459	<i>Rencontre mondiale des clusters et des pôles de compétitivité - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Subvention -</i>	(p. 41)
N° 2006-3460	<i>Convention passée avec l'association Doc Forum - Subvention -</i>	(p. 41)
N° 2006-3461	<i>Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Subvention pour l'organisation du Forum pour une mondialisation responsable à Lyon en octobre 2006 -</i>	(p. 6)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3462	<i>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 14)
N° 2006-3463	<i>Désignation des représentants du conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux -</i>	(p. 14)
N° 2006-3464	<i>Individualisation d'autorisation de programme 2006 - Bâtiments domaine affecté - Centre d'échanges de Lyon-Perrache -</i>	(p. 41)
N° 2006-3465	<i>Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2005 -</i>	(p. 14)
N° 2006-3466	<i>Compte de gestion 2005 -</i>	(p. 14)
N° 2006-3467	<i>Compte administratif 2005 - Programmation pluriannuelle d'investissement -</i>	(p. 14)
N° 2006-3468	<i>Compte administratif 2005 - Budget principal -</i>	(p. 14)
N° 2006-3469	<i>Compte administratif 2005 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 15)
N° 2006-3470	<i>Compte administratif 2005 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 15)
N° 2006-3471	<i>Compte administratif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 15)
N° 2006-3472	<i>Compte administratif 2005 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 15)
N° 2006-3473	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2005 et budget supplémentaire 2006 -</i>	(p. 15)
N° 2006-3474	<i>Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, agent comptable de la Communauté urbaine depuis le 8 avril 2006 -</i>	(p. 42)

N° 2006-3475	<i>Contrat d'assurance capital-décès (2005-2010) - Convention de mandat -</i>	(p. 42)
COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT		
N° 2006-3476	<i>Désignation d'un représentant au sein du Comité syndical du Smiril -</i>	(p. 37)
N° 2006-3477	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Rue Louis Maynard - Avenue du 8 mai 1945 - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Tranche 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 42)
N° 2006-3478	<i>Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu - Extension du tramway - Ligne de l'est de l'agglomération (Léa) - Convention de financement de travaux de réalisation de réseaux, de prestations et travaux sur des conduites d'eau et d'assainissement avec le Sytral - Approbation du dossier -</i>	(p. 42)
N° 2006-3479	<i>Parc de Lacroix Laval - Les Rendez-vous avec l'agriculture - Convention avec la chambre départementale d'agriculture - Subvention -</i>	(p. 42)
N° 2006-3480	<i>Convention de partenariat 2006 avec l'association 4D - Participation financière -</i>	(p. 42)
N° 2006-3481	<i>Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Préservation de l'oedicnème criard - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) -</i>	(p. 37)
N° 2006-3482	<i>Charbonnières les Bains, Corbas, Dardilly, Ecully, Feyzin, Rillieux la Pape, Saint Genis les Ollières, Vénissieux - Projets nature des vallons de Serres et des Planches, du plateau des Grandes Terres, des vallons du Ribes et de ses affluents et de Sermenaz - Programmes d'actions 2006 - Participations financières -</i>	(p. 42)
N° 2006-3483	<i>Craponne, Décines Charpieu, Francheville - Projets nature de la vallée de l'Yzeron - Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours - Participations financières -</i>	(p. 42)
N° 2006-3484	<i>Assistance aux subdivisions de collecte de la direction de la propreté dans l'identification des causes de mauvaise qualité de la collecte sélective et dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des plans d'actions correctives - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)
N° 2006-3485	<i>Reprise des ferrailles en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 42)
N° 2006-3486	<i>Transformations d'emplois -</i>	(p. 42)
N° 2006-3487	<i>Transaction avec monsieur Malécot à la suite de l'annulation de ses contrats de travail -</i>	(p. 38)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 12 juin 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 2 juin 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillionel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mme Vessiller, MM. Crimier, Allais, Assi, Barge, Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Mmes d'Anglejan, David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Guillemot, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Pesson, MM. Philip, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvissat, Puvissat, Mmes Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Terracher), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Mme Gelas (pouvoir à M. Touati), M. Daclin (pouvoir à M. Muet), Mmes Rabatel (pouvoir à Mme Mermoud), Mailler (pouvoir à M. Fournel), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mme Bargoin (pouvoir à Mme d'Anglejan), MM. Bonnard (pouvoir à M. Perret), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à M. Vaté), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Darne J.C. (pouvoir à M. Linossier), Mmes Desbazeille (pouvoir à M. Chapas), Dubost (pouvoir à M. Gonon), Gautier (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gigot (pouvoir à M. Lelièvre), Mme Guillaume (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Guimet (pouvoir à M. Dumont), Jeannot (pouvoir à M. Forissier), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Longueval), Millon (pouvoir à Mme Decieux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Yérémiann), M. Nardone (pouvoir à M. Brolquier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), M. Petit (pouvoir à Mme Friehe), Mmes Petitjean (pouvoir à Mme De Coster), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Rousseau (pouvoir à M. Rémond), Roux de Bezieux (pouvoir à Mme Reynaud), Sardat (pouvoir à M. Bideau), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Spiteri (pouvoir à M. Delorme), M. Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire).

Absents non excusés : MM. Galliano, Turcas, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Duport (pouvoir à Mme Vullien), Malaval (pouvoir à M. Barral), Polga (pouvoir à M. Guétaz), Mmes Guillemot (pouvoir à M. David), David (pouvoir à M. Pacalon), MM. Beauverie (pouvoir à M. Polga), Buffet (pouvoir à M. Le Gall), Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Laréal (pouvoir à M. Girod), Mmes Marquaille (pouvoir à M. Girod), Nachury (pouvoir à M. Barret), MM. Philip (pouvoir à M. Terrot), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

**Installation de monsieur Lahceme Touati
dans ses fonctions de conseiller communautaire**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, suite au décès de monsieur Philipps, le conseil municipal de Vénissieux a été appelé à désigner l'ensemble de ses représentants. Ont été réélus monsieur André Gerin, madame Yolande Peytavin, messieurs Pierre Bonnard, Henri Thivillier, Michel Perret, Jean-Pierre Communal-Haour et a été élu pour la première fois monsieur Lahceme Touati.

L'ensemble des conseillers de Vénissieux ont bien entendu été convoqués pour notre séance. Monsieur Touati est présent ce soir pour la première fois dans nos rangs. Je voudrais donc lui souhaiter, en votre nom, la bienvenue dans notre assemblée.

(Applaudissements).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 27 mars et 2 mai 2006**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 27 mars et 2 mai 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, le procès-verbal de la séance du 2 mai contient l'échange que vous avez eu avec un de nos collègues à propos d'une subvention au bénéfice de l'association des Lyonnais de New York. Il y a une partie du dialogue -entre guillemets- qui n'a pas été retranscrite et qui a été remplacée par des points de suspension.

J'ignore s'il s'agit d'un problème matériel lié à un défaut d'enregistrement ou d'une volonté délibérée d'occulter des propos qui ont été tenus. Dans le doute, notre groupe ne votera pas le procès-verbal de la séance du 2 mai 2006.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le président. Il s'agit évidemment d'un passage qui était un peu inaudible sur la bande. Je crois que la bande doit exister. Si jamais vous arriviez à retrouver les propos qui avaient été tenus par monsieur Roux de Bezieux, nous voudrions bien les rajouter au prochain procès-verbal.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2006-3416 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 24 avril 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3417 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 mai 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2006-3416 et 2006-3417.

Le groupe UMP a demandé un temps de parole de deux minutes.

M. GIGNOUX : Retiré.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à la première partie de notre ordre du jour : les rapports avec débats.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2006-3461 - développement économique - Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Subvention pour l'organisation du Forum pour une mondialisation responsable à Lyon en octobre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Le premier dossier est présenté par monsieur le vice-président Pierre-Alain Muet.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport concerne la contribution de 600 000 € pour la réalisation du Forum pour une mondialisation responsable et cette contribution complète celle que nous avons votée l'an dernier : 200 000 € pour l'année 2005.

Avant de parler précisément de ce forum, je voudrais consacrer un peu de temps à expliquer la raison pour laquelle nous souhaitons tenir ce forum et construire ce processus.

Depuis cinquante ans, nous avons une mondialisation économique qui se développe à un rythme rapide et qui -on le sait ici-, d'une part, à terme, va dans le mur d'un point de vue écologique, d'autre part, continue à produire de profondes inégalités puisque, alors que le Monde se développe très rapidement -c'est particulièrement vrai ces dernières années-, les pays les plus pauvres continuent à s'appauvrir. Et, face à ces problèmes et à bien d'autres -je pense notamment à l'accès à l'eau puisque plus d'un milliard d'habitants de notre planète en sont aujourd'hui privés et que l'on sait que, dans moins d'une génération, cette situation sera encore plus préoccupante-, la négociation diplomatique traditionnelle, c'est-à-dire la négociation entre Etats, est relativement inefficace pour une raison simple, c'est que, dans ce type de négociation, c'est rarement l'intérêt général qui émerge mais chaque Etat vient principalement défendre son propre intérêt.

A l'opposé de cette négociation traditionnelle, on voit se développer, à l'échelle du Monde, de nouveaux modes de régulation où l'action volontaire des citoyens, des entreprises,

des acteurs publics peut contribuer à changer les choses. Le meilleur exemple est le commerce équitable où des entreprises, des associations, décident d'agir dans leur domaine à l'échelle du Monde pour que le commerce intègre les Droits de l'Homme, le respect de l'environnement et une rémunération des producteurs conforme aux besoins de développement des pays du Sud, aboutissent à changer les choses dans ce domaine-là.

On voit aussi se développer, dans le cadre de ce que l'on appelle l'investissement socialement responsable, des régulations que s'imposent les grandes entreprises pour respecter l'environnement, les Droits de l'Homme à l'échelle de la planète. On voit se développer des fonds d'investissement internationaux qui choisissent des critères éthiques pour leurs placements financiers.

Tout ceci est bien sûr embryonnaire mais ce que montrent les deux exemples que j'ai cités c'est qu'une régulation entre acteurs privés, entre la société civile, les entreprises, parfois les collectivités locales, réussit à poser les jalons d'une mondialisation plus responsable, c'est-à-dire plus respectueuse de l'environnement et plus respectueuse des droits fondamentaux.

Les Etats ont pris conscience de l'importance de cette régulation entre acteurs privés puisque, sur tous les grands sujets de négociations -je pense au développement durable, je pense aussi à l'accès aux besoins fondamentaux : l'eau, la santé, la connaissance à travers par exemple la société de l'information-, on voit se développer à l'échelle mondiale une régulation internationale multiacteurs, qui associe non seulement les Etats mais l'ensemble des acteurs.

Dans ce type de régulation, les villes et les régions ont pris une place essentielle pour une raison, me semble-t-il, très simple, c'est que nous sommes habitués, dans une agglomération, dans une commune, dans une région, à ce type de régulation parce qu'au quotidien, nous travaillons avec l'ensemble des acteurs, les associations, les entreprises et, par conséquent, cela explique peut-être que, dans un domaine où la négociation internationale traditionnelle est défaillante, les acteurs locaux ont pris une place importante.

On sait qu'aujourd'hui la coopération décentralisée est un aspect important de la coopération et la question qui se pose, c'est quel lieu dans le Monde est susceptible d'accueillir de façon permanente ces nouveaux modes de régulation. Il y a deux forums mondiaux, vous les connaissez : il y a le forum économique de Davos où les entreprises sont présentes, les politiques aussi mais où, d'une part, la société civile, d'autre part, les syndicats se sentent peu concernés ; il y a eu le forum social de Porto Allegre qui développe des idées généreuses mais où, généralement, les entreprises ne sont pas présentes.

Autrement dit, il manque dans le Monde un lieu où se côtoieraient ces deux mondes qui ne se rencontrent pas et nous avons besoin de faire se rencontrer ces deux mondes si l'on veut développer une mondialisation, une régulation mondiale plus responsable. C'est ce que nous proposons en quelque sorte dans ce forum, c'est que Lyon soit le lieu d'accueil de ces nouveaux modes de régulation. Pourquoi Lyon ? On pourrait faire référence à notre tradition humaniste, c'est vrai. On peut aussi remarquer qu'au cours de ces dernières années, nous avons joué ce rôle dans différents domaines : nous l'avons fait sur le développement durable à travers les dialogues en humanité, sur les négociations relatives à l'accès à l'eau ou encore sur la société d'information.

Le forum qui vous est proposé a été construit en associant l'ensemble des acteurs de notre Communauté urbaine, de notre agglomération, l'ensemble des acteurs de notre Région puisque nous avons tenu en avril une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés de Rhône-Alpes pour avancer dans la définition des différents thèmes de ce forum. Cette réunion a montré l'intérêt des syndicats, des entreprises, de la société civile pour ce forum et s'il y a parfois -nous allons le voir dans le débat- des réticences face à ce projet, je peux vous dire que tous les acteurs à qui nous l'avons présenté, notamment en France mais aussi à l'échelle mondiale, aussi bien les syndicats qui seront tous présents, les organisations patronales, la plupart des grandes associations de la société civile, ont tous trouvé que c'était un processus original et qu'il manquait effectivement quelque part un lieu qui puisse accueillir ces débats et ces réflexions.

Il ne s'agit pas de faire une réunion ponctuelle, ce n'est pas un forum une fois pour toutes, ce que nous voulons c'est lancer un processus, c'est tracer des pistes pour l'avenir. Il ne s'agit pas d'une négociation sur un sujet particulier (l'eau, le développement durable, la solidarité numérique, le rôle du dialogue social à l'échelle des branches et à l'échelle du Monde), il s'agit sur tous ces sujets de faire des avancées, qui sont parfois modestes, parfois importantes, mais en se retrouvant à échéance régulière, tous les deux ans, pour de nouvelles propositions et avancées.

Alors on dira sans doute que nous ne sommes pas sûrs de réussir. Je rappellerai simplement un événement qui, en son temps, était passé un peu inaperçu : nous avons organisé en 2003, quelques jours avant le sommet mondial des chefs d'Etat sur la société d'information qui se tenait à Genève, un sommet des villes et des pouvoirs locaux sur le même sujet en se disant : "Après tout, sur ce sujet-là, les villes et les pouvoirs locaux ont des choses à dire". Non seulement ce sommet a permis d'affirmer la voix des villes et des pouvoirs locaux mais il a permis une négociation qui ne débouchait pas entre les Etats, notamment sur la création d'un fonds mondial de solidarité numérique. Parce que des villes se sont engagées aux côtés des Etats, l'agglomération de Lyon et la ville de Genève, parce que nous avons porté ce projet dans toutes les négociations qui ont suivi, nous avons réussi à faire aboutir au sommet suivant des chefs d'Etat sur la société de l'information une négociation qui était restée en panne et nous avons été ainsi, à côté des Etats, membres fondateurs du fonds de solidarité numérique.

Je dis que si nous mettons la même persévérance dans ce projet, nous pouvons aussi construire ici, dans notre agglomération, un lieu qui permettra à l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les organisations internationales, les Etats, les entreprises, les pouvoirs locaux, les citoyens, de réfléchir aux actions qu'il faut conduire pour faire en sorte que notre mondialisation intègre plus de solidarité internationale et qu'elle réconcilie l'homme avec son environnement. C'est une pierre que nous posons, on ne sait pas ce que deviendra ce projet mais nous voulons le porter parce que nous pensons que ce projet est indispensable pour le développement mondial.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Muet. J'ai une minute de parole pour le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président et mes chers collègues, en février 2005, le groupe Aglo a voté avec enthousiasme une subvention de 200 000 € pour la phase de démarrage d'un forum type Davos sur la mondialisation en y incluant la problématique sociale.

Nous avons fortement suggéré à l'époque que l'ensemble des forces vives de notre agglomération se mobilise sur ce thème. Malheureusement, la greffe n'a pas pris et, un an après, les résultats sont bien maigres. Un exemple : l'accord ferme de personnalités pour y participer s'élève à huit plus, dans le texte, trois petits points, et sur les huit, il y a cinq français. On ne peut pas considérer que les 200 000 € investis alors ont porté leurs fruits. D'ailleurs, vous le savez bien, monsieur le président, puisque c'est vous-même qui proposiez de ramener le budget global de 2,6 M€ à 1,9 M€. L'erreur est tout à fait acceptable et seuls ceux qui n'entreprennent rien n'en commettent jamais mais, comme l'exprime le dicton, "*errare humanum est sed perseverare diabolicum*" ; nous en sommes à ce point sur ce forum mondial et c'est pourquoi nous nous abstenons pour lancer une nouvelle subvention de 600 000 € sur cette opération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, pour les radicaux de gauche, il est évident que le Grand Lyon doit soutenir et investir dans l'organisation du forum pour une mondialisation responsable qui doit avoir lieu en octobre 2006 à Lyon. Il s'agit d'un outil formidable pour le rayonnement international de l'agglomération. Il s'agit surtout de revendiquer publiquement et politiquement un modèle de développement solidaire et responsable, un modèle qui se situe entre Davos et Porto Allegre.

En effet, la mondialisation, faute de gouvernance mondiale, équitable et démocratique, révèle aujourd'hui sa fragilité. Le système économique dominant repose encore trop sur un système boursier qui montre toutes ses limites. La crise est là, elle ne cesse de se manifester par l'annonce des délocalisations qui répandent les inégalités plus qu'elles ne développent les économies émergentes, par le développement en parallèle, au sein d'une même économie, de profits croissants pour quelques-uns et de coûts sociaux incontrôlables supportés par tous. Le capitalisme boursier, vainqueur de l'après-chute du mur de Berlin, ne réussit pas à tenir toutes ses promesses de développement économique et reste producteur de chômage, d'exclusion durable.

Il ne faut pas refuser la réalité d'une économie définitivement mondialisée. C'est d'ailleurs pour cela que les radicaux de gauche pensent qu'il faut réguler la croissance économique, créatrice d'emplois et de richesses, grâce à une gouvernance mondiale à construire prenant en compte les objectifs sociaux, environnementaux et civiques, l'Union européenne devant être le socle à partir duquel les initiatives allant en ce sens doivent être prises. C'est un sujet fondamentalement important pour l'avenir de la planète et Lyon doit être au coeur de cette réflexion, un véritable confluent pour tous ceux qui sont partisans d'une économie mise au service des femmes et des hommes, d'un bout à l'autre du globe.

Les Radicaux de gauche soutiennent ce rapport et souhaitent participer, à leur niveau, au succès de ce premier forum. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous avons bien entendu le rapporteur et nous partageons les motivations qui conduisent à la décision d'organiser ce forum à Lyon, tant par les traditions et l'histoire de notre ville que par ses réalités économiques et sociales actuelles.

Nous apprécions le fait que le budget ait été ramené à 1,9 M€ par rapport aux 2,6 M€ qui étaient prévus dans la délibération de départ et nous souhaitons fortement une maîtrise des dépenses qui restent dans le cadre de ce budget.

Nous sommes particulièrement attachés, dans les suites de ce forum, à l'idée de création d'un pôle de recherche et d'expérimentation pour les acteurs locaux de Lyon et de Rhône-Alpes, dans la mesure où nous vivons voire subissons nous-même les conséquences d'une certaine mondialisation non régulée dans un certain nombre d'entreprises et où, pour notre propre développement économique et social, il est très important qu'effectivement, on puisse retirer des aspects bénéfiques de ce dialogue que nous essayons de créer et de développer.

Donc nous voterons ce rapport, dans la mesure où ses éléments d'équilibre sont évidemment maintenus et auxquels nous sommes tous -je le crois- très attachés. Nous souhaitons enfin, en conclusion, qu'il y ait une évolution partagée du forum pour les suites qui sont envisagées dans le rapport en fonction des résultats de l'évènement de cet automne.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, la position du groupe GAEC qui votera donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Monsieur le président, chers collègues, notre groupe pense majoritairement qu'il est important en effet de poser collectivement et publiquement la question de la mondialisation responsable et des finalités du développement, comme notre collègue, Pierre-Alain Muet nous l'a rappelé.

Notre groupe est donc majoritairement favorable au projet et souhaite participer activement, notamment en exprimant un certain nombre d'attentes. Ainsi, il nous semble primordial, vu l'importance et le coût du projet, de produire un évènement qui soit acceptable en termes éthique, politique, social et économique.

Notre première demande porte sur le contenu de ces rencontres. Ainsi, le programme des plénières et des ateliers doit laisser une large place aux problématiques centrales telles que l'énergie et le développement, notamment à l'aube de la fin du pétrole bon marché et abondant et celle de la probable et nécessaire relocalisation de l'économie, la thématique du développement et de l'écologie dans les pays du sud en sollicitant la tribune des acteurs engagés dans les combats de ces pays-là, par exemple la prix Nobel de la paix, la Kenyane Wangari Maathai ou l'Indienne Vandana Shiva ou, autre exemple, la question sociale sur les territoires locaux avec des témoignages de porteurs d'initiatives économiques et sociales positives issues des quartiers économiques en difficulté de notre agglomération ou d'ailleurs.

Autre attente, obtenir des engagements concrets. D'autres l'ont indiqué avant moi, la question de l'utilité de ce forum se pose en effet depuis le début. C'est pourquoi nous souhaitons que les différents participants issus du monde économique et les collectivités prennent et annoncent, chacun dans leur domaine et aussi en transversalité, des engagements concrets sur des points précis. Au niveau du Grand Lyon par exemple, cela doit se traduire par une augmentation des budgets de coopération décentralisée, par une montée en puissance des achats durables et équitables, la généralisation des clauses d'insertion et des clauses environnementales dans les marchés publics, de la mise en œuvre effective de la délibération sur le bois certifié et enfin de l'entrée dans la démarche "Grand Lyon l'esprit d'entreprise" de la chambre régionale d'économie sociale et solidaire et des syndicats de salariés.

Nous sommes vraiment soucieux, comme vous, d'éviter que ce forum donne l'image trop connue d'une conférence

internationale confite dans les bons sentiments et les vœux pieux. La toute récente mise en place d'un comité de suivi est positive et nous souhaitons qu'il joue pleinement son rôle dans la validation des problématiques et des intervenants.

Au sujet du coût, nous pensons qu'il serait encore souhaitable d'essayer de le réduire car, même en baisse à 1,9 M€, il nous paraît encore élevé.

Enfin, il nous semblerait utile de donner à cet évènement une dimension artistique et culturelle, aussi bien au niveau de l'évènement lui-même que dans d'autres lieux de l'agglomération, pour toucher le grand public au niveau local, avec un certain nombre d'artistes venant de différents pays du Monde, notamment des pays du Sud.

Monsieur le président, vous nous avez donné des réponses favorables sur le contenu des rencontres et les intervenants ainsi que sur le rôle du comité de suivi, nous serons donc exigeants sur les engagements concrets quant aux suites de ce forum et notamment pour notre collectivité et les acteurs partenaires qui en seront parties prenantes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que monsieur Tête a une version un peu différente donc je lui donne la parole s'il le souhaite.

M. TÊTE : Effectivement, mon intervention brève sera dédiée d'abord à ces jeunes étudiants qui, il y a un mois, ont couru pour obtenir de l'argent pour les gens qui souffrent de faim -ils n'ont malheureusement récupéré que 10 000 € mais leur courage était totalement louable- et, dans le même *Progrès*, quelques pages avant, on publiait que 350 000 enfants risquaient de mourir de faim au Sahel.

Je crois que, face à une dépense de 1,9 M€, il faut savoir un jour faire des choix de priorités, que ce soient des priorités pour le tiers-monde ou même des priorités locales -c'est le prix de 75 places de crèche- et je crois qu'aujourd'hui, un certain nombre de mes collègues de cette assemblée perdent le sens des valeurs financières lorsque l'on engage de telles dépenses simplement pour parler de ceux qui souffrent.

Deuxième chose, en ce qui concerne les idées qui seraient brassées, vous avez eu communication d'une note du groupe Les Verts et de moi-même sur cette question pour montrer qu'il n'y avait rien d'innovant par rapport à ce qui se disait déjà dans les vingt dernières années et nous n'avons pas eu de réponse sur ce point ; je ne reprendrai pas le débat sur la prétendue innovation du dialogue qui est prévue.

Troisième et avant-dernière observation, nous sommes bien sûr un peu inquiets sur le choix stratégique fait pour le montage avec une association intermédiaire et je vous invite à lire un article de l'AJDA publié en 2002 sur les rapports entre marchés publics, subventions et associations.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est simplement pour vous dire qu'en tant que conseiller régional -et l'ensemble du groupe Les Verts au Conseil régional voterait contre ce rapport s'il était présenté par la région Rhône-Alpes- et compte tenu des fortes réticences qu'il y a à la région Rhône-Alpes, issues de tous les rangs, même du groupe Socialiste, il n'est pas certain que la Région soutienne ce projet ; donc cela le remettrait en cause dans son essence puisqu'un certain nombre de subventions... Je tiens à votre disposition la lettre de Gérard Leras sur ce point, si vous ne l'avez pas mais je crois qu'elle vous a été communiquée puisque je m'étais engagé dès le 16 avril à vous donner la position du groupe Les Verts, et je parle en son nom.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Merci, monsieur le président. L'UDF a toujours essayé de réconcilier et d'unir le monde économique et le monde social. Nos valeurs de responsabilité et de solidarité sont au cœur du projet de la mondialisation ; responsabilité pour les citoyens dont l'esprit d'innovation doit pouvoir se déployer, responsabilité pour l'Etat et les collectivités locales qui doivent restaurer la compétitivité et l'image de l'entreprise française mais aussi la solidarité pour partager des risques pris par tout ceux qui prennent des initiatives et les accompagner vers des secteurs économiquement porteurs mais aussi une demande humaine solidaire pour tous les peuples en difficulté.

La mondialisation est aujourd'hui une réalité incontournable. De nombreux paramètres doivent être pris en compte : le respect de la planète, de la dignité est de la responsabilité de chaque être humain, la confiance dans les acteurs sociaux et dans les citoyens ainsi que le choix d'actions innovantes. L'initiative économique relève du domaine privé et repose sur l'entreprise ; il n'empêche que ses démarches s'insèrent dans un contexte public et nous devons veiller à ce que celui-ci soit favorable pour les encourager et les accompagner. L'histoire économique montre que la croissance n'est pas le garant de l'emploi et le mot mondialisation, fréquemment associé à la délocalisation des entreprises, est souvent considéré comme porteur de menace pour la plupart de nos concitoyens.

La mise en place d'un forum multipartenarial qui apportera des réponses que nous espérons constructives aux nombreuses questions relatives à la mondialisation est une démarche intéressante. Nous sommes déjà confrontés au niveau local aux problèmes économiques liés aux délocalisations des grandes entreprises et donc particulièrement intéressés par l'évolution économique liée à la mondialisation. Il s'agit de répondre aux préoccupations et interrogations de nos concitoyens, des acteurs et partenaires. Le programme proposé par ce forum offre des thèmes de réflexion et de dialogue intéressants et nous espérons qu'il conduira à des réalisations d'actions concrètes au niveau territorial et ne sera pas qu'une succession d'exposés n'entraînant pas d'application pratique.

Nous regrettons que l'éthique d'une entreprise, thème fondamental de cette réflexion, ne soit jamais mentionné dans les sujets abordés au cours de ce forum, de même pour la formation dont l'amélioration au niveau global est un enjeu majeur dans le cadre de la compétitivité.

Pour que cet événement reflète bien une volonté de réalisation de notre agglomération, nous suggérons et souhaitons la mise en place d'une commission réunissant des participants de chaque groupe politique au Grand Lyon pour l'élaboration de ce forum.

Le coût de cette opération, qui s'élève à 800 000 € pour notre collectivité, est tout de même très élevé et nous sommes surpris que la ville de Lyon, siège de la manifestation et bénéficiant donc de son impact médiatique, ne participe pas au financement de l'événement.

Sous réserve de la prise en compte de nos remarques et souhaits, notre groupe donne un avis favorable à la réalisation de ce forum de réflexion sur les modes de régulation économique et social qu'impose la mondialisation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme DECRIAUD : Ce qui caractérise de façon plus affirmée d'année en année l'évolution du monde d'aujourd'hui, c'est bien la montée d'aspirations profondes à la sécurité, à l'émancipation humaine, à la liberté. Les violences, les inégalités, les dominations se heurtent de plus en plus à une contestation de l'ordre capitaliste établi, des politiques de puissance et de militarisation. Ainsi, à l'aube du XXI^{ème} siècle, entre les pays capitalistes développés et les pays les plus pauvres, le gouffre s'est encore élargi ; la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour.

Mais nous sommes dans cette période contradictoire où l'espoir issu des combativités positives nouvelles le dispute aux risques de régression. En ce qui nous concerne, nous sommes de celles et ceux qui, au plan mondial, s'investissent dans la recherche de convergences et de solidarités pour des réponses aux besoins des peuples, pour le développement dans toutes ses dimensions, contre la domination des marchés financiers globalisés et contre la politique hégémonique des Etats-Unis dont on perçoit les contradictions et les limites.

Agir pour une responsabilité collective face aux problèmes communs de notre planète, contre la pauvreté, les pandémies, pour l'accès aux ressources, au progrès social et à l'emploi, pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, pour le droit de chacune et chacun de choisir son lieu de vie et de circuler librement sur la planète, si tel est bien le but de ce forum, nous en serons. Il n'est pas trop de lieux, en effet, pour réfléchir à promouvoir un nouvel imaginaire internationaliste qui mettrait au centre de la vie humaine d'autres significations que l'expansion de la production et de la consommation, faisant des valeurs économiques un moyen et non une fin, dans le respect de chaque culture et de sa conception du bien-être social.

Déjà, l'idée de la possibilité d'une autre mondialisation a gagné en crédibilité avec la force des attentes sociales et le rejet grandissant du néolibéralisme, à l'exemple des évolutions politiques récentes en Amérique Latine qui sont d'autant plus porteuses d'espoir et de perspectives qu'elles sont le résultat de dynamiques populaires extrêmement prometteuses. Les forums sociaux, mondiaux ou continentaux, la marche mondiale des femmes contribuent effectivement à dessiner les contours d'une telle perspective.

Ainsi, si la représentation et la composition des intervenants dans les thématiques proposées est suffisamment pluraliste pour permettre de poser les vrais enjeux de la mondialisation actuelle et donc aller au-delà d'une simple régulation des modes de production économiques, ce forum international peut être un lieu pertinent d'échanges, de confrontations, d'engagements et de mobilisations.

Nous ajouterons, pour notre part, que ce forum ne doit pas rester à huis clos entre spécialistes penseurs mais bien au contraire s'ouvrir largement aux hommes et aux femmes de notre agglomération et de notre région pour leur donner la parole car, de plus en plus nombreux à ne pas se retrouver dans cette marche actuelle du monde, ils entendent bien être non seulement parties prenantes mais maîtriser la construction d'une société basée sur le codéveloppement, dans le respect mutuel et l'égalité entre les pays.

Enfin, ni coup politique ni poudre aux yeux et, pour qu'il se traduise bien dans les objectifs précités, ce forum doit effectivement prendre une forme pérenne et j'ajouterai s'inscrire dans un processus d'articulation avec le forum mondial organisé l'an prochain, en octobre 2007, sous l'égide de la Région et intitulé "Démocratie participative dans les territoires pour une mondialisation solidaire".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, en février 2005 -et cela fait bientôt un an et demi-, nous avons dit déjà toutes les raisons que nous avons de ne pas soutenir ce projet. Nous n'allons pas nous répéter car les choses n'ont pas beaucoup bougé. Nous vous invitons notamment à prendre en compte quelques remarques de fond et surtout à réaliser qu'en matière de géopolitique, en matière d'analyse de la mondialisation, en matière de rencontres et de confrontation des points de vue, nous n'étions déjà plus -mais plus du tout !- en 2000 ou 2001 ; c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'il y a un an et demi.

Depuis cette date, nous avons bien écouté ce qui s'est dit autour de ce projet, ici ou ailleurs, ce qui s'est dit en commission mais surtout ce qui se dit en divers lieux où ces questions se débattent aujourd'hui, avec des procédures nouvelles, des participants nouveaux, en des lieux parfois improbables, qui ont pour une large part expliqué la disparition de Porto Allegre, reconnue par le vice-président Muet cette fois-ci, ce qu'il n'avait pas fait il y a un an et demi alors que Porto Allegre n'existait déjà plus.

Deux ans plus tard, où en est-on ? Je viens de le dire, sur le fond du projet, sur son organisation, sur le diagramme qui nous a été transmis faisant figurer les principaux sujets de tables rondes, ateliers, conférences, pas grand-chose n'est allé dans le sens des remarques, des suggestions que nous avons faites, notamment celles qui tendaient à intégrer ces nouveaux modes de rencontres, de concertation voire de confrontation de points de vue comme il y en a en divers lieux du monde, qui ne sont plus seulement ce qu'est encore Davos ou ce que n'est plus Porto Allegre, mais ce que sont plusieurs lieux que quelques-uns d'entre nous ont la chance de fréquenter à titre professionnel.

Il est facile alors de mesurer que ce projet était déjà largement -quelqu'un a employé un mot tout à l'heure que je n'emploierai pas ici- périmé pour ne pas dire démodé lorsque vous nous l'avez présenté début 2005. Ce qui était périmé en 2005 l'est bien entendu davantage encore au printemps ou à l'été 2006. Autant dire que, dans ces conditions, notre vote ne peut être que négatif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. MANSOT : Monsieur le président, chers collègues, après un mois supplémentaire de réflexions et de discussions, nous avons à nous prononcer sur la perspective de ce forum pour une mondialisation responsable ainsi que sur le financement qui lui est associé.

Nous ne voulons pas revenir en détail sur l'importance évidente du processus de mondialisation économique qui a vu le jour au cours du XX^{ème} siècle, nous ne voulons pas non plus nous étendre sur les conséquences de ce processus, à la fois sur notre vie quotidienne mais aussi sur l'avenir de nos cultures, sur la transformation des relations Nord-Sud.

En revanche, nous insistons sur la nécessité d'analyser et de comprendre ce phénomène pour pouvoir l'accompagner et le faire évoluer plutôt que de le dénoncer stérilement en nous recroquevillant sur nous-mêmes. Nous sommes convaincus que le Grand Lyon a la capacité d'organiser ce forum destiné à établir un diagnostic riche et intelligible sur la mondialisation, un forum qui permette de recueillir des témoignages, de capitaliser les expériences. Notre culture locale, partagée avec les acteurs économique et sociaux autour de thèses humanistes

ou d'expériences issues du capitalisme social, nous donne indiscutablement une certaine légitimité à organiser le débat.

Donc, sur le principe d'un tel forum, nous disons que l'objectif est très ambitieux, peut-être même un peu prétentieux de notre part, mais pourquoi ne pas l'envisager ? Il faut néanmoins le faire en prenant d'immenses précautions sous peine d'être complètement à côté du sujet ou encore de se couper de tout résultat opérationnel.

Les précautions de fond -

Premièrement, il nous semble que les problématiques de l'environnement et de l'énergie, très liées entre elles, ne sont pas suffisamment présentes parmi les thèmes de travail. En effet, les perspectives de limitation des ressources énergétiques globales, les demandes en croissance forte des pays émergents, le renchérissement des coûts qui accentue les difficultés des pays pauvres pour leur accès à l'énergie, enfin, les conséquences économiques et sociales des changements climatiques sont autant de contraintes qui auront dans les années à venir un impact considérable sur le développement économique et social mais aussi sur les échanges internationaux. Il nous semble donc nécessaire de bien intégrer ces deux problématiques dans la réflexion globale sur la mondialisation.

Deuxièmement, la légitimité de l'intérêt et le caractère novateur de ce type de rencontre internationale ne peut que se construire sur les oppositions qui verront le jour dans les débats et sur la capacité des divers intérêts en présence à se retrouver dans des domaines communs. Le regroupement de personnalités convaincues par les mêmes thèses n'a jamais produit de grands résultats. Les sommets internationaux qui ont laissé une empreinte réunissaient au départ des intérêts divergents et ont conduit à l'élaboration d'un schéma commun, caractérisé par la nouveauté. Quitte à être ambitieux pour le forum dont nous débattons aujourd'hui, autant s'inscrire dans cet objectif de résultat qui n'aboutira qu'en encourageant le débat, la confrontation, l'opposition d'idées. C'est pourquoi l'évolution de l'organisation du forum depuis quelques semaines nous semble encourageante sur ce point puisqu'elle a permis d'associer au projet des grands noms, des grandes structures provenant de milieux divers et d'origines contrastées.

Les précautions de forme -

Première précaution, il faudra s'assurer des retombées des échanges ou conclusions du forum auprès du tissu économique communautaire et rhônalpin afin de leur permettre d'en bénéficier au premier chef. Cette exigence ne devra pas être inscrite dans nos vœux pieux comme souvent pour ce type de manifestation mais devra faire l'objet de déclinaisons réellement opérationnelles et concrètes. Par ailleurs, cette communication post-forum ne doit pas être seulement destinée aux grands groupes industriels et commerciaux qui sont déjà familiers de la logique de mondialisation mais également et surtout à notre tissu de PME-PMI qui subissent au quotidien ce phénomène qui les dépasse le plus souvent.

Deuxième précaution, à propos de l'implication des autres collectivités publiques, nous avons cru comprendre que la Région se débattait actuellement dans des tergiversations d'ordre politique alors que son implication dans un tel forum s'avère indispensable, tant le territoire pertinent pour ce type de réflexion est bien celui de Rhône-Alpes. Notre groupe a toute latitude ou liberté pour s'exprimer sur ce point puisque nous sommes presque les seuls à ne pas avoir à composer avec notre équivalent au sein de l'assemblée régionale.

Le retrait de la Région dans ce dossier, que nous ne voulons pas envisager, serait irresponsable et mettrait à mal le processus qui est en train de s'engager dans ce dossier. Il prouverait, en tout cas, que la mosaïque politique qui devrait favoriser les positions convergentes fonctionne beaucoup moins bien à la Région que dans notre Communauté, pourtant beaucoup plus diverse politiquement dans son exécutif, mais fondée sur un contrat opérationnel solide. De même, la participation financière de la Région est nécessaire au bouclage du budget ; il est clair que nous refusons, par avance, le principe d'une substitution financière de la Région par la Communauté urbaine sans en discuter précisément les conséquences techniques, financières et politiques.

Pour finir sur l'association des autres collectivités publiques, il nous semble très utile d'associer les conseils généraux de la région : d'abord, en raison de la place importante faite à l'insertion par l'économie dans le programme, sujet qui correspond évidemment à une part forte de leurs attributions ; ensuite, la diversité politique des exécutifs départementaux de notre région serait un gage supplémentaire de pluralisme pour un forum qui devra beaucoup en démontrer.

Pour conclure, notre groupe est prêt à dire "pourquoi pas ?" sur le principe de ce forum et votera positivement. Les mois à venir seront déterminants s'agissant de la mise en œuvre des précautions que nous avons pointées dans cette intervention. La première édition d'un événement de cette ambition a toujours valeur d'expérimentation. Nous en ferons ensemble le bilan et, collectivement, nous jugerons après coup s'il y a lieu d'envisager un cycle pérenne de réunions internationales autour de la mondialisation responsable, ce que bien sûr nous estimons souhaitable pour notre agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

Mme FRIEH : Merci, monsieur le président. Vous nous demandez ce soir d'approuver le financement d'un forum pour une mondialisation responsable. Nous vous remercions d'abord de l'information qui nous a été faite sur cette rencontre, tant par les membres de votre Cabinet devant chaque groupe politique qu'en commission de développement économique.

En ne prenant pas part au vote du lancement du projet en mars 2005, nous avons en effet pressenti quelques difficultés d'organisation dans ce forum qui "d'économie et social" est devenu "pour une mondialisation responsable", ce qui dans les deux cas, au niveau du titre, est tout à fait louable et rassembleur ! Nous sommes en effet tous, en tant qu'élus et en tant que citoyens, confrontés aux répercussions de la mondialisation.

Ce forum, organisé pour promouvoir une gouvernance exemplaire de la Communauté urbaine vis-à-vis des territoires extérieurs, dans la tradition humaniste de l'agglomération lyonnaise en général, souhaite également être une alternative au forum de Davos et à l'ancien forum de Porto Allegre pour poursuivre la réflexion sur les nouveaux modes de régulateurs économiques.

Mais l'organisation de ce forum tel qu'il nous est présenté ce soir nous interroge à la fois sur la forme et le fond.

Sur la forme, tout d'abord, ce forum a été décidé par vous, monsieur le président, en partenariat avec la Région et le programme européen Logos.

Ce qui nous gêne, c'est qu'il n'a pas de reconnaissance, ni gouvernementale ni nationale, et qu'il ne s'inscrit dans aucun calendrier international de la réflexion sur la mondialisation,

même s'il est porté par la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est qui organise régulièrement Biovision, domaine sur lequel cette fondation devrait se concentrer en premier lieu.

Concernant le partenariat financier, sur un budget certes revu à la baisse, il est évident que la Communauté urbaine assume principalement les frais engendrés par la prise en charge des participants. Et si la Région, très réservée sur cette manifestation, ne vote pas la totalité des 450 000 € prévus, que se passera-t-il ? Devrons-nous redélibérer pour équilibrer le budget ?

Enfin, il a été relevé en commission par un des vice-présidents porteurs du projet que le budget communication était sous-estimé si l'on voulait donner toute la dimension médiatique des réflexions. Devrons-nous également redélibérer pour payer cette communication non prévue ? Cette impréparation à finaliser juste avant la période de vacances nous semble peu sérieuse, pour autant qu'elle mobilise 2 M€ à minima.

Sur le fond, il manque plusieurs dimensions essentielles, notamment sur la mondialisation financière ou la formation. Je parlerai plutôt de la formation. On ne peut, en effet, dissocier les problèmes de mondialisation économique des problèmes de formation et d'emploi.

Comment nous situons-nous en termes de formation initiale dans le domaine universitaire ou par nos écoles d'ingénieurs par rapport aux pays émergents ? Nous aurions tort de sous-estimer les capacités de ces pays comme l'Inde. Concernant la formation professionnelle, elle est esquissée dans certaines tables rondes, notamment sur l'adaptabilité de nos emplois -ou plutôt leur manque de flexibilité- (absence souvent de remise en cause). C'est un sujet qui aurait mérité à lui seul une table ronde au lieu de parler en transversal de la responsabilité sociale des entreprises. On n'invite pas de grands syndicats enseignants comme le FSU ou l'UNSA pour parler d'une mondialisation responsable sans aborder le thème de la formation à part entière, ou alors ils n'ont pas grand-chose à y faire !

Comme l'orateur précédent, nous constatons également le nombre restreint de personnalités engagées sur ce projet.

Pour finir, nous remarquons l'absence, hormis la CGPME, d'une représentation des petites entreprises concernées par la mondialisation, via l'exportation notamment. Quitte à voter un budget de 2 M€ pour s'associer à la régulation économique et continuer la tradition humaniste des Lyonnais et Grands Lyonnais, pourquoi ne pas agir en les versant à un projet de développement économique dans le tiers-monde en partenariat avec les acteurs économiques locaux ?

Face à ces interrogations et au budget présenté, les élus du groupe UMP voteront contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Muet.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président et chers collègues, quelques réponses.

La première et la dernière intervention parlaient des personnalités présentes, monsieur Patrick Bertrand nous rappelant que les premiers noms étaient majoritairement français. C'est vrai que le premier sur la liste est Jacques Delors mais parce que nous pensons que, par le rôle qu'il a joué dans le dialogue social en Europe, de façon plus générale sur tout ce qui peut permettre un développement responsable à l'échelle du monde, c'est une image importante. Certes, il y a d'autres Français : Pascal

Lamy ; nous avons pensé que nous ne pouvions pas tenir un forum sur ce sujet sans avoir le directeur général de l'OMC ; il se trouve qu'il est Français mais il vient comme directeur général de l'OMC. Nous avons le directeur général du Bureau international du travail, Juan Somavia. Nous avons -j'en citerai beaucoup- le président de la République du Sénégal qui est porteur de la solidarité numérique internationale.

Du côté des organisations syndicales et patronales, nous avons les représentants et les dirigeants de toutes les organisations européennes, nationales et mondiales ; il se trouve là encore que le président de l'organisation internationale des employeurs est monsieur François Perigaux ; il est français mais il vient comme président de l'organisation internationale des employeurs. Il y aura le secrétaire général de l'organisation internationale des syndicats. La tenue du forum -je le rappelle- a lieu une semaine avant un grand congrès où vont s'unifier les deux grandes fédérations internationales des syndicats. Il y aura donc effectivement une forte présence des syndicats et, en particulier, il y aura le secrétaire général Guy Ryder, il y aura aussi John Monks, le secrétaire général de la confédération européenne des syndicats et je peux vous dire qu'aussi bien les représentants des employeurs que les représentants des syndicats tiennent beaucoup à ce forum.

Je m'arrête sur les personnalités. Juste un mot pour vous dire qu'il se trouve que Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, était à Paris il y a une dizaine de jours et il parlait aussi d'une mondialisation responsable ; lorsque je lui ai dit que nous organisons à Lyon un forum sur ce thème, il a répondu : "Si je peux, si c'est compatible avec mon agenda, -ce que nous ne savons pas encore- je viendrai parce que je pense effectivement qu'il manque un lieu où l'on puisse débattre de ces sujets". Madame Vessiller nous fait une proposition extrêmement intéressante : je pense effectivement que si madame Wangari-Maathai, prix Nobel de la paix, est présente, ce sera un point important pour notre forum.

Mais ce ne sont pas les personnalités qui vont faire le forum. Bien sûr, il faut qu'il y en ait mais ce sont aussi tous les participants qui viendront de partout, qui ont une expérience, soit une expérience de syndicaliste, soit une expérience de chef d'entreprise, qui ont cette expérience de la mondialisation et qui veulent débattre de la mondialisation responsable.

Etienne Tête nous dit : "Il n'y a rien d'innovant". Je pense que, sur la mondialisation, ce n'est pas dans les idées qu'il faut innover, c'est dans les réalisations. Il y a longtemps que l'on connaît les problèmes de la mondialisation ; il y en a eu des colloques sur la mondialisation ! Je sais que monsieur Vaté doit en fréquenter beaucoup comme beaucoup d'autres personnes dans cette salle. Ce ne sont pas les idées qui sont importantes, c'est de construire autre chose et de construire les éléments d'une mondialisation responsable. A ma connaissance, je n'ai pas vu de lieu, même s'il y a de nombreuses réunions sur des thèmes particuliers comme l'investissement éthique ou les finances responsables, où il y ait ce débat systématique sur tous les sujets qui touchent à une mondialisation responsable. Par exemple, pour répondre à Etienne Tête, il y aura un certain nombre de commissions sectorielles qui vont débattre du développement du textile à l'échelle du Monde avec à la fois des syndicalistes, des entreprises, des producteurs venant de tous les pays du Monde ; ceci, à ma connaissance, ne s'est jamais tenu dans aucun colloque international.

Notre collègue de l'UMP nous dit : "Cela ne s'inscrit dans aucun calendrier international". Oui, ce n'est pas comme d'autres conférences qui se sont tenues. Ce n'est pas une conférence sur une négociation particulière, c'est une conférence sur

un sujet qui nous paraît fondamental : une mondialisation respectueuse de l'environnement, des Droits de l'Homme et des droits sociaux. C'est un processus que nous mettons en place et c'est ce processus, s'il se développe, qui créera son propre calendrier. Je ne pense pas que cela puisse s'inscrire dans une négociation internationale traditionnelle parce que, précisément, les négociations internationales traditionnelles ne traitent pas de ces sujets, elles n'ont pas les moyens de réunir l'ensemble des acteurs qui sont capables de porter ce message.

J'ai entendu madame Bertrix nous dire que puisque nous voulons réunir l'ensemble des acteurs, il faut aussi réunir ici l'ensemble des groupes, l'ensemble des élus qui sont concernés et qui veulent investir dans ce projet. Nous y sommes naturellement totalement ouverts : nous réunirons, si vous le souhaitez, tous ceux qui souhaitent soutenir, investir et développer ce projet.

J'ai écouté avec intérêt monsieur Mansot qui rappelle qu'au fond, ce n'est pas en réunissant les gens qui pensent tous la même chose que l'on fait avancer les choses, notamment dans le domaine de la mondialisation. Ceux qui partagent la même thèse, c'est intéressant mais cela ne produit pas toujours des résultats. Si nous voulons produire des résultats, il faut effectivement réunir des personnalités qui habituellement ne se rencontrent pas et pas seulement des personnalités mais des personnes qui viennent de partout, qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer parce que c'est peut-être cela qui fait l'originalité du forum de Lyon. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Muet. Je vais dire quelques mots en complément.

Il est évident qu'une communauté urbaine comme la nôtre pourrait se contenter de mener son action et je crois qu'aujourd'hui, beaucoup de gens pensent que l'action que nous menons n'est pas une si mauvaise action et qu'elle commence plutôt à faire référence.

Je pense que ce qui fait les grandes villes, c'est aussi leur capacité de rayonnement intellectuel, leur capacité d'attirer à elles un certain nombre de personnalités et de favoriser le dialogue, le débat pour faire avancer notre monde.

Je rappelle que si, par le passé, le nom de Lyon a été connu et reconnu, c'est parce que, par exemple dans ces problèmes des relations de l'économique et du social, un certain nombre de gens dans cette ville, que ce soit du côté laïc ou du côté chrétien, ont effectivement mené la réflexion et ont fait progresser une pensée. Il est clair, par exemple, que la pensée sociale de l'Eglise est largement née de la réflexion qui pouvait se faire dans notre ville.

Pour cela, que faut-il faire ? Je crois que monsieur José Mansot l'a souligné, que monsieur Pierre-Alain Muet vient de le reprendre, il faut évidemment être en capacité de réunir des gens qui ont une pensée totalement différente. Si l'on ne se réunit qu'avec les siens, ceux qui pensent de la même manière que vous, on progresse rarement et ce qui est stimulant c'est le choc justement des pensées qui, au départ, peuvent être contradictoires. De la contradiction de ces pensées, si elles sont menées dans un cadre qui est un cadre d'écoute, peut naître des réformes pour l'avenir.

Contrairement à ce qui a pu être dit, nous sommes aujourd'hui en train de réunir les personnalités les plus diverses, les plus diverses au niveau français bien évidemment, où nous aurons à la fois les représentants des grandes organisations patronales, les chefs d'un certain nombre de grandes entreprises mais

également l'ensemble des organisations syndicales qui seront présentes. Mais ce qui est vrai au niveau français l'est aussi au niveau européen et au niveau mondial et nous aurons un certain nombre de chefs d'entreprises et de représentants des forces syndicales qui seront présents à Lyon. Ce n'est pas tout à fait un hasard si, la veille de notre colloque, l'ensemble des groupements de mutualités et de coopératives venus du monde entier ont choisi finalement de se rencontrer pour la première fois à Lyon.

En plus, seront présents avec nous des représentants des grandes institutions internationales qui réfléchissent sur ces questions : tout à l'heure Pierre-Alain Muet a parlé de Juan Somavia du BIT ; nous aurons les experts de l'OMC, de l'OCDE, de l'Union européenne qui apporte d'ores et déjà une contribution financière ; cela veut dire qu'elles croient effectivement à la nécessité de ce type de projet. Nous aurons bien évidemment l'Organisation internationale de la francophonie.

L'ensemble des comités économiques et sociaux qui existent dans le monde seront représentés à Lyon et, en particulier, le comité économique et social Rhône-Alpes a décidé de choisir cette date pour faire une assemblée des comités économiques et sociaux régionaux français.

Nous aurons également les grandes ONG avec les présidents d'Amnesty International, d'Action contre la faim, de Greenpeace, de Greencross.

Nous aurons une grande partie -parce que nous ne sommes pas les seuls- de ceux qui effectivement sont engagés dans cette réflexion sur les problèmes de mondialisation. Je cite -et cela doit dire quelque chose à un certain nombre d'entre vous- le groupe du processus d'Helsinki animé par la présidente finlandaise. Nous aurons la fondation Charles-Léopold Mayer, nous aurons Bridge International qui est une ONG qui, en coordination avec les Nations Unies, veut justement essayer de rapprocher les points de vue sur cette question fondamentale.

Enfin, nous aurons un certain nombre de personnalités gouvernementales, j'espère françaises -et nous avons lancé les invitations- mais également étrangères. Nous aurons des gens qui représentent aussi des initiatives qui ont pu être prises. On a parlé tout à l'heure, par exemple, de Porto Allegre ; nous aurons Francisco Whitaker qui fut l'un des fondateurs du forum de Porto Allegre, qui était déjà venu à la réunion il y a un mois à la Région pour effectivement annoncer sa participation et son implication.

Bref, le panel réuni est extrêmement vaste.

Pour faire quoi ? Pour réfléchir sur quels problèmes ? Je crois sur des problèmes qui, au-delà des sensibilités que l'on peut avoir, nous concernent toutes et tous. Le premier sujet : la relance de la dynamique entre économique et social. Nous voyons tous que ce que nous avons vécu c'était dans le cadre de l'Etat Nation, une période où effectivement la dynamique économique nourrissait une dynamique sociale qui elle-même nourrissait une nouvelle dynamique économique et, à un moment donné, ceci s'est brisé. Comment renouer avec ce cercle vertueux à la fois du progrès économique et du progrès social ?

Tout à l'heure, vous avez cité, madame Friehe, un deuxième sujet qui est celui des liens entre rapport productif et système financier. Pour avoir parlé avec un certain nombre de grands chefs d'entreprises français, un certain nombre s'interroge sur le lien qu'il peut y avoir entre la conception de systèmes productifs qui mettent dix, quinze, vingt ans pour effectivement

se construire dans la durée puis un système de financement de l'appareil productif qui, lui, se détermine dans l'instant. C'est une deuxième question qui sera sans doute au cœur des débats puisque j'ai cité à madame Friehe que je retiens de son intervention qu'effectivement, les problèmes de formation, d'emploi et d'économie devraient être rajoutés parce qu'ils sont évidemment fondamentaux au sein de ce colloque.

Enfin, je cite un certain nombre de grands problèmes.

D'abord le rapport entre les anciens pays industrialisés puis l'émergence de nouveaux pays : nous ne pouvons que nous réjouir que des pays où les populations mouraient littéralement de faim apparaissent aujourd'hui sur la scène économique et c'est vrai que le fait que les pays comme la Chine, l'Inde, demain le Brésil émergent est bien pour leur population. En même temps, cela nous pose à nous un certain nombre de difficultés. Comment essaie-t-on de réguler ces changements et de faire en sorte que ces contradictions ne nous mènent pas directement dans le mur ?

Ensuite, les problèmes que l'on connaît, qui sont les problèmes de changement du monde avec les problèmes d'ordre démographique, d'ordre énergétique, d'ordre environnemental, tout ceci effectivement mérite une réflexion approfondie parce que -comme vous le disiez, monsieur Vaté- les choses changent très vite et qu'en 2006, nous ne sommes déjà plus à ce que nous étions en l'an 2000 lorsque nous avons commencé à réfléchir sur ce type de problématiques.

Enfin, je crois qu'un des points que l'on souligne toujours est le rôle des villes dans le monde -80 % de la population, dans dix ou quinze ans, habitera dans les villes- et comment effectivement elles se positionnent par rapport à l'ensemble de ces problématiques.

Tout cela nous semble tout à fait fondamental. Alors je ne dis pas que nous allons réussir, je dis en tout cas que le pari mérite d'être tenté et qu'en tout cas, en ce qui me concerne et -je l'espère- en ce qui nous concerne-, nous devons prendre ce pari.

Le dernier point a été l'implication des acteurs locaux. Je peux vous dire que, dans le domaine économique, social, environnemental, beaucoup de gens sont aujourd'hui mobilisés autour de la préparation de ce colloque, se démultiplient parce que, finalement, nous allons être ceux qui avons pris l'initiative. Aujourd'hui, toute une série de personnes travaille, même en dehors de nous, en essayant de multiplier les initiatives autour de l'élan que nous avons amorcé et c'est ce qui -je l'espère- va faire la richesse de ce forum pour une mondialisation responsable.

Alors parce que je pense que notre cité ce n'est pas simplement des grands projets mais ce sont aussi très largement des valeurs, que ce projet mérite d'être tenté et que si, tous ensemble, nous savons dépasser les appréhensions de politique politicienne qui ne sont rien par rapport aux enjeux que l'on va aborder, nous avons quelques chances que Lyon, demain, fasse référence.

Comme je sais que chacun a donc le souci de manifester clairement sa position sur un enjeu aussi important, je vous proposerai, pour que chacun prenne sa responsabilité sur ce dossier, que nous puissions procéder par un vote au scrutin public sur appel nominal ; comme cela, effectivement, les Lyonnais sauront comment vote chacun. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce vote.

Nous allons d'abord voter sur le principe du vote. Il faut qu'un quart des présents accepte le principe de ce vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Le principe est adopté).

Vote sur appel nominal (voir annexe 1 page 44).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2006-3462 - finances et institutions - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent est rapporteur du dossier suivant.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges (Lycée Blaise Pascal de Charbonnières les Bains)

(dossier n° 2006-3462)

Opérations de vote et résultat

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un vote à émettre pour désigner un suppléant pour nous représenter au conseil d'administration du lycée Blaise Pascal de Charbonnières les Bains. Je vous présente la candidature de monsieur Michel Gigot.

Est-ce que je puis vous proposer un vote à main levée ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M. Tête (groupe Les Verts).

(La proposition de vote à main levée est acceptée).

M. LE PRÉSIDENT : Donc maintenant je mets au vote formellement la désignation de monsieur Gigot :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M. Tête (groupe Les Verts).

(Monsieur Michel Gigot est désigné).

N° 2006-3463 - finances et institutions - Désignation des représentants du conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3463. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

Désignation des représentants du conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux

(dossier n° 2006-3463)

Opérations de vote et résultat

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit là de désigner un représentant à la commission consultative des services publics locaux et nous avons la candidature de monsieur Gérard Allais.

Est-ce que je peux vous proposer un vote à main levée ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M Tête (groupe Les Verts).

(La proposition de vote à main levée est acceptée).

M. LE PRÉSIDENT : Donc maintenant je mets au vote la désignation de monsieur Allais :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M. Tête (groupe Les Verts).

(Monsieur Gérard Allais est désigné).

N° 2006-3465 - finances et institutions - Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3466 - finances et institutions - Compte de gestion 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3467 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Programmation pluriannuelle d'investissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3468 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3469 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3470 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3471 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3472 - finances et institutions - Compte administratif 2005 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3473 - finances et institutions - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2005 et budget supplémentaire 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer à l'examen du compte administratif et je vais appeler notre doyenne d'âge d'aujourd'hui qui va venir à mes côtés, si elle le veut bien, et qui me remplacera au moment du vote. Si monsieur Darne veut bien commencer sa présentation, il a la parole.

**Présidence de madame Bernardette Isaac-Sibille
doyenne d'âge**

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, pour le compte administratif 2005, je vais essayer d'être bref mais il y a 1 400 M€, cela vaut donc quelques minutes.

Le tableau de synthèse numéro 1 dit tout en une diapositive ; les autres sont du développement et du détail. Le tableau que vous avez ici, ce sont les comptes consolidés de la Communauté urbaine ; consolidés, cela veut dire l'addition du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant.

Il s'agit de comptes qui ont été retraités, c'est-à-dire qu'il y a des opérations qui sont intervenues au cours de l'année 2005 ou 2004 et qu'il faut annuler pour que les chiffres soient comparables ; par exemple, des opérations en recettes et dépenses liées aux difficultés qu'avait rencontrées le précédent receveur de la Communauté urbaine. Il s'agit donc de chiffres comparables d'une année à l'autre. Pour cela, il a été donné ce matin aux groupes, après la demande faite en comité budgétaire, une feuille qui est tous budgets retraités puisque jusqu'ici nous avions donné une feuille du budget principal retraité mais mon exposé porte sur l'ensemble des comptes puisque chacun d'entre vous a pu disposer des comptes détaillés.

Que dit cette diapositive de synthèse ? Que les recettes de fonctionnement ont augmenté en une année de 4,1 %, les dépenses de fonctionnement de 3,4 % ; cela veut dire que l'autofinancement brut, qui est la différence entre ces deux sous-ensembles -autofinancement, c'est l'argent que nous avons dégagé pour assurer par nous-même soit le financement de la dette, soit le remboursement des investissements-, a augmenté de 7,2 %. Les recettes d'investissement ont augmenté de 14,2 % et les dépenses d'investissement de 10,8 %. Autrement

dit, plus d'investissements cette année, plus de recettes, plus d'autofinancement et des recettes et dépenses qui ont évolué en maintenant l'écart sur lequel nous nous sommes engagés dans le plan de mandat, plus d'augmentation de recettes que de dépenses.

Après avoir dit ces bons éléments d'ensemble qui donnent la bonne réalisation du compte administratif, qu'il est donc facile pour moi de présenter, de défendre, en voici des détails : produits de fonctionnement : 1 135 M€, la fiscalité : 51 %, les dotations et participations : 31 %, les produits des services -qu'il s'agisse de péages ou autres- : 11 % et 7 % pour les autres.

Ces extraits des rapports généraux sont pour "meubler" quand je parle trop longtemps sur certaines lignes mais, en réalité, je vais aller assez rapidement.

Sur l'évolution des recettes fiscales, le retraitement est assez complexe parce qu'évidemment, suivant la façon dont on observe chacune des lignes, on trouve des résultats un peu différents. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en 2005, la taxe professionnelle elle-même a augmenté de 1,14 % au total si on l'isole, c'est-à-dire assez peu ; vous vous souvenez que nous avions fait des prévisions sur des pourcentages très supérieurs mais qu'en réalité, la notification que nous avons reçue de l'Etat a été très inférieure et nous avons dû faire des décisions modificatives. C'est un des points difficiles de l'année 2005 : évolution fiscale moyenne.

Quand on ajoute les allocations compensatrices, on trouve même une augmentation de 0,4 %, en prenant les compensations de l'Etat donc 1,12 % encaissées par nous, mais 0,4 % quand on prend simplement les recettes générales alors que, l'année précédente, nous avions des pourcentages très supérieurs de 4 %.

Je précise et rappelle que l'inquiétude que nous avons eue à ce moment-là est atténuée par les chiffres de 2006 puisque que le budget primitif de 2006 est fait avec une augmentation de TP de 2,5 %, dont les résultats de 2005 sur l'aspect fiscal moyen mais compensés par la suite. Nous n'avons toujours pas trouvé une bonne explication sur la relative faible augmentation de la TP en 2005. Malgré notre discussion avec les services fiscaux, nous n'avons pas bien pu analyser parce que la situation économique avait évolué de façon beaucoup plus favorable. Je précise que nous avons signé il y a quelques semaines une charte avec les services fiscaux pour assurer un meilleur suivi des entreprises assujetties à la taxe professionnelle et voir ce qui se passe de façon à ce que l'on puisse avoir une connaissance meilleure de leurs déclarations et de la façon dont cela se fait. Nous prenons l'exemple sur une coopération qui s'est faite à Bordeaux, ce qui devrait nous permettre d'avoir de meilleurs résultats. Je passe sur le détail.

Deuxième recette : l'Etat, qu'a donné l'Etat en 2005 ? Ce n'est pas terrible non plus -il y a deux dotations de l'Etat, une qui s'appelle la dotation d'intercommunalité et une la dotation de compensation- puisque, en 2005, elles ont augmenté l'une et l'autre de 1 % chacune. Voici l'évolution sur une série chronologique : pour la dotation d'intercommunalité, les sommes sont passées de 88,4 à 89,3 M€, c'est-à-dire que la croissance moyenne est de 0,9 % et on peut dire que l'Etat verse à la Communauté urbaine environ 50 % de l'inflation -parfois un peu plus, parfois un peu moins, c'est de cet ordre-là-. Autre grande recette, la dotation de compensation de l'Etat qui n'augmente pas très fortement.

Je précise, on ne le voit pas très très bien mais le sourire de la Joconde qui est en haut à gauche permet à chacun d'interpréter

si c'est très positif ou négatif : quand elle sourit franchement, c'est que l'information est très bonne, quand elle rit jaune comme dans son état naturel, c'est que l'évolution n'est pas bonne. L'indicateur Joconde est à votre disposition. C'est un hommage à Olivier Landel qui a donné cette idée-là pour les comparaisons intercommunales ! Mais elle n'est pas assez grosse, désolé, mais l'intention y est !

Je passe donc aux autres recettes :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de façon plus significative (+ 5 %) à cause de l'augmentation du volume et de l'augmentation des taux : 86,7 M€ ;

- la redevance d'assainissement -je rappelle qu'elle est payée en même temps que l'eau- : 0,69 € par mètre cube, donc elle n'a pas bougé ;

- les cessions foncières sont en augmentation très significative ;

- les péages sont en augmentation également ;

- nous avons une recette exceptionnelle de 8 M€. C'est dans les recettes exceptionnelles que nous avons trouvé une augmentation significative des recettes. On peut donc considérer que c'est positif mais pas automatiquement renouvelable, il faut faire la part des choses évidemment : on saisit les occasions. On doit continuer d'augmenter les cessions foncières l'année prochaine et l'année d'après mais les 8 M€ de recettes du parking P2 ne reviendront pas, hélas ! Cela ne nous empêche pas de faire face puisque les autres recettes vont augmenter un peu mieux.

Après avoir décrit les recettes, je passe aux charges de fonctionnement, donc les éléments positifs et négatifs. Le camembert qui vous donne comme toujours les grandes masses nous permet de dire que les dépenses de personnel, c'est 20 % du total -si on enlève le reversement de fiscalité aux communes, c'est évidemment plus : 25 %- ; les subventions, le gros de notre budget : 28 % ; les charges à caractère général : 24 % ; les charges financières : 4 %, merci aux banques et à la situation du marché financier et à notre décalage d'emprunt puisque les charges financières nous ont donné des marges de manœuvre cette année puisque nous avons eu moins que l'année dernière (environ 8 %) -on va en reparler après-. Je passe sur les commentaires.

Regardez les subventions -élément difficile pour l'avenir- de 2001 à 2005. 117 M€, c'est ce que nous versons à l'extérieur (Sytral, SDIS, etc.). Ces subventions sont en forte progression -et dont le potentiel est à venir, c'est par exemple l'aéroport Saint-Exupéry- mais là aussi ce n'est pas répétitif parce que le traitement des subventions ne sera pas le même après et parce que nous avons une forte augmentation des subventions par des subventions non répétitives, par exemple le Cancéropôle, Eurexpo, Saint-Exupéry (2,9 M€) ; je l'avais dit au moment du budget primitif.

C'est vrai qu'il y avait un caractère un peu exceptionnel dans ces subventions mais il n'empêche que, malgré le caractère exceptionnel, potentiellement, nous avons une croissance à attendre des subventions parce qu'en matière de transports, de déficits des ZAC, c'est très important : il faut dire par exemple -je donne celui-ci seulement puisqu'on en parle chaque année, je ne voudrais pas rompre dans les commentaires- que, pour les ZAC, nous donnions 21 M€ en 2002, cette année 34,5 M€ et l'année dernière déjà 30 M€ ; nous sommes à + 4,5 M€ d'une année sur l'autre et, dans ce mandat, plus de 10 M€. Et quand on regarde les besoins de financement du foncier, je crains que

l'équilibre des ZAC ne soit pas plus facile à réaliser demain qu'aujourd'hui et donc cela fait partie des difficultés sur le moyen et le long terme. Cette diapositive illustre les logements réalisés mais vous savez bien que l'on est plutôt au bas de ce qu'il faut faire et non en haut.

Nous continuons avec les charges de personnel. C'est évidemment -regardez très attentivement !- 20 % des dépenses ; une augmentation de 4,2 % d'un compte administratif à l'autre et donc des augmentations significatives, même si, en 2002, il y a eu moins 1,3 %. L'augmentation est due à quoi ? En gros, les 4,24 % sont dus, à peu près à 47 % de l'augmentation, à des décisions internes à la Communauté urbaine : c'est l'augmentation des effectifs ; les effectifs ont augmenté de 277 en cinq ans, à peu près les deux tiers dus au contrat ARTT et un tiers dû aux projets de services. Voilà pour vous donner l'ordre de grandeur. Le reste est dû à l'augmentation du point et à l'augmentation des régimes de retraite -puisque vous savez que maintenant on cotise à la retraite pour les primes, par exemple- ; l'ensemble des dispositifs Etat fait à peu près 50 % de l'augmentation de cette année. Je précise, pour éviter des critiques par anticipation, que l'on a prévu 2,5 % pour l'année prochaine et que la direction des ressources humaines dit qu'elle va tenir 2,5 %. Donc l'augmentation assez forte due à l'ARTT se stabilise puisqu'on va respecter nos engagements.

Autre grande ligne, les prestations à l'entreprise et les services extérieurs : + 6,8 % au total mais en réalité diminution dans ce qui est uniquement le budget principal. On trouve là des dépenses de propreté, de mises en décharge (+ 2,6 %) liées aux usines d'incinération, de déneigement (+ 2 M€), les déchetteries (+ 1,4 M€), l'exploitation des centres de tri (+ 1,3 M€), l'incinération (+ 1,1 M€) ; là, l'augmentation est souvent due à ce que l'on a évoqué bien sûr dans le compte administratif.

J'en arrive à l'autofinancement, une série qui correspond au plan de mandat pour éviter d'avoir simplement le commentaire sur la dernière année puisque je vous ai dit que l'autofinancement de cette année a augmenté de 7 %. Si vous tracez les courbes de dépenses réelles et de recettes réelles, je voudrais dire à mes collègues qui, dans leurs interventions, font part de leur inquiétude et disent que cela ne va pas durer, que ce qui est vrai un an ne l'est pas, sur une longue série de cinq ans, vous voyez que l'on tient les prévisions, l'engagement et que les choses sont tout à fait satisfaisantes par rapport au plan de mandat, même si, évidemment, l'augmentation des dépenses est supérieure à l'inflation et supérieure à ce que nous avons dit au départ. Je ne cherche pas à dire les points qu'il faut maîtriser pour l'avenir ; tout simplement, il n'y a qu'à regarder les données et chacun comprend ce qu'il en est.

Nous allons passer aux investissements. Une bonne année prévue puisque nous avons des réalisations d'investissement supérieures aux années précédentes. Cela vous donne le financement des investissements : 62 % par l'emprunt, 11 % par les subventions, 11 % par les dotations et fonds divers. Pour l'emprunt, par rapport aux autres communautés urbaines -on n'a pas eu le temps, la volonté de trop alourdir en faisant des comparaisons avec d'autres communautés urbaines-, nous nous trouvons dans une honnête moyenne, pas sous-endettés, pas surendettés, donc ce qui convient, mais évidemment l'emprunt indiqué ici fait que l'on est dans une pente d'augmentation d'endettement dès cette année, l'année prochaine encore plus ; dès cette année, on a un emprunt de fin de période supérieur aux années précédentes (1,48 M€) -on va le voir après-, c'est-à-dire que les prévisions de réalisation de fin de mandat se réalisent tout à fait.

Voici les charges d'investissement. C'est donc principalement la dette et les dépenses d'investissement, elles font l'essentiel, mais cela vous donne une partie du remboursement d'emprunt, qui est inférieur aux nouveaux emprunts évidemment mais qui vous donne la structure (507 M€). On a ensuite, sur l'ensemble des investissements répartis par grandes rubriques, les autorisations de programme votées et les réalisations en distinguant l'ensemble des grandes catégories. Alors, évidemment, cette année, les grands équipements d'agglomération ont été terminés pour certains et sont bien réalisés. Je ferai un petit commentaire un peu plus particulier -peut-être après les interventions d'ailleurs- puisque je sais bien que certains ne manqueront pas de considérer que les 23 % d'opérations d'intérêt communal sont insuffisants par rapport au reste ; c'est un peu vrai mais je montrerai tout à l'heure que les réalisations d'autorisations de programme, ce sont 808 M€ sur 1 490 M€. Cette année, on a réalisé un montant (plus de 300 M€) qui, s'il est réalisé les deux années suivantes -voyez l'écart entre 808 et 1 490- nous permet d'atteindre le plan de mandat. Le montant de 1 490 M€ a été revalorisé dans les délibérations de l'année dernière puisque, jusqu'à l'année dernière, je tenais le discours sur 1 350 M€. Pour 1 490 M€, on a réalisé 808 M€ ; le niveau de réalisation excellent de cette année nous permet donc de penser que nous serons aux 1 490 M€ à la fin du mandat.

On a là l'ensemble des autorisations de programmes réalisées, en distinguant, à la demande de certains d'entre vous, au cours des années précédentes, les opérations d'agglomération, les équipements structurants, les équipements de voirie, les opérations d'intérêt communal et les opérations globalisées de voirie, qui sont bien réalisés. Vous voyez que, pour les deux années suivantes, ce qu'on attend le plus, c'est évidemment les opérations communales et ce qui s'est dit en comité budgétaire, en commission des finances ou ailleurs, c'est évidemment sur ces deux lignes mais l'état des comparaisons sur les opérations communales montre que nous allons y arriver ; j'y reviendrai après en répondant aux questions.

Je voudrais conclure sur la dette. L'année dernière, elle était de 998 M€ ; en 2005, nous sommes à 1 048 M€, c'est-à-dire qu'elle est inférieure à ce qu'elle était en 2001 mais, à la fin de l'année 2006, elle sera évidemment supérieure et nous tiendrons l'engagement de ne pas être trop surendettés mais sans doute à 100 M€ de plus qu'en début de mandat.

Donc, en termes d'obligation, je rappelle que les normes que nous nous sommes données depuis fort longtemps -en tout cas pour le dernier mandat avec monsieur Raymond Barre-, c'est que les dettes représentent 12,2 % des recettes réelles. La courbe a évidemment remonté pour deux raisons : premièrement, les taux d'intérêts ; on attend probablement 0,5 % de plus l'année prochaine, chacun le sait, c'est-à-dire que la marge de 8,90 % de diminution des frais financiers cette année par rapport à l'année dernière ne se renouvellera pas ; donc plus d'emprunts et des taux plus élevés, on va évidemment voir à la hausse notre endettement. Mais cela ne doit pas nous empêcher de dormir : on va tenir l'équilibre financier justement parce que l'on a suffisamment anticipé dans les années précédentes et donc, en fin de mandat, le pronostic pour l'instant est que l'on va tenir les prévisions de début de mandat ; donc, sur six ans, ce ne sera pas mal !

La capacité de désendettement : vous voyez que l'on a 5,1 ans, c'est-à-dire qu'il faut 5,1 ans de l'autofinancement pour remboursement. On a mis le plafond à douze ans. Il ne faut cependant pas être laxiste car -je vous l'ai dit tout à l'heure- on a des recettes qui ne sont pas reconductibles et il ne faut donc pas en tirer la conclusion : "Vous avez des marges, vous pouvez dépenser à tout va !".

On termine en citant le président par une phrase considérable sur la renommée et la puissance de la métropole : dans un souci d'équité et de solidarité, il veut conjuguer le plaisir, la fierté d'appartenir et de partager un destin commun. Ce sont les ambitions que ce budget, exécuté dans de bonnes conditions, vous a permis de contribuer à atteindre. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : La conférence des présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Le Grand Lyon d'abord.

M. DESSEIGNE : En préambule, monsieur le président, nous voulons vous dire que nous sommes globalement satisfaits du compte administratif 2005. A deux années des élections et plus que jamais, nous ne souhaitons pas entrer dans un découpage chirurgical du compte administratif qui pourrait en faire déduire injustement des critiques ou des chevaux de bataille. Au contraire, nous voulons apporter tout notre soutien pour continuer d'avancer de manière constructive, comme le souhaite sans aucun doute les habitants de nos communes.

La situation financière du Grand Lyon s'est améliorée, les recettes sont en augmentation, nous sommes moins endettés qu'en début de mandat et les charges financières sont en dessous des prévisions. Les impôts restent globalement constants et il faut s'en féliciter.

Nous sommes en phase d'aboutissement du plan de mandat avec un taux de réalisation des investissements exceptionnellement élevé par rapport au budget prévisionnel. Des autorisations de programme se concrétisent et les projets aboutissent. Il sera bien sûr important de maintenir l'effort pour tenir nos objectifs dans les années à venir, et cela jusqu'au terme du mandat.

Le compte administratif 2005 démontre bien qu'entre le confort et l'avenir, nous avons su choisir. L'exécution budgétaire traduit volonté, cohérence et responsabilité. Aussi, l'action menée doit être saluée malgré de fortes contraintes. Le compte administratif 2005 est placé sous le double signe de la performance et du résultat, nous le voterons sans aucune arrière-pensée.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Trois minutes pour le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

M. BERTRAND : Monsieur le président et mes chers collègues, tout d'abord pour vous préciser que c'est l'avant-dernier compte administratif que nous aurons à voter dans notre mandat. En effet, si nous aurons sans doute à voter le budget 2007 et à l'exécuter, les comptes administratifs pour cet exercice seront votés par nos successeurs. Or, les comptes administratifs, représentant la réalité comptable de nos dépenses et de nos recettes, sont plus intéressants à analyser que les budgets, ceux-ci n'étant que des estimations pour fournir un cadre aux dépenses de l'exercice à venir.

Pour 2005, les comptes bruts ou retraités montrent que nous respectons les engagements pris en début de mandat, sur lesquels le groupe Aglo a conditionné sa participation à l'exécutif, à savoir :

- pas d'augmentation d'impôts,
- un autofinancement en progression pour favoriser les investissements au détriment du fonctionnement,
- une capacité d'endettement limitée à six ans,
- une charge de la dette inférieure à 20 %.

Si nous voulons voir en un seul chiffre la synthèse de notre politique d'arbitrage entre fonctionnement et investissement, il suffit de regarder l'évolution de notre autofinancement brut corrigé : en 2005, il a progressé de 7,21 %, ce qui est en soi remarquable ; d'ailleurs, je suis tombé sur le même choix qu'a fait notre vice-président aux finances puisque c'est la première diapositive qu'il nous a montrée. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons à peu près dans les délais notre programme d'investissements sans trop tirer sur l'endettement ; d'ailleurs, celui-ci reste encore inférieur à celui que nous avons récupéré en 2001.

Pourtant, si le ciel est beau et bleu aujourd'hui, rien n'est assuré pour l'avenir. En particulier, depuis le début du mandat, nous avons bénéficié de taux d'intérêts exceptionnellement bas. Dans ces conditions, notre charge financière a diminué à peu près de moitié depuis 2001. On peut toujours prier pour qu'il en soit ainsi pour les deux années à venir mais aurons-nous les mêmes effets en portant notre cerje à Fourvière au début du mois de septembre que les années précédentes ? C'est une question que je me pose.

Par ailleurs, nous avons connu au cours de ce mandat des dérives importantes de la masse salariale, justifiées tantôt par les conséquences de la négociation sur l'ARTT, tantôt par la mise en place des objectifs de service. Or, nous avons bénéficié durant cette période d'un autofinancement élevé qui a minoré la présentation de nos chiffres. C'est pourquoi on considère que, pour les années à venir, nous aurons du mal à revenir à une évolution de masse salariale globale en-dessous des 2,5 %.

Mais, au total, les grands équilibres étant largement respectés, le groupe Aglo votera les comptes administratifs 2005.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Trois minutes pour le groupe Radical de gauche.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, quelques observations sur le compte administratif au nom du groupe des élus radicaux de gauche.

Tout d'abord, force de constater que, sans augmenter le taux d'imposition, le Grand Lyon exécute le plan de mandat, voté -faut-il le rappeler- à une très large majorité de notre assemblée. Le niveau de consommation des crédits de paiement est satisfaisant, tant pour les grands projets d'agglomération que pour les opérations communales dites de proximité ; d'ailleurs, nos concitoyens le remarquent, tant le projet émerge au vrai sens du terme. L'état des dépenses de fonctionnement est parfaitement maîtrisé à un niveau de 981 M€, soit une augmentation de 2,5 %. La masse salariale est contenue avec un montant de 158 M€ ; il n'y a donc ni dérapage ni débordement.

Compte tenu de la qualité de la gestion du Grand Lyon -et le groupe Radical de gauche tient à en féliciter publiquement le vice-président Darne-, compte tenu de la maîtrise budgétaire et des dépenses avec la TPU, il nous semble opportun de relancer la prise en compte de nouvelles compétences qui, ces derniers temps, a été quelque peu freinée. A partir du moment où on ne peut pas être accusé d'être dispendieux, à partir du moment où notre agglomération attire, cette offre s'agrandit et rayonne. Il est cohérent de poursuivre son développement politique. Le groupe Radical de gauche votera favorablement le compte administratif et ses annexes. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, madame. Trois minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le président, mes chers collègues, je crois que l'on peut effectivement se féliciter de la bonne santé financière de notre Communauté ; d'ailleurs, je crois que c'est une constante depuis le début du mandat. Entre le budget primitif où le vice-président Darne fait sentir quelques inquiétudes et la bonne réalisation ensuite au compte administratif, on s'aperçoit effectivement que l'on est sur de bonnes bases pour la réalisation du plan de mandat et, contrairement à ce qu'il a pris la précaution de dire tout à l'heure, cela nous laisse peut-être tout de même quelques marges de manœuvre pour l'avenir.

Nous nous félicitons particulièrement de l'effort -qui a été pointé d'ailleurs dans la diapositive- sur le logement social avec la réalisation de 2 549 logements sociaux par rapport à un objectif de 2 450. Je veux souligner cependant -et le président Darne l'a rappelé tout à l'heure- que c'est une progression importante et je crois que l'on peut tous s'en féliciter mais, par rapport aux besoins qui éclatent aujourd'hui, il nous faudra sans doute trouver dans les années à venir les ressources pour aller encore plus loin, pour faire face à ces besoins de nos concitoyens.

Ceci étant dit, si les objectifs du compte administratif correspondent aux engagements pris par l'exécutif, le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne votera bien entendu l'ensemble des rapports liés au compte administratif.

Je demanderai simplement, pour la bonne forme, puisque le compte administratif est avant tout l'examen de la réalisation du budget, que systématiquement, dans les documents à venir, on ait non seulement la comparaison par rapport au compte administratif précédent et par rapport au budget primitif de l'année en cours, ce qui n'était pas tout à fait le cas sur tous les documents. Et, sur cette remarque totalement de détail, je voudrais également féliciter les services et le président pour le travail réalisé.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Avant de passer la parole au président du groupe, juste une question de forme qui vous a été posée en séance concernant le compte administratif et l'association San Egidio qui a reçu une subvention. Nous avons demandé communication des documents justifiant la dépense publique ; donc nous avons reçu le compte d'exploitation et nous souhaiterions qu'il y ait une demande complémentaire pour avoir l'ensemble des factures de cette opération.

M. GIORDANO : C'est moi qui interviendrai pour le groupe Les Verts, si vous le permettez.

Monsieur le président, chers collègues, après la présentation exhaustive du compte administratif par le vice-président Jacky Darne avec la confirmation des très bons résultats réalisés, notamment en matière d'autofinancement, je me contenterai, au nom du groupe Les Verts, de quelques remarques ; elles sont dans la continuité d'ailleurs de celles qu'avait formulées notre présidente l'année dernière puisque le compte administratif 2005 confirme les tendances engagées à l'occasion du compte 2004.

Tout d'abord, une remarque liminaire : toutes les communautés urbaines et collectivités de France interviennent régulièrement pour dénoncer le risque de perte d'autonomie financière mettant en cause une politique de l'Etat qui se désengage sur certaines dépenses indispensables à la cohésion sociale de nos quartiers et qui, parallèlement, enferme nos recettes de taxe professionnelle dans un carcan rigide qui donne de moins en

moins de pouvoir d'initiative aux collectivités. Tout cela, nous l'avons déjà expliqué et démontré, chiffres à l'appui, à l'occasion des discussions budgétaires précédentes, je n'y reviendrai pas.

Dans ce contexte, nous avons, l'année précédente, souligné l'importance des recettes annexes et notamment celles relevant de l'écologie urbaine et du développement durable en insistant sur le fait que les dépenses que nous réalisons en ces domaines sont rentables car, au bout du compte, elles permettent et des économies pour la collectivité et des recettes supplémentaires. Ainsi, les recettes qui nous proviennent de la collecte sélective des déchets, c'est-à-dire de la vente des matériaux triés à des filières de recyclage, sont en augmentation importante. Il en est de même pour les recettes liées à la vente d'énergie concernant la revalorisation des déchets. L'augmentation totale de ces recettes avoisinait déjà 2 M€ en 2004 ; cette progression a doublé en 2005.

Dans un temps où les recettes budgétaires sont contraintes, il est ainsi intéressant d'accentuer notre effort dans les politiques liées à l'écologie urbaine et au développement durable. Aussi, nous renouvelons notre proposition que les augmentations de recettes obtenues par ce biais soient prioritairement réaffectées à des politiques liées au développement durable, ce qui permettrait d'enclencher un cercle vertueux.

Terminons enfin en notant avec satisfaction que l'effort en matière de captations foncières au profit du logement social se poursuit et que, dans un tout autre domaine, les délais ont été respectés concernant l'engagement des dépenses en matière de mise aux normes de nos usines d'incinération.

Bien évidemment, nous voterons le compte administratif et ses annexes. Je vous remercie de votre attention.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Cinq minutes pour le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, l'examen du compte administratif 2005 du Grand Lyon nous permet d'analyser l'action de l'exécutif communautaire quant à la mise en œuvre de sa politique, tant en matière de dépenses de fonctionnement qu'en matière d'investissement. C'est aussi le moment de faire le point sur nos ressources.

Au niveau de l'investissement, au cours de ces quatre années cumulées, l'année 2005 voit une meilleure exécution des investissements programmés. En effet, le niveau de consommation de crédits de paiement a été élevé ; le taux de réalisation cumulé des autorisations de programme individualisées est de 57,4 % en dépenses. Nous pouvons donc espérer que le programme pluriannuel des investissements, voté en début de mandature, soit réalisé en totalité et que le programme arrêté dans nos communes soit également réalisé.

Quant aux dépenses et recettes de fonctionnement, leur taux de réalisation s'est certes amélioré mais il convient d'analyser plus finement certaines évolutions qui nous interrogent.

Au niveau des recettes, celles-ci augmentent de 4,1 % et nos dépenses de 3,4 %. Il apparaît que nos recettes en augmentation sont celles qui proviennent essentiellement de cessions foncières, soit 15 M€ au lieu des 10 prévus. En 2007, nous bénéficierons encore de ces ventes ; mais après, qu'en sera-t-il ? Quand on voit que notre produit fiscal évolue très peu, même si aujourd'hui, notre marge d'emprunt est importante grâce à des taux faibles mais qui vont remonter, cela s'alourdira dans les deux ans à venir.

Si notre autofinancement augmente, c'est dû aussi à l'évolution favorable de la hausse de notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ceci étant, pour l'avenir, nous devons être vigilants. La taxe professionnelle unique mise en place est une des ressources majeures de notre collectivité, ressource que le législateur a plafonnée.

Quant aux dotations de l'Etat, celles-ci augmentent moins que l'inflation. C'est le cas de la dotation globale de fonctionnement. Or, aujourd'hui, nous constatons une augmentation de recettes qui ne sont pas pérennes et les recettes classiques TPU-DGF n'augmentent que très faiblement alors que nos dépenses augmentent, en particulier les dépenses de personnel et là nous aurons bien sûr à faire des efforts pour diminuer l'absentéisme qui est encore hélas trop élevé.

Si l'année 2005 est une excellente année, je crains que les années futures -et je l'ai dit en commission- ne soient pas aussi bonnes malheureusement que l'année 2005. Je veux bien que l'Etat dise aux collectivités de limiter les dépenses, nous pouvons bien sûr faire des efforts pour réduire certains coûts de fonctionnement, en matière de nettoyage et de propreté en particulier. Cependant, nos capacités d'investissement ne doivent pas être entamées car les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la création du produit intérieur brut et dans la richesse nationale et nous devons veiller aussi à ce que nos capacités d'endettement soient toujours aussi réelles pour soutenir l'investissement, même s'il faut s'attendre à une augmentation des taux.

Notre inquiétude, c'est la tendance à la baisse de l'épargne nette pour les années 2007-2008. En effet, nous avons encore beaucoup d'investissements à financer, tant pour notre agglomération que pour nos communes. Il est indispensable que nous menions à terme nos projets avec la mobilisation de tous nos services. La marge de manœuvre devient donc de plus en plus étroite.

Aussi est-il urgent que l'on dote nos collectivités de ressources fiscales fiables et pérennes qui ne se réduisent pas comme peau de chagrin pour aboutir, dans les années suivantes, à une recherche de ressources nouvelles et ce serait tout à fait regrettable de faire appel à une fiscalité additionnelle. Encore faut-il que l'Etat, sous prétexte de diminuer la dette publique, ne réduise pas les ressources des collectivités locales. Dans ce cas, qu'advient-il de nos programmes d'investissements, tant en matière de logement social qu'en matière d'aménagement de zones d'activités, de travaux de voirie, quelle sera demain notre autonomie fiscale ? Ce sont des questions tout à fait pertinentes que nous devons nous poser.

Ce soir, le groupe UDF votera bien sûr le compte administratif.

MME LAPRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. PLAZZI : Madame la présidente, chers collègues, le compte administratif que nous examinons ce soir a pour vocation de mesurer :

- comment le budget voté en 2005 a-t-il été exécuté ?
- quelles en sont les grandes tendances ?
- retrouverons-nous, à travers l'ensemble des lignes de recettes et de dépenses, nos engagements politiques de mandat donc leur véritable traduction ?
- avons-nous eu les moyens financiers de nos ambitions ?

- la fracture spatiale, que le président souhaitait réduire au niveau de notre agglomération, peut-elle commencer à se quantifier, notamment dans le lien social que constituent les transports, le logement social, l'emploi, l'environnement, ce qui rythme en fait le quotidien de nos concitoyens, qu'ils soient habitants de la ville centre ou des quartiers périphériques ?

Sans vouloir faire un compte exhaustif ligne par ligne de nos recettes, nous constatons qu'elles évoluent d'environ 4 % avec, malgré tout, un taux de TP inchangé depuis 2003, des compensations d'Etat qui stagnent -d'autres orateurs l'ont signalé avant moi-, notamment la dotation globale de fonctionnement très nettement inférieure à l'inflation et, par contre, un produit de TEOM à plus de 5 % ainsi que d'autres recettes significatives en évolution (cessions immobilières et parcs de stationnement), des recettes qui ne se reproduisent pas forcément pour 2006.

Cette évolution de nos recettes, dans un contexte économique morose, atteste en quelque sorte d'une certaine bonne santé de notre agglomération, avec une pression fiscale soutenable qui ne doit pas être compensée à l'excès par l'augmentation des taxes et des redevances. Cela doit nous permettre d'organiser nos dépenses au plus près de nos engagements de plan de mandat, avec notamment l'exercice de la prise en compte de deux nouvelles compétences (le soutien aux biennales et aux clubs sportifs professionnels) mais nous devons persévérer dans d'autres prises de compétence.

Les subventions et fonds de concours sont des lignes budgétaires incontournables pour l'essentiel, qui touchent aux besoins quotidiens de nos concitoyens (transports, habitat, logement social, SDIS, opérations d'urbanisme). Par contre, nous pouvons nous interroger sur l'efficacité du quasi-doublement de l'aide au développement économique et international. Quel est l'apport pour le Grand Lyon de cet effort ? De même que le financement pour l'extension de Saint-Exupéry. Mais il y a eu un débat précédent sur le Forum social mondial sur la mondialisation, peut-être y trouverons nous quelques lumières. Notamment, nous nous interrogeons en termes de créations d'emplois durables.

Les charges de personnel, qui font souvent l'objet de débats controversés, avec une progression de 4 % par rapport à 2004, avec les créations d'emplois d'environ 80 salariés (plus quelques pérennisations d'emplois), restent très raisonnables et ne représentent qu'aux alentours de 18 % de notre budget de fonctionnement, ce qui nous laisse encore une marge de manœuvre pour persévérer dans la résorption des emplois vacants.

Avec un autofinancement en hausse de 7,2 %, ce qui est plus que satisfaisant, nous pouvons nous orienter vers un désendettement. Mais cela supposerait aussi que les collectivités accèdent à des prêts financiers à taux réduits, avec notamment la BCE qui joue un véritable rôle en ce domaine, et que l'épargne du livret A soit préservée par les pouvoirs publics pour venir alimenter l'aide aux logements sociaux ; d'autant plus que notre agglomération soutient un ambitieux programme de développement, tant en construction qu'en réhabilitation, par les OPAC à Lyon (La Duchère), Vénissieux, Villeurbanne, Porte des Alpes-Habitat à Saint-Priest, etc. Cela s'ajoute aussi à l'extension du plan de déplacements urbains, des parcs de stationnement Lyon Confluence ainsi qu'à celles qui se terminent comme l'Amphithéâtre, la Cité internationale ou encore les berges du Rhône.

Nos investissements sont en hausse. Les taux de consommation sont aux alentours de 90 %. Il nous a été indiqué à la commission des finances que tous nos services étaient tendus dans une sorte de *surbooking*. Entre-temps, nous avons reçu communication du document "Réalisation sur autorisation de programme au 31-12-2005", des documents importants qui nous ont été communiqués mais cela mériterait de consacrer, au sein de la commission des finances, un peu de temps pour bien faire le point de tout ce qui est engagé ou de tout ce qui reste à réaliser. Le chiffre avancé est donc de 807 M€, soit 57 % de notre plan de mandat, il est tout à fait remarquable. Donc ce qui resterait à réaliser d'ici le plan de mandat sera effectivement réalisé et on ne peut que s'en féliciter.

Mais ce qui veut très certainement dire effectivement que nous sommes dans les temps de l'avancement de la PPI. Alors souvent revient cette récurrente question : est-ce que toutes les villes y trouvent leur compte ? Comment les dossiers avancent-ils ? Il semblerait qu'entre le AP-CP, le temps de réalisations communales est plus long de douze à dix-huit mois par rapport aux réalisations d'agglomération. Nous nous posons véritablement la question : comment remédier à ce décalage ? Monsieur le vice-président Jacky Darne en a fait allusion dans son intervention et je pense qu'il pourra nous apporter quelques éclairages et quelques réponses sur cette question.

Monsieur le président et chers collègues, vous vous êtes toujours engagés à faire une agglomération solidaire qui soit celle de ses 1 200 000 habitants. C'est sur cela que le groupe Communiste et intervention citoyenne est mobilisé et s'engage. Notre groupe approuvera l'ensemble des comptes administratifs car, effectivement, on sent bien qu'il y a cette volonté. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Cinq minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Madame la présidente, mes chers collègues, l'analyse du compte administratif est une discipline qui présente un double intérêt : d'une part, elle permet de vérifier et d'apprécier le niveau d'exécution des prévisions budgétaires, d'autre part, elle participe à l'étude de l'évolution des grands équilibres financiers de la collectivité sur une longue période.

Sur le premier point, s'agissant de la réalisation des décisions budgétaires, force est de constater qu'il n'y a pas de dérive fondamentale de nature à susciter des interrogations.

Cela étant dit, et devant l'enthousiasme de l'Exécutif et de sa majorité, je crois cependant qu'il convient de noter un certain nombre d'éléments qui sont de nature à tempérer l'optimisme béat qui pourrait nous gagner si nous ne faisons l'effort d'une analyse approfondie des chiffres de cette année 2005.

Le premier élément inquiétant c'est la progression limitée des recettes principales que sont les dotations d'Etat et la fiscalité directe, c'est-à-dire la taxe professionnelle. S'agissant des dotations de l'Etat, on sait depuis longtemps qu'elles sont appelées à stagner compte tenu de la situation calamiteuse des finances publiques. En revanche, l'évolution constatée en 2005 et les perspectives d'évolution des bases de la taxe professionnelle constituent un fait nouveau qui doit appeler notre attention. De fait, la bonne tenue des recettes de fonctionnement en 2005 est due essentiellement à des recettes exceptionnelles et au produit des cessions foncières. Il s'agit d'un équilibre éminemment précaire.

Le deuxième élément inquiétant c'est que notre collectivité s'endette de nouveau après trois années de stabilisation. Au

31 décembre 2005, l'encours consolidé de la dette se monte à 1,048 milliard d'euros et, compte tenu de ce que je viens de dire à propos de la fiscalité et des dotations de l'Etat, il est à craindre que le niveau d'endettement de notre Communauté urbaine soit plus élevé à la fin du mandat qu'il ne l'était en 2001.

Le troisième élément inquiétant -j'ai eu l'occasion d'en parler ici à de très nombreuses reprises- c'est une maîtrise insuffisante de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cela concerne les charges à caractère général dont l'augmentation se chiffre en 2005 à 5,3 %. Cela concerne les frais de personnel dont le montant a augmenté de 4,2 % en 2005, cette augmentation étant due notamment à un accroissement des effectifs (plus 73 postes). Notons, à cet égard, qu'après une stabilisation en 2001 et 2002, les effectifs de la Communauté urbaine ont crû de 6,5 % au cours des trois derniers exercices ; cela correspond à la création de 282 postes supplémentaires. Cela concerne enfin les subventions et fonds de concours qui augmentent de plus de 10 % ; un tel niveau de croissance ne correspond évidemment pas à l'évolution générale des flux économiques.

De fait, l'évolution inquiétante des dépenses de fonctionnement est masquée par le fait -et certains ici l'ont rappelé- que les frais financiers ont diminué depuis 2001 et sont passés de 47 M€ à 31 M€ en 2005.

Ces considérations propres à l'exercice 2005 m'amènent à évoquer les tendances lourdes qui caractérisent l'évolution des finances de notre collectivité.

La première tendance lourde c'est l'écart qui existe entre l'évolution des grands postes de dépenses de fonctionnement et l'évolution des recettes fiscales et des dotations de l'Etat.

S'agissant des dépenses, les trois principaux postes ont évolué ainsi de 2001 à 2005 :

- frais de personnel : + 15,6 %,
- dépenses d'intérêt général : + 24,3 %,
- subventions : + 33,5 %.

Dans le même temps, les recettes pérennes ont augmenté dans les proportions suivantes -toujours entre 2001 et 2005- :

- ressources fiscales : + 16,3 %. Je rappelle que ce taux renferme la hausse de 7 % intervenue en 2002 ainsi que la première hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- dotations d'Etat : on le sait, la progression est de l'ordre de + 1 à + 2 % par an.

Ainsi, l'on voit bien que, lorsque l'on ne prend pas en compte les dépenses et les recettes dont les montants sont erratiques (frais financiers, produits de cessions foncières, produits domaniaux, charges et produits exceptionnels), il apparaît clairement que les dépenses de fonctionnement récurrentes croissent plus vite que les recettes de même nature et que, dans ces conditions, l'on est contraint de recourir d'abord à l'emprunt puis, par voie de conséquence, à l'accroissement des taux de fiscalité. C'est le schéma classique que nous connaissons depuis de nombreuses années et qui est une constante de la gestion des collectivités territoriales, en dehors de toute considération de nature politique.

La deuxième tendance lourde, qui est très largement la conséquence de la première, c'est que le ratio entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement évolue au

détriment de l'investissement. Ainsi, en 2001, les dépenses opérationnelles d'investissement représentaient 28 % des dépenses totales ; en 2005, ce ratio n'est plus que de 20,6 %.

Les collectivités territoriales remplissent leur mission vaille que vaille, dans un contexte institutionnel et financier totalement aberrant. Aucun gouvernement, depuis trente ans, n'a eu le courage de changer profondément les règles du jeu. Ce n'est pas faire preuve d'un pessimisme exagéré que de penser qu'il y a peu de chances pour qu'une réforme voie le jour dans les prochaines années.

Devant une situation bloquée, il y a deux attitudes possibles : ou bien l'on accepte un état de fait et l'on gère la collectivité en assumant périodiquement des augmentations de la fiscalité locale, ce qui revient à participer à l'accroissement des prélèvements obligatoires au détriment de la compétitivité de l'économie du pays ; ou bien l'on refuse la collectivité en engageant une politique, certes difficile et impopulaire, de réduction des dépenses de fonctionnement afin de ne pas alourdir les prélèvements fiscaux et de garantir un niveau d'investissement élevé compatible avec les ambitions d'une grande métropole.

En attendant un improbable sursaut de nos gouvernants, c'est naturellement sur cette seconde voie que nous souhaiterions voir notre collectivité s'engager.

Fort de ces considérations générales, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport relatif au compte administratif 2005. Il s'abstiendra également sur tous les rapports qui y sont rattachés (numéros 2006-3465, 2006-3467, 2006-3469, 2006-3470, 2006-3471, 2006-3472 et 2006-3473). En revanche, il approuvera le compte de gestion de monsieur le trésorier principal.

MME LAPRÉSIDENTE : Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

M. le vice-président REPELIN : Madame la présidente, chers collègues, l'examen des comptes administratifs est désormais traditionnel. Ceux de 2005 permettent des conclusions importantes, au regard de nos précédentes interventions et de ce qu'il nous reste à faire collectivement.

Commençons par les satisfactions qu'engendre le compte administratif 2005 du budget principal.

Depuis deux exercices, nous militons pour qu'une attention très particulière soit apportée à la perception des recettes opérationnelles, celles qui proviennent de notre activité propre. L'augmentation de 4,65 % des recettes réelles de fonctionnement entre le compte administratif 2004 et le compte administratif 2005 est une excellente nouvelle, d'autant plus que les recettes institutionnelles, c'est-à-dire fiscalité et dotations de l'Etat, s'affaissent inexorablement. Encore mieux, le pourcentage de réalisation des recettes réelles de fonctionnement, à un peu plus de 102 %, démontre que la programmation budgétaire des recettes était réaliste et ne s'apparentait pas à un rêve inaccessible.

Deuxième motif de satisfaction, après l'avoir dénoncé l'année dernière à même époque, les dépenses économiques sont réalisées à 81 %, résultat plus honorable que le pourcentage désastreux de l'année dernière, qui était -je le rappelle- de 57 %. Au-delà de l'aspect comptable qui nécessite d'exécuter un budget au plus près de sa prévision initiale, il nous apparaît essentiel d'optimiser notre politique d'action économique, luttant ainsi pour le maintien et même l'augmentation de nos ressources fiscales, strictement et uniquement économiques désormais.

Il faut également revenir sur la comparaison de progression entre recettes et dépenses. Le compte administratif 2005 laisse apparaître un écart de 0,7 % au bénéfice des recettes. Il est évidemment essentiel que nos recettes évoluent plus vite que nos dépenses, il en va du maintien de notre autofinancement et donc de notre investissement.

Attention néanmoins car nous nous éloignons de plus en plus, année après année, de l'objectif de + 1 % d'écart entre recettes et dépenses. Même si l'on sait qu'en fin de mandat, ce challenge est difficile à maintenir, conservons cet objectif qui garantit notre capacité financière. Nous voulons donc, monsieur le vice-président aux finances, maintenir ce cap lors des prochains budgets primitifs.

Le compte administratif 2005 est donc globalement bon pour ce qui concerne l'ensemble de la section de fonctionnement.

Nous devons cependant, comme tous les ans, apporter un bémol d'un point de vue de l'investissement. Nous maintenons en effet notre volonté, désormais récurrente, de voir avancer les projets à la même vitesse, ceci quelle que soit leur taille, car tout projet revêt un enjeu particulier pour une population donnée, qu'elle soit nombreuse ou plus restreinte.

Certes, les cinq ou dix plus vastes projets d'agglomération, portés par une équipe-projet dédiée et bénéficiant d'une autonomie budgétaire, sortent de terre et sont inaugurés, comme récemment la salle 3000. Nous avons toujours apporté notre pierre à l'édifice pour les grands projets structurants, considérant qu'il était de notre devoir et de notre responsabilité d'accompagner les projets d'ensemble du Grand Lyon, comme avec une longue-vue, pour voir le plus loin possible. Mais nous estimons qu'il est au moins aussi important de se préoccuper avec la même acuité des projets communaux, en proximité des réalités du terrain et des aspirations quotidiennes des habitants, car ces projets sont localement la vitrine opérationnelle du Grand Lyon. Ainsi, nous devons de temps en temps laisser de côté la longue-vue des grands projets pour mieux utiliser notre loupe et prioriser nos actions de terrain. Cet "effet loupe" a du mal à s'imposer, comme nous pouvons le voir à travers l'étude de la vitesse d'exécution des investissements de proximité.

Le mandat n'est pas terminé, il est encore temps d'inverser la tendance mais n'oublions pas que si nous n'utilisons que la longue-vue pour avancer, il y a fort à parier que nous allons trébucher. Je vous remercie de votre attention.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. La parole est au groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Monsieur le président, chers collègues, le compte administratif que vous nous présentez est l'expression de l'exécution du budget prévisionnel 2005 que les choix président à son élaboration nous ont conduits à ne pas approuver.

Ces choix, nous l'avons encore dit le 19 décembre dernier lors du vote du budget pour 2006, ne nous semblent pas répondre aux exigences de notre agglomération pour ce qui est des services de proximité et n'impriment pas les impulsions nécessaires pour construire l'agglomération de demain, comme l'illustrent un peu en creux son classement dans une évaluation récente au vingt-quatrième rang sur les trente villes européennes et son recul de six places depuis 2000.

L'examen du compte administratif 2005 confirme en outre que l'usage que vous faites des finances communautaires ne prépare pas notre Communauté à répondre financièrement à

ces exigences et à ces enjeux. Désolé de ne pas partager votre sérénité et celle de votre majorité, bien que nous ayons entendu ici ou là un certain nombre de points intéressants que je vais moi aussi reprendre dans mon propos.

A l'évidence, ce compte administratif montre que nos marges de manœuvres s'amenuisent. Pour la deuxième année consécutive, l'objectif que vous aviez fixé, celui d'un écart d'un point entre les recettes et des dépenses de fonctionnement, n'est pas atteint puisque la réalisation fait ressortir un écart de deux tiers inférieur à cet objectif. On est loin du budget primitif qui avait ouvert cette année 2005 et qui avait renouvelé cet engagement. Cet engagement est d'autant moins atteint que le niveau des dépenses 2005 profite une nouvelle fois d'une baisse des frais financiers, pour la seule raison de la plus lente montée en puissance des investissements, de telle sorte que, sachant bien qu'il nous faudra les années prochaines faire place dans nos comptes à des charges financières plus conséquentes, nous voyons bien que, de manière structurelle, nos autres dépenses augmentent plutôt plus vite que nos recettes (4,85 % contre 4,65 %).

Mais il nous faut pousser plus loin l'examen du compte administratif, ce que les différents propos tenus avant moi ont essayé de faire avec déjà une certaine pertinence. L'appréciation sur le moyen terme de nos marges de manœuvre nécessite de mesurer les tendances de fond qui sont à l'œuvre dans notre fonctionnement.

Comment pouvez-vous vous satisfaire de l'affichage d'une maîtrise des dépenses, même en-deçà de l'objectif fixé ? Personne ne met en doute la régularité de nos comptes et nous nous associons bien volontiers aux éloges adressés aux services qui, sous l'autorité de monsieur Darne, font un travail formidable. Mais la vérité de notre situation commande de connaître l'impact d'événements ou traitements purement ponctuels ou exceptionnels qui manifestement viennent embellir la situation, événements que votre rapport identifie parfaitement mais sans en mesurer le poids sur nos dépenses et recettes récurrentes.

Chacun d'entre vous s'est en effet certainement interrogé sur les raisons du dynamisme de nos recettes de fonctionnement (4,65 %) alors que les produits fiscaux et la DGF n'augmentent au total que de 1,77 %. L'explication se trouve dans l'augmentation de près de 40 % de ses autres recettes générales de gestion (les produits des services et les produits de gestion courante). Qu'est-il donc survenu pour expliquer un bond de près de 40 %, grâce auquel enfin nos comptes affichent une augmentation de nos recettes totales d'un peu plus de 4 % ? Votre rapport nous les cible -je cite- :

- la comptabilisation en 2005 d'un mois supplémentaire de recettes d'exploitation du TNP, expliquant l'augmentation de 30 % du poste des redevances du TNP, évidemment augmentation tout à fait exceptionnelle ;

- l'inscription d'une redevance de 8 M€ -on l'a vu tout à l'heure- qui est une redevance de plusieurs années, capitalisée sur un an pour le parc de stationnement de la Cité internationale, qui explique -nous l'avons enfin compris- l'augmentation de 340 % des redevances du poste parc de stationnement, évidemment non reproductible ;

MME LA PRÉSIDENTE : Vous permettez, une seconde. Est-ce que je pourrais demander aux personnes qui parlent de parler un peu moins fort car on n'entend plus la voix de l'intervenant.

M. CHAPAS : Merci, madame. Je cite :

- le produit tout à fait exceptionnel -nous l'avons lu- (près de 15 M€) de cessions d'immeubles -il y en avait déjà 5 M€ en 2005-, dont tout le monde sait -cela a été dit par les orateurs précédents- que ce produit ne se renouvellera pas, en tout cas après 2008 ;

- l'encaissement qualifié d'anticipé d'une partie du solde positif du bilan de la ZAC de la gare de la Part-Dieu.

Il est manifeste qu'avec tout cela, l'appréciation de nos marges de manœuvres structurelles ne peut qu'être bien différente de celle que vous affichez. Un éclairage nous est d'ailleurs donné par le projet de rapport annuel de notre Communauté urbaine, celui dont nos conseils municipaux vont débattre pour l'année 2005 -qui est peut-être un projet, je vous le concède- ; il fait ressortir une vérité importante, celle non pas de l'accroissement de notre épargne mais de la diminution de l'épargne courante de gestion de 6,4 % et encore, après seule neutralisation de la redevance capitalisée de 8 M€ pour le parc de la Cité internationale, sans prendre en compte les autres événements exceptionnels.

Ainsi, l'année 2005 se clôt par une non-réalisation de l'objectif fixé au budget prévisionnel, celle de ce différentiel entre dépenses et recettes essentiel pour financer à moyen terme l'épargne et donc l'investissement.

Qu'en sera-t-il en 2006 puisque le budget 2006 a déjà fait d'entrée l'impasse sur l'objectif de cet écart entre dépenses et recettes de fonctionnement ? Une fois encore, nous répéterons qu'il nous faut bien constater que l'augmentation des impôts décidée en 2002, au lieu de nourrir la capacité de financement des investissements, ait bien servi à payer le courant des dépenses de fonctionnement.

Je terminerai mon propos par quatre questions.

Comment notre Communauté pourra-t-elle faire face aux nouvelles dépenses attachées au déploiement de nos compétences anciennes comme celle de l'exploitation de nouvelles déchetteries, ou de compétences nouvelles comme celle des aires d'accueil des gens du voyage ?

Comment notre Communauté pourra-t-elle relever le niveau des services de proximité si attendu par les maires et la population ?

Comment, en particulier, notre Communauté pourra-t-elle répondre aux attentes des maires et de la population au titre des opérations d'intérêt communal ? Plusieurs y ont fait allusions puisque les informations qui nous ont été données révèlent qu'au 31 décembre 2005, si 60 % des autorisations de programme ont été réalisées pour les grands équipements d'agglomération et les équipements structurants des services urbains, seulement 34 % de ces autorisations de programme ont été réalisées pour les opérations individualisées d'intérêt communal, et tout particulièrement pour les opérations de voirie individualisées.

Enfin, comment notre Communauté pourra-t-elle répondre, dans ces marges de manœuvre si réduites, aux enjeux majeurs qui sont ceux des grandes infrastructures de notre territoire, du développement économique et de l'habitat, objet des propos qui avaient été les nôtres lors du budget primitif ?

C'est parce que nous relisons dans votre compte-rendu d'activité pour l'année 2005 les raisons qui nous avaient amené à ne pas approuver ce budget que nous nous abstenons sur votre rapport.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, monsieur. Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la vice-présidente PÉDRINI : Merci. Monsieur le président, chers collègues, qui dit compte, aussi administratif soit-il, dit chiffres. Ils sont pléthore ce soir et remplissent les centaines de pages que nous avons reçues. J'ai d'ailleurs cru comprendre qu'ils étaient quelquefois prétextes à querelles mais, loin des polémiques, je vous propose, mes chers collègues, de porter le débat sur le fond.

Penchons-nous ensemble sur ce compte de l'année 2005, voyons ce qui a été fait, ce qui a été réussi et ce que nous pouvons améliorer.

Que nous a dit et répété le vice-président Jacky Darne dès le comité budgétaire du 29 mai dernier ? Que les investissements ont été réalisés pour 105 % des sommes inscrites au budget primitif, soit 358 M€. Concrètement, cela se constate aisément au niveau des grands projets, tramway, Cité internationale, berges, Confluent qui sont des chantiers en cours ou qui se terminent, mais cela se voit aussi dans nos communes. Les services ont fait passer des tableaux à chacun des groupes vendredi sur les autorisations de programme et les réalisations à fin 2005 et chacun peut juger objectivement. Relevons seulement, dans ces tableaux, la partie "aménagement urbains" ; on constate nombre de réalisations : les espaces publics du centre de Craponne sont en cours de réfection, Oullins n'est pas en reste avec le secteur de Narcisse Bertholey et La Saulaie ; il y a aussi Rochetaillée sur Saône et la place jouxtant l'école publique, Tassin la Demi Lune et sa ZAC du Centre. Bien sûr, cela ne concerne que la partie "aménagement urbains" et j'ai choisi à dessein des exemples disons œcuméniques. Si vous êtes tentés de dire que ces réalisations ont mis du temps à arriver, que les maires se rassurent, les inaugurations d'aménagements publics tomberont pile à la veille des élections locales !

Plus sérieusement, je pense que nous devons garder confiance dans notre capacité à tenir nos engagements. Nos services font le maximum pour réaliser le plan de mandat en temps et en heure. Nous avons bouleversé les habitudes en leur demandant de changer de façon de faire. C'est vrai que traditionnellement, dans cette Communauté urbaine, on privilégiait peut-être un peu trop la ville centre par rapport à la périphérie de l'agglomération mais le plan de mandat que nous avons voté en 2001, mes chers collègues, constitue une véritable rupture avec cette culture assez jacobine de la gestion d'un territoire. Nous y avons inscrit que nous voulions développer les centralités urbaines dans une vision multipolaire de l'agglomération, nous avons mis en place des conférences des maires, les services ont commencé à s'organiser en conséquence. C'est un véritable tournant que nous avons pris et si, aujourd'hui, tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes, nous gardons confiance dans la capacité de nos services à s'adapter et faire en sorte de développer une ingénierie qui permettra aux travaux de proximité de se réaliser plus rapidement, d'être mieux suivis tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre et d'être systématiquement évalués.

J'ajouterai que, sous le vocable "investissements", il ne faut pas voir seulement des travaux de proximité ou des grands projets mais aussi des équipements très importants pour la vie de nos concitoyens, qui coûtent cher mais que nous avons construits pour eux, pour améliorer leur qualité de vie quotidienne. Je pense à la station d'épuration de Pierre Bénite, aux travaux de mise aux normes des usines d'incinération des ordures ménagères, aux déchetteries, aux transports, au logement, etc.

Pour réaliser tout cela, il nous faut de l'argent. C'est une Lapalissade ! Mais cela ne semble pas si évident que cela pour l'Etat qui a beaucoup attaqué les communautés urbaines ces

derniers mois sur leur manque de capacité à investir. Ce que je souhaite pour ma part c'est que l'ensemble des parlementaires de cette assemblée -dont certains sont plus proches du gouvernement actuel- montrent ce qui se passe vraiment dans les communautés urbaines et fassent en sorte de pousser l'Etat à revoir la taxe professionnelle, s'il est encore temps avant 2007, telle qu'il l'a réformée, nous n'avons plus les moyens de nos politiques. Il faut aussi que soit revue la façon dont il nous dote. Nouvelles compétences, nouvelles charges, nouveaux moyens ? La réponse est non, vous le savez comme moi.

C'est donc une véritable performance, dans ces conditions, d'avoir dégagé, comme on le voit dans ce compte administratif, des marges d'autofinancement en 2005, aussi réduites soient-elles. Il faut en remercier encore une fois Jacky Darne, le vice-président, et les services aussi pour le travail considérable fourni, y compris de pédagogie lorsque nous leur demandons des explications. Ce collectif nous permet de travailler au présent, et mieux encore, il prépare l'avenir.

Le groupe Socialiste votera bien sûr l'ensemble de ces rapports. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, chère Michèle qui a présenté largement une partie de la réponse pour les investissements dans les communes et sur les grandes opérations et rappelé quelques chiffres que je n'ai pas eu le temps d'évoquer.

Permettez-moi de ne pas avoir la possibilité de répondre à chacun d'entre vous.

Monsieur Desseigne approuve, donc je le remercie.

Patrick Bertrand, c'est vrai que les intérêts sont à la hausse et que les choses seront un peu plus difficiles demain mais il faut faire face à toutes les situations.

Michel Chapas disait tout à l'heure que les possibilités ne seront pas demain ce qu'elles sont aujourd'hui mais cette année on a utilisé celles que l'on avait, demain on en utilisera d'autres. Il me semble que la gestion c'est justement de s'adapter à la conjoncture et de choisir en fonction des années ce sur quoi on peut jouer. Je prends plutôt votre critique comme une éloge quand vous me dites qu'il y a des choses qui vont bien mais d'autres qui risquent d'aller mal demain ; c'est bien d'utiliser les choses qui vont bien aujourd'hui pour pouvoir faire face à celles qui iront un peu plus mal demain et que l'on sait puisque, évidemment, elles sont annoncées et on est capable de les anticiper.

La question des intérêts et de l'augmentation de l'emprunt, monsieur Barthélémy, c'est vrai, on le sait, on le dit. Dans beaucoup de propos, vous avez entendu des choses que j'ai moi-même énoncées, ce sont des vérités, le tout est de le prendre en compte et évidemment d'y faire face.

Merci à madame Belaziz, merci à Yves Fournel qui m'a fait une petite critique. Il a dit que, lors du vote du budget principal, il est un peu triste et que, lors du vote des comptes administratifs, on constate des choses un peu plus favorables. Je ne vais pas lui dire que c'est un défaut constant de ceux qui ont la charge des comptes parce qu'on pourrait le penser, je pense que c'est normal. Imaginez, lorsqu'il y a eu la baisse de la TP en 2005 annoncée par l'Etat, que nous n'ayons pas fait les décisions modificatives et que nous ayons laissé le niveau de dépenses de fonctionnement comme elles étaient sans demander à nos services d'aller à la baisse : le compte administratif que nous

aurions maintenant ne serait pas un écart entre les recettes et les dépenses mais quelque chose de très difficile. La conjoncture va mal et je considère que la responsabilité est de donner un tour de vis au budget primitif et de dire que c'est comme cela et pas autrement. Sinon, comment voulez-vous ensuite que les choses, au moment du compte administratif, aillent convenablement ? Au moment du budget primitif, il y a la sévérité qui convient et lorsqu'au compte administratif, on réalise des choses, on fait face et que c'est d'aplomb, les décisions antérieures étaient faites pour cela, même si elles étaient dures à partager. Donc c'est normal.

Pour les Verts, c'est vrai qu'il y a des dépenses, à mon avis, que l'on ne sait pas assez faire. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, on ne sait pas assez investir pour le développement durable, on ne sait pas assez arbitrer dans nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sur des surcoûts parce qu'ils rapportent après et que le retour de rentabilité d'investissement, qui est parfois un peu long, on ne sait pas assez le gérer. Donc je crois que cela fait partie des problèmes de gestion auxquels nous sommes confrontés mais qui ne vient pas que de nous. Quand je vois l'arbitrage dans le logement social par exemple, la difficulté de prendre des retours de diminution des charges locatives des locataires par rapport au surcoût qu'il y a pour ceux qui construisent, il y a des vraies difficultés et je pense, aussi bien du point de vue législatif qu'en technique de gestion, qu'il faut que l'on améliore plein de choses.

Monsieur Max Vincent, bien sûr que l'on ne fera pas de fiscalité additionnelle, ce serait pour moi un échec. Certaines communautés urbaines l'ont fait. Je pense qu'il ne faut pas revenir là-dessus et qu'il faut tenir le coup. Par contre, il faut que vous soyez à nos côtés pour que le gouvernement bouge un peu plus sur la réforme des fiscalités locales. Je sais que vous épousez progressivement une orientation que je partage mais il faut faire un pas de plus. On ne peut pas tenir -et c'est dit par quelques autres- avec la TP comme elle est aujourd'hui -et je répondrai un peu plus précisément à monsieur Chapas là-dessus-, c'est une évidence.

Monsieur Willy Plazzi, j'apprécie qu'il soit constaté tout de même que ces politiques vont vers un meilleur équilibre social -ce que certains appellent la fracture sociale- et que je trouvais qu'il y avait de l'inégalité dans notre agglomération ; on fait quelques pas pour la corriger, il nous reste tout de même sacrément à faire. Que ce soit sur ces sujets comme sur d'autres, je trouve qu'il ne faut jamais peindre la réalité en regardant du rose ou du noir. Regardons tranquillement ce qu'il en est, fixons-nous des objectifs et avançons ! Donc on fait des pas. Il y en a évidemment beaucoup d'autres à faire et je ne partage pas le point de vue que vous exprimez au nom du groupe : l'aide à l'économie, au développement, il ne faut pas la prendre trop à la légère en disant : "On ne sait pas si cela rapporte". Si l'on ne fait pas du développement économique, on aura des difficultés de recettes demain. Il peut y avoir quelques euros gaspillés ici comme ailleurs mais il n'y a pas beaucoup d'euros gaspillés quand on fait de l'aide au développement. Donc n'ayez pas cette vision trop restrictive !

A notre collègue Barthélémy, je veux le rassurer ; au niveau de l'évolution entre les recettes et les dépenses -qui a été reprise d'ailleurs aussi par notre collègue Chapas-, je vous ai trouvé un peu pessimiste sur les chiffres : l'écart recettes et dépenses du budget principal est de 4,13 % à 3,43 % lorsqu'on corrige, ce qui fait que, lorsqu'on prend les comptes consolidés, c'est 0,70 % et pas un tiers. Lorsqu'on prend le seul budget principal, c'est 4,65 % et 4,28 %, donc c'est un peu moins mais, lorsqu'on prend les comptes consolidés, c'est 0,70 % ; ce n'est tout de même pas tout à fait le 1 % engagé mais il n'y a pas d'inversion de choses,

cela a été souligné par la plupart, ce n'est donc pas utile d'écrire de façon trop inquiétante. Quant à la maîtrise insuffisante des dépenses de fonctionnement, je ne partage pas ce point de vue mais je partage un souci pour l'avenir et j'aime bien dire ici aux uns et aux autres les difficultés que l'on aura demain.

Les investissements que l'on réalise aujourd'hui, qui sont très importants, vont faire monter les budgets de fonctionnement et, quand monsieur Chapas demande : "Comment allez-vous faire demain ?", je sais comment on va faire, il ne faut pas se faire de souci ; cela n'est pas facile à faire mais la responsabilité d'un exécutif est de faire et non d'annoncer les difficultés mais de s'y confronter. Les services de proximité, l'augmentation des investissements, tout cela va entraîner des dépenses de fonctionnement de plus. On ne peut pas dire l'inverse. Comment peut-on y faire face ? A mon sens, la première chose est que l'on doit faire des gains de productivité dans notre Communauté urbaine ; l'organisation des services, l'organisation du travail et l'ensemble des choses doivent faire que l'on fait un peu plus avec peu de moyens ; cela est constant de partout dans le pays et on doit faire dans les collectivités publiques comme ailleurs.

Bien sûr, à l'inverse -je dis aussi une phrase en plus à monsieur Chapas-, quand vous dites, par contre, pour les infrastructures : "On ne va pas trop les financer, l'Etat doit tout de même participer aux infrastructures", cela dépend de ce que l'on met dans l'infrastructure mais on ne peut pas effectivement tout mettre à la charge de la collectivité, sinon il y a un vrai problème. Pour ma part, je dis que, pour notre responsabilité, on est capable de faire des progrès.

Il faut néanmoins que tant les réformes fiscales que les modes de financement de l'Etat soient à la hauteur, sinon, en effet, on aura des difficultés. Mais l'Etat se trouvera alors dans sa dénonciation, aujourd'hui injuste, de dire : "Nous, on maîtrise les finances publiques à l'Etat et les collectivités ne maîtrisent pas". Injuste, pourquoi ?

Premièrement, les collectivités locales sont toutes équilibrées, sinon le contrôle de légalité les renvoie à leurs études. Les emprunts ne financent jamais un déséquilibre de fonctionnement mais que des investissements. On est toujours équilibré par définition.

Deuxièmement, quand on regarde le pourcentage des dépenses des collectivités, EPCI compris, sur cinq ou dix ans, on est à la stabilisation. Et pourtant, l'Etat s'est désengagé et on exerce aujourd'hui des compétences que l'on n'avait pas hier. Plus de compétences, pas beaucoup plus de moyens ; donc celles qui ne sont pas critiquables aujourd'hui, ce sont les collectivités locales et je trouve injuste la critique qui est faite.

J'ai demandé récemment dans une réunion que l'on fasse des comptes consolidés en disant, territoire par territoire, quels sont les services mis en œuvre par les collectivités et les services mis en œuvre par l'Etat et on verra comment cela se partage. Regardons les chiffres ! Avec le sérieux que l'on a ici, je demande la même chose au niveau de l'Etat, c'est-à-dire que l'information soit aussi transparente et que l'on puisse dire qui fait quoi et avec quel budget.

Donc, sous ces réserves, on est évidemment capable de tenir, sinon il y aura des difficultés, mais il y a assez ici de potentiel de réflexion, et au niveau national, pour faire que ce soit adapté.

Je terminerai par notre collègue Michel Reppelin qui, pour le groupe Synergies-Avenir, revient sur la question des projets communaux. Personnellement, je suis presbyte, donc je n'ai pas que la longue-vue, j'ai besoin de loupe. Donc ma conception et

la conception qu'ont les services de regarder les comptes, c'est à la fois à la loupe et à la longue-vue. Si on ne regarde pas le détail et si on n'a pas la minutie qui convient pour chaque chose, il y a des dérives. Et, si on ne regarde pas avec un peu de hauteur et un peu de distance et ce qui ce passe à terme, on se trompe parce que l'on peut construire aussi l'avenir mais il faut les deux.

Dans la façon de considérer ces deux visions pour les dépenses communales -puisque après nos échanges dans les différentes réunions, j'ai regardé un peu-, les choses sont à améliorer pour les communes mais ne sont tout de même pas trop mauvaises. Quand on prend les opérations communales, sur les 635 projets, 453 sont hors ville de Lyon et 182 sont à Lyon. Quand je regarde les taux d'exécution, c'est assez proche, Lyon ne bénéficie pas d'un avantage trop sensible, c'est équitable. Au total, la réalisation des opérations mises en œuvre dans les autorisations de programme qui sont individualisées -je ne vais pas citer, il y a une page de chiffres, je pense qu'elle a été donnée- modère l'inquiétude que l'on peut avoir.

L'engagement que je souhaite évidemment des services et de ceux qui ont en charge de l'exécutif 'est de faire que, dans ces deux années, les opérations communales nous permettent d'avoir une satisfaction aussi grande que pour les autres. Donc, je partage cette nécessité ; on est dans la voie, on peut l'atteindre. En ce qui me concerne, il y a ce même engagement à vos côtés mais je suis sûr que nous y arriverons.

Je voudrais simplement, en terminant, remercier monsieur le trésorier payeur général qui a élaboré le compte de gestion, monsieur Wadoux, qui était l'athlète que chacun a connu, notre collègue de Jasy, et qui nous a remporté tant de médailles, qui était notre trésorier payeur général et qui nous a quittés pour partir à la retraite. Je vais lui rendre hommage car, en dehors de ce compte de gestion, il a très bien coopéré avec nous. Je voudrais saluer l'arrivée de monsieur Le Moal qui lui succède.

Ensuite, je voudrais dire, en ce qui concerne les services comptables, avec madame Régine Perraudin, monsieur Dominique Raquin et beaucoup d'autres, William Six et tous les collaborateurs, que ce sont des collaborateurs avec qui, j'en suis sûr, vous avez tous plaisir à travailler parce qu'au comité budgétaire ou dans les services, ils arrivent à produire en général dans les meilleures conditions des réponses aux questions les plus diverses que vous posez. Donc je crois qu'ils sont très attentifs aux demandes des élus, ce qui est très agréable pour tous et pour moi.

Je remercie bien sûr les autres services parce que ce sont tous les services qui sont mobilisés sur un budget, ce n'est pas un service en particulier et il me semble que, progressivement, les outils de gestion nous permettent d'aller dans le bon sens. Nous étions encore cette après-midi à travailler -et c'est une réponse aussi à monsieur Michel Chapas- sur la façon dont on peut améliorer l'achat public par une qualification qualité pour la charte d'achat ; je crois que cela fait partie de ces outils. Donc je remercie tous les services pour cet engagement-là.

Je termine par tous les élus qui, par la pertinence de leurs analyses et de leurs propos en commission des finances, dans le comité budgétaire ou dans les différentes réunions ou rencontres que nous avons, contribuent à ce que notre fonctionnement soit, je le crois, de qualité. Merci.

(Applaudissements).

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Monsieur le vice-président. Monsieur le président, vous avez la parole.

**Subvention pour l'organisation du Forum
pour une mondialisation responsable à Lyon
en octobre 2006**

(dossier n° 2006-3461)

Résultats du vote sur appel nominal

M. le président COLLOMB : Mesdames, messieurs, chers collègues, je voudrais dire quelques mots mais, avant, je vais vous donner les résultats du vote sur le Forum de manière à ce que vous n'ayez pas une patience absolue : sur les 155 élus communautaires, trois étaient absents, trois ne se sont pas exprimés, deux se sont abstenus. Nous avons donc 147 suffrages : 100 pour et 47 contre.

(Voir annexe 1 page 44).

M. le président COLLOMB : Je voudrais dire quelques mots sur ce compte administratif.

D'abord, je constate que la tonalité est extrêmement différente cette année que celle des autres années. Il fut tout un temps où l'on disait que l'on regardait les dépenses d'investissement et où l'on regrettait la faiblesse de leur croissance. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde effectivement l'investissement, on s'aperçoit par exemple que, sur ce compte 2005, il progresse, de compte administratif à compte administratif, de plus de 21 %.

Si l'on veut avoir quelques renseignements sur ce qui est en train de se passer cette année, on s'aperçoit par exemple qu'au 1^{er} juin, nos dépenses d'investissement auront encore augmenté de 30 % par rapport à ce qu'elles étaient au 1^{er} juin de l'année dernière. Cela veut dire que non seulement notre plan de mandat, en volume, sera intégralement respecté mais je dirai même que, d'une certaine manière, il devrait plutôt être légèrement dépassé.

De ce point de vue, je veux rassurer ceux qui peuvent avoir quelques interrogations pour savoir s'il n'y aurait pas une disparité entre les grands projets et les petites réalisations. Il se trouve qu'aujourd'hui, à midi, nous avons avec la direction générale des services une réunion sur ce que nous appelons la revue de projets, où la direction générale -pas moi- examine et a une fiche sur les 794 projets individualisés qui sont ceux du Grand Lyon aujourd'hui. On faisait un bilan sur l'ensemble de ces projets. Ceux qui pouvaient connaître un certain nombre de difficultés étaient extrêmement réduits et, en général, ceux sur lesquels nous pouvions connaître des difficultés tenaient à d'autres partenaires que nous-mêmes et, si nous n'avions pas réalisé, c'est parce que d'autres partenaires ne nous avaient pas suivis ; ce peut être l'Etat ou d'autres collectivités. Mais, en qui concerne le Grand Lyon, nous sommes aujourd'hui en position de réaliser ; tout à l'heure, madame Pédrini a donné quelques exemples ; on pourrait reprendre, je crois, l'ensemble des communes, l'ensemble des points sur lesquels nous nous étions engagés.

Alors effectivement, réaliser un tel niveau d'investissement tout en arrivant à maîtriser la dette -et tout à l'heure Jacky Darne a montré qu'à la fin de ce mandat, même si effectivement dans les deux prochaines années nous allons connaître une montée en puissance de la dette, ce qui est tout à fait normal puisque nous finançons de plus en plus-, si nous avons réussi à faire cela et à faire que finalement, au bout de ce mandat, nous nous trouvions avec une dette qui soit sensiblement pareille à celle que nous avons trouvée au début du mandat, cela ne s'est pas fait de manière miraculeuse mais uniquement par une attention portée aux dépenses de fonctionnement qui est extrêmement forte. Je veux dire le travail qui a été effectué par la direction générale

depuis quelques années, en particulier sous l'autorité de Benoît Quignon, qui a pu quelques fois susciter dans les années passées telle ou telle réaction ; par exemple, la mise en place de projets de service est justement le type de mesure qui nous a permis de contrôler nos dépenses de fonctionnement et donc de pouvoir continuer à avoir une capacité d'autofinancement extrêmement importante.

C'est d'autant plus méritoire que, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, nous nous mouvons dans un environnement à la fois international mais aussi, en particulier, français, extrêmement défavorable ; extrêmement défavorable du point de vue du taux de croissance, extrêmement défavorable également sur les mesures prises vis-à-vis des collectivités. C'est passé peut-être un peu inaperçu mais, par exemple, notre collègue Pellissat qui préside l'association des maires de France a voté contre le budget -alors qu'il n'est pas jusqu'à présent UDF- parce que justement il trouvait que la part qui était faite aux collectivités dans l'orientation politique devenait de plus en plus difficile et que celles-ci avaient de plus en plus de difficultés à assurer les responsabilités qui leur étaient confiées.

Donc, au milieu de cet environnement, nous réussissons à tenir le cap et, chers collègues, si l'on compare par exemple un certain nombre d'autres communautés urbaines, on s'aperçoit à la fois que sur la capacité à maintenir nos dépenses de fonctionnement et, en même temps, sur l'environnement financier général, nous faisons plutôt partie des communautés urbaines qui sont parmi les bons élèves de la classe, certaines étant d'ailleurs dans une déroute totale et allant connaître de grands problèmes dans les prochaines années.

Voilà, simplement, je crois que nos concitoyens dans toutes les communes en ont une vision assez nette parce que partout ils s'aperçoivent de ce qui se réalise et on peut leur raconter, sur le plan financier, qu'il n'y a pas assez ceci, assez cela, ils voient effectivement que les projets avancent, qu'ils soient grands et petits, et je dirai en particulier que les petits avancent.

Je me souviens d'une critique qui avait été formulée au début de mon mandat, qui a été reprise ensuite, en disant : "Gérard Collomb est obligé de composer avec une majorité extrêmement large et donc cela l'oblige à avoir un système de compensation à trop donner aux différents territoires et donc à ne pas privilégier les projets structurants". J'entends aujourd'hui beaucoup moins cette critique parce que l'on s'aperçoit que les choses avancent dans les petites communes mais qu'en même temps, les réalisations structurantes avancent aussi de manière extrêmement importante. Je crois que l'exemple de l'Amphithéâtre que nous avons inauguré il y a quinze jours en est une bonne illustration. Pour prendre un certain nombre d'éléments qui vont être emblématiques, le fait que nous puissions avoir terminé la première tranche des berges du Rhône à peu près en décembre prochain est extrêmement important et, pour ce qui concerne l'action, le fait que LEA ait été construite en aussi peu de temps, puisse être à peu près inaugurée en novembre ou en décembre -on choisira la date avec le président du Sytral- montrent effectivement que les projets structurants sont en train de progresser beaucoup.

Et, aujourd'hui, il suffit par exemple d'un petit indicateur, l'hôtellerie lyonnaise : il y a quelques années, on disait que nos taux de remplissage n'étaient pas assez satisfaisants ; on nous dit aujourd'hui que nos carnets de commande sont remplis pratiquement à 100 % jusqu'à la fin de l'année ; alors qu'il était dit qu'il ne fallait pas trop construire d'hôtels, aujourd'hui ils nous encouragent au contraire à construire de nouveaux établissements pour répondre au dynamisme de notre agglomération.

Alors je crois qu'après, au-delà de nos discussions sur les comptes administratifs, ce seront les électeurs qui choisiront -et, à mon avis, ils choisissent avec assez de bon sens- la direction dans laquelle ils veulent aller. Donc, ce compte administratif me rend assez confiant.

Merci, chers collègues, je vais me retirer.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations)

MME LA PRÉSIDENTE : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal de la Communauté urbaine pour l'exercice 2005.

Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3468. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Chaffrignon.

(Le compte administratif 2005 pour le budget principal est adopté).

MME LA PRÉSIDENTE : Nous allons voter maintenant pour le compte administratif 2005 pour le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3469. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Chaffrignon.

(Le compte administratif 2005 pour le budget annexe de l'assainissement est adopté).

MME LA PRÉSIDENTE : Passons maintenant au vote du compte administratif 2005 pour le budget annexe des eaux.

Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3470. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Desseigne (Grand Lyon d'abord) - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Joly (Grand Lyon d'abord) - M. Chaffrignon.

(Le compte administratif 2005 pour le budget annexe des eaux est adopté).

MME LA PRÉSIDENTE : Ensuite, nous procéderons au vote du compte administratif 2005 pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, tel qu'il vous a été présenté.

Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3471. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Chaffrignon

(Le compte administratif 2005 pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est adopté).

MME LA PRÉSIDENTE : Enfin, nous procéderons au vote du compte administratif 2005 pour le budget annexe du restaurant communautaire, tel qu'il vous a été présenté.

Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3472. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Desseigne (Grand Lyon d'abord) - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Joly (Grand Lyon d'abord) - M. Chaffrignon.

(Le compte administratif 2005 pour le budget annexe du restaurant communautaire est adopté).

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

MME LA PRÉSIDENTE : Voulez-vous demander à monsieur le président de bien vouloir revenir dans notre salle de délibérations.

(Monsieur le président Collomb réintègre la salle des délibérations).

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur le président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2005. Je vous en félicite.

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame la présidente, merci de votre présidence efficace parce que je ne doute pas que vous y êtes pour quelque chose et, bien évidemment, je remercie les collègues de l'assemblée.

Nous allons continuer par le vote sur le rapport 2006 3465 - décisions modificatives. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrignon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3466 sur le compte de gestion :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3467 sur la programmation pluriannuelle d'investissement :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport numéro 2006-3473 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2006-3418 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Convention relative au financement des études de projet et des travaux anticipés entre Réseau ferré de France (RFF), la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Subvention d'équipement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3418. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur le rapport numéro 2006-3418 qui concerne la halte ferroviaire de la place Jean Macé.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe est évidemment favorable à la création d'un réseau régional de transports en commun qui permettrait de réaliser une forme de RER lyonnais. En ce sens, le projet que vous nous présentez ce soir s'inscrit dans cette problématique.

Cependant, nous souhaitons vous faire part de trois remarques.

La première, nous ne voulons pas que la halte Jean Macé réitère les erreurs de la Part-Dieu que nous sommes d'ailleurs déjà en train de renouveler avec le terminus de LEA. Ce n'est que lors de l'inauguration du métro de la Part-Dieu que le président Charles Berraudier avait constaté la distance que devaient parcourir les voyageurs pour se rendre d'un mode de transport à un autre. Il avait regretté le côté peu pratique de cette organisation alors même que les passagers sont désireux de limiter au maximum la perte de temps à l'intérieur de la gare. Tirons donc les leçons de cet enseignement et ne renouvelons pas les mêmes erreurs ! Merci de nous rassurer sur ce point.

La seconde remarque concerne le devenir même de la place Jean Macé. Une étude d'impact a-t-elle été réalisée sur la place ? Les riverains sont-ils correctement associés au projet ? Nous craignons en effet que la destination de la place ne soit profondément modifiée. Cette place centrale du septième arrondissement est aujourd'hui un lieu de vie de proximité. Nous devons prendre conscience qu'à terme, elle va devenir une sorte de "Chatelet - Les Halles" à la lyonnaise. D'une place de quartier, nous allons faire une centrale des déplacements de l'agglomération. Avez-vous prévu l'accompagnement nécessaire ?

Enfin, nous jugeons très inquiétante la différence de délai de livraison entre la halte à proprement parler et le souterrain reliant les différents modes de transport. Lors du dernier conseil municipal de la ville de Lyon, monsieur Touraine, votre adjoint, répondait en ces termes au maire du septième arrondissement : "Le projet de halte, sous maîtrise d'ouvrage RFF peut faire l'objet d'une enquête publique à l'automne de cette année, donc en 2006, pour une mise en service en 2009. En revanche, le souterrain qui sera sous maîtrise d'ouvrage du Sytral n'en est pas encore au même stade du point de vue des procédures administratives". Il y aura donc un décalage de deux ans entre les deux projets. Durant deux ans, sur une place centrale pour le septième arrondissement, dans un lieu à forte circulation, plus de 600 voyageurs aux heures de pointe - nous affirme le rapport - vont traverser en surface pour changer de mode de transport. Cela engendrera durant deux années des sources de nuisances non négligeables pour les riverains ; cela sera surtout un facteur réel d'accidents.

Finalement, ce projet de halte Jean Macé illustre assez bien votre mandature : vous prenez des idées qui sont dans l'air et que finalement toutes les équipes auraient sans doute menées. Cependant, vous pêchez un peu dans la méthode par un manque de coordination et par volonté d'inaugurer au plus vite les équipements. La précipitation est rarement bonne conseillère.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Malaval.

M. le vice-président MALAVAL : Monsieur le président, merci. Cette halte s'inscrit dans un contrat d'agglomération 2000-2006 pour sa réalisation car elle répond aux enjeux d'une agglomération ayant comme but une nouvelle qualité de vie. Elle permettra d'améliorer l'accessibilité dans l'agglomération et la réduction des nuisances liées à la circulation automobile car elle sera desservie par des trains périurbains de Villefranche, Vienne et Bourgoin ; ayant Perrache pour origine ou destination, ces trains ne desservent pas aujourd'hui la gare de la Part-Dieu par manque de place. Or, les clients de la halte pourront aller à la Part-Dieu ou à Gerland par la ligne B du métro ; ils auront également accès à la ligne T2 du tramway et à une dizaine de lignes TCL.

Je ne rentrerai pas dans le détail des coûts, c'est dans le dossier, mais je voudrais vous répondre, chère madame.

Les comités de pilotage, en avril 2005, en juin 2005, en février 2006 et en mai 2006, ont été mis en place et on a suivi avec beaucoup d'intérêt tous les problèmes. De plus, avec monsieur le vice-président Gérard Claisse, les réunions publiques et les ateliers de concertation avec l'ensemble de la population, sous la présidence de monsieur le maire du septième arrondissement -je vous précise les dates : le 15 décembre 2004, le 1^{er} mars 2005, le 16 décembre 2005, le 14 février 2006, le 9 mars 2006 et le 5 avril 2006-, ont permis d'informer la population et de régler au mieux, avec l'ensemble du quartier, les problèmes que vous évoquez.

Voilà, monsieur le président, ce que j'avais à dire. Peut-être que monsieur le maire du septième arrondissement pourra compléter, s'il le désire.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole à messieurs le maire du septième arrondissement et le président du Sytral.

M. FLACONNÈCHE : Une information précise a été donnée par monsieur le vice-président Malaval concernant la concertation mise en place et effectivement, dès que ce projet a été connu, nous avons organisé une réunion publique à partir d'une information qui a été très largement diffusée et qui permettait à tout un chacun, et notamment bien sûr aux riverains, d'y participer.

Ensuite, nous avons eu des réunions en plus petit comité, comme on le fait habituellement sur tous les dossiers que nous essayons de gérer avec un maximum de concertation, de manière à ce que l'on puisse travailler plus efficacement mais avec une condition qui est avancée chaque fois, pour ceux qui participent à ces ateliers de travail, c'est l'assiduité, de manière là encore à avoir de l'efficacité. A cet égard, je considère que les choses se déroulent bien, étant donné que c'est un secteur qui est sensible, mais déjà par rapport à l'existant, en matière de nuisances. Il faut savoir qu'actuellement, les trains qui circulent dans le secteur de Jean Macé font beaucoup plus de bruit que n'en feront demain les TER. Donc le problème est déjà existant et cela a été, pour des riverains, l'occasion de s'exprimer non pas seulement par rapport au projet mais aussi par rapport au présent.

En ce qui concerne le dossier plus général de la place, il est vrai que c'est une place qui est relativement ancienne, c'est une place qui a vécu quelques transformations importantes et je pense en particulier à celle qui a correspondu à l'arrivée du tramway, qui a impliqué un déplacement quant à la circulation des bus et qui a généré dans le secteur une situation qui est aujourd'hui -donc au présent depuis deux ans- extrêmement pénible. Nous allons essayer d'en sortir précisément avec le dossier de la halte multimodale qui devrait nous permettre un réaménagement au niveau des voies de circulation et en particulier celles des bus dans ce secteur-là.

Sans oublier bien sûr que cette place qui est très fonctionnelle, emblématique aussi pour notre arrondissement, a sans doute vocation, dans les années qui viennent, à faire l'objet d'un projet je dirai d'une autre dimension, sur l'ensemble de la place. Mais là on aborde des questions qui vont au-delà de la simple halte ferroviaire et de son impact au niveau de la situation présente. Donc j'en resterai là pour ce dossier.

Pour la troisième question posée, celle du souterrain, je laisse le soin au Sytral, Bernard Rivalta, d'y répondre.

M. RIVALTA : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais rappeler à notre collègue Decieux que Gérard Collomb et moi-même sommes beaucoup trop jeunes pour

avoir été à l'origine de l'implantation des voies ferrées qui passent là ; c'est donc quelque chose que nous avons trouvé à cet emplacement-là. La deuxième chose que je voudrais lui rappeler c'est que la station de métro, ce n'est pas sous leur responsabilité qu'elle a été implantée là où elle est et qu'aujourd'hui, la seule chose qu'il nous reste à faire c'est effectivement d'essayer de relier les deux.

La liaison, évidemment, n'avait pas été prévue dans le plan de mandat mais, personnellement, je m'engage, si effectivement l'Etat nous donne les 50 M€ qu'il nous doit, à pouvoir la réaliser dans ce plan de mandat. Voilà donc une réponse très claire et, comme je pense que vous avez quelques relations avec le gouvernement, notamment votre leader, je suppose qu'il nous aidera à réaliser cette liaison le plus rapidement possible.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Decieux, vous êtes ravie de la réponse du président du Sytral et, pour le reste, rassurez-vous, nous ne comptons pas construire l'ensemble Châtelet - Les Halles sur la place Jean Macé ; c'est autre chose de plus naturel que nous voulons réaliser.

Merci en tout cas de votre question, elle a permis à monsieur Rivalta de préciser un peu les choses et ainsi cela permet de mettre chacun devant ses responsabilités.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3419 - déplacements et urbanisme - Lyon - Presqu'île - Développement des modes de déplacement doux - Réalisation de l'axe Terreux-Perrache - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3419. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'une individualisation d'autorisation de programme portant en fait sur le bouclage d'un axe modes doux Vaise-Confluent, tel que prévu dans le plan modes doux voté en juillet 2003, qui concerne la partie Terreux-Perrache. C'est un projet prévu en 2003 mais qui s'inscrit dans le cadre de la zone 30 qui est intervenue par la suite, en cohérence d'ailleurs avec cette zone 30 dont il constitue en soi par ailleurs, et par excellence je dirai, un aménagement et un renforcement mutuel.

Il y a des endroits où l'on est dans la logique partition de l'espace public, d'autres endroits où l'on est dans la logique partage de l'espace public et c'est d'ailleurs le sens de l'histoire aujourd'hui. Je rappelle que ce projet tombe à point nommé, au moment où les pointages du service de la voirie ont noté 44 % d'augmentation du trafic vélo en un an, de mars 2005 à mars 2006, sur seize carrefours emblématiques de l'agglomération et que ces nouveaux cyclistes, notamment ceux sur Vélo'V puisque

Vélo'V constitue un quart de ce trafic, nous demandent des aménagements et des renforcements des aménagements cyclables. Donc il tombe à point nommé pour montrer que les circulations douces peuvent être une médecine douce pour aménager la ville sur elle-même. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Il faut se féliciter de la présentation de ce plan qui contribue positivement au développement des modes de déplacement doux. Mais nous devrions faire attention : il est illusoire de s'arrêter au seul principe de la zone 30 pour résoudre les problèmes de circulation posés par l'hégémonie de la voiture en ville. Il ne faut pas hésiter à compléter les réalisations actuelles par des prises de position claires et audacieuses et nous en avons une : destinons certaines rues secondaires de cet axe fort Terreaux-Perrache à une vocation prioritaire deux-roues, sans exclure toutefois ni les voitures ni le stationnement, et pourquoi pas l'étendre à d'autres quartiers ?

Je m'explique : la piste cyclable serait au centre de la chaussée, cela éviterait ainsi toute tentation de dépassement par les voitures et éviterait les accrochages avec les véhicules circulant et ceux en stationnement ; et, dans certains cas, cette mesure permettrait de conserver le stationnement sur des chaussées étroites tout en pacifiant la circulation. De plus, la vitesse limitée s'en trouverait d'autant plus respectée. Cette mesure permettrait en outre, au lieu de renforcer le marquage au sol, d'en évacuer les dangers liés à l'étréitesse de la bande cyclable, même si la garde au sol pour l'ouverture des portières est respectée. C'est pour cela que nous n'hésitons pas à proposer une sécurisation réelle et non plus virtuelle. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, messieurs les vice-présidents aux déplacements et aux nouvelles utilisations de l'espace public, chers collègues, nous saluons cette délibération. La liaison Terreaux-Perrache est en effet une étape importante du plan modes doux : elle contribuera de façon importante à la cyclabilité de notre ville.

Nous avons évidemment noté que cet axe Terreaux-Perrache passe par le principe d'un partage des couloirs de bus non élargis entre les cyclistes et les transports en commun. Ce parti pris est un choix fort qui ne soulève pas de problème majeur car la différence de vitesse entre vélos et bus est faible dans ces secteurs de l'hypercentre et la zone 30 entérine les principes de mixité des usages et du partage de la voirie au bénéfice des modes doux et des modes collectifs.

Ces principes qui permettent le développement du vélo changent la perception de notre agglomération et transforment déjà notre façon de vivre ensemble en ville. C'est pourquoi je voudrais terminer mon intervention par la demande que soit étudiée méthodiquement la mise en place de contresens cyclables pour développer le maillage, la continuité et la lisibilité des itinéraires. Tout d'abord, je rappelle qu'au moins une vingtaine de contresens existent déjà à Lyon et sur des communes périphériques comme Villeurbanne, Saint Priest, Vénissieux et quelques autres. Du point de vue de l'accidentologie, ces contresens existants ne posent pas de problème particulier, ni en section courante ni en carrefour, puisque cycliste et automobiliste sont plus visibles l'un à autre et que, par ailleurs, les piétons ont intégré leur existence.

En effet, il me semble important aujourd'hui de suivre le développement de la pratique du vélo, dû en parti à l'effet

Vélo'V et à l'action du Grand Lyon. Gilles Vesco nous a rappelé l'augmentation considérable du trafic cycliste et il me semble qu'il s'agit aujourd'hui de généraliser sans systématiser ces contresens, en les étudiant au cas par cas. En la matière, laissons-nous effectivement guider par le bon sens, qui est -paraît-il- la chose du monde la mieux partagée. Il est évident que le plan de circulation contraignant mis en place sur l'hypercentre pour dissuader le trafic automobile pénalise gravement les cyclistes et incite certains à des pratiques non réglementaires. Les contresens permettraient d'y mettre bon ordre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre du développement des modes de déplacement doux, vous nous proposez aujourd'hui la réalisation de l'axe Terreaux-Perrache. Enfin ! pourrait-on dire car plus de deux ans après la mise en place du plan vélos et un an après la mise en service de Vélo'V, nous commençons à désespérer de voir les aménagements du centre-ville se réaliser.

Mais notre satisfaction n'est pourtant que partielle et je suis étonnée d'entendre monsieur Vesco parler de bouclage. En effet, l'aménagement de la voûte ouest reste purement conditionnelle dans ce dossier alors qu'il s'agit d'une priorité. La liaison au confluent est vraiment nécessaire. L'usage que feront les Lyonnais de l'itinéraire vélos en presqu'île dépendra aussi de sa cohérence et surtout de sa fluidité. Or, comme pour les transports en commun d'ailleurs, Perrache reste un obstacle pour les cyclistes.

A travailler au coup par coup sans cohérence, sans lisibilité, avec des pistes ou itinéraires différents, exemples : les couloirs bus, le contresens, les itinéraires de voiture, les sites propres, vous rendez l'usage de ces sites dangereux, incitant souvent les cyclistes à pratiquer le vélo sans aucun respect du code de la route auquel ils sont pourtant soumis. C'est un vrai problème de sécurité pour les vélos eux-mêmes mais aussi pour les piétons et les automobilistes. Je demande vraiment que l'on retienne trois mots : cohérence, lisibilité et sécurité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, mesdames et messieurs, ce rapport concerne le projet de réalisation d'axes forts pour les modes doux, dont celui reliant le quartier des Terreaux à celui de Perrache, pour un montant de 1 845 000 €, montant qui viendra en complément du budget conséquent déjà voté pour la zone 30.

Si la réalisation de pistes réservées aux deux-roues semble indispensable pour accompagner la décision d'avoir lancé dans la ville plus de 3 000 vélos, avec l'engouement que nous constatons, ce rapport est l'occasion de rappeler deux principes en matière de gouvernance :

- d'une part, nous souhaitons que ces travaux, qui se superposent aux travaux d'aménagement de la zone 30, ne génèrent pas des chantiers interminables en centre-ville en créant nuisances et exaspération des commerçants et des habitants ;

- d'autre part, depuis de nombreux mois, nous constatons la dégradation constante de la circulation dans l'agglomération lyonnaise. C'est peut-être bien de vouloir exclure les voitures du centre-ville pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de l'air mais nous voyons qu'actuellement, le remède

est pire que le mal par la prolifération de bouchons répétitifs occasionnant pertes de temps, pollution et agacement.

L'agglomération est quotidiennement asphyxiée de Vaise à la place du Général Leclerc, de la place Maréchal Lyautey au quai Victor Augagneur et Gerland, de l'avenue Lacassagne au boulevard Vivier-Merle, sans parler du pont Lafayette où les travaux de réalisation d'une voie bus en site propre viennent d'être remis en cause. On peut y ajouter la future démolition du viaduc Mermoz-Pinel qui viendra injecter des centaines de véhicules dans le trafic saturé et dont nous votons le bilan de la concertation ce soir.

Ce n'est pas de cette façon que l'on améliorera la qualité de l'air et la fluidité des déplacements. On a l'impression que tout est fait à l'envers, sans que la réalisation des opérations soit intégrée dans un schéma de cohérence global. En somme, il n'est pas proposé aux automobilistes d'alternative. Où en serions-nous d'ailleurs si le périphérique nord, tant contesté en son temps, n'avait pas été réalisé ?

Aujourd'hui, les cyclistes se déplacent dans la ville sans que les aménagements soient adaptés, sans qu'une charte de bonne conduite soit éditée et bien trop souvent en sacrifiant les trottoirs qui ne sont plus à l'usage exclusif des piétons. Il serait bon de profiter des expériences réussies par d'autres collectivités, à l'image du plan vélo de la ville de Bordeaux pensé en amont pour que tous les modes de transports cohabitent ou soient alternatifs.

Sous ces réserves, monsieur le président, le groupe UMP votera toutefois ce rapport dans l'intérêt des futurs usagers de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, c'est vrai que nous faisons toujours un peu tout à l'envers mais si par exemple, sur LEA, nous avons demain les problèmes que connaît le tramway à Bordeaux, je ne sais pas comment vous me traiteriez, problèmes d'ailleurs qui ne sont résolus que par une prise en charge considérable de frais supplémentaires. Donc je crois que nous n'abordons pas trop mal les problèmes.

Vous me permettrez -comme pour madame Decieux tout à l'heure- de rectifier une vision qui pourrait être fautive. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un peu de difficultés à circuler en ville, tout simplement pour une raison : dans le cœur de l'agglomération, nous avons aujourd'hui vingt-cinq chantiers majeurs. Mais, je vous rassure à l'avance -ou peut-être je vous déçois-, d'ici la fin du mois d'août, nous en aurons réalisé vingt sur les vingt-cinq. Cela veut dire effectivement que la ville retrouvera le même niveau de circulation que ce qu'elle avait avant.

Et je vais vous dire une chose : si mes prédécesseurs avaient réalisé le plan de transports en commun, le plan du développement du RER que nous sommes en train de réaliser, peut-être effectivement n'aurions-nous pas pris un temps de retard sur les problèmes de mobilité urbaine. Donc, avant de donner des conseils, il faut regarder dans son rétroviseur et voir un petit peu ce que l'on a fait par le passé et ensuite, lorsque effectivement on est sûr de pouvoir avoir de bonnes raisons, on peut être rassuré. Que voulez-vous ! Sur LEA par exemple, j'étais jeune conseiller municipal, en 1977, et déjà on disait qu'on allait aménager la ligne des chemins de fer de l'est lyonnais ! Mais il a fallu attendre sept mandatures pour qu'elle soit réalisée.

Monsieur Pillonel, dans les couloirs, je lisais le livre de votre amie, Corinne Lepage et, si c'était elle, elle a le bon goût de me nommer ministre de l'urbanisme. Donc cela veut dire

qu'ensemble, nous pourrions travailler à l'aménagement de la ville ; si elle est élue bien sûr !

M. le vice-président PILLONEL : C'est une visionnaire !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2006-3420 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges du Rhône, entre les ponts Winston Churchill et Pasteur - Nettoyement des espaces et entretien courant d'espaces verts sur le site des berges du Rhône réaménagées - Convention avec la Ville confiant à la Communauté urbaine certaines attributions - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint à caractère européen en vue de l'attribution d'un marché - Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3420. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Concernant les berges du Rhône et le projet de nettoyage des espaces publics, la commission a connu une durée de débat exceptionnellement longue dont je vais donner quelques mots d'introduction et d'interprétation.

Il a semblé à certains -qui s'exprimeront vraisemblablement par la suite- qu'il s'agissait d'un glissement du service public vers le service privé, ce qui a donc donné lieu à des débats parfaitement évidents, normaux mais il est apparu, à un moment du débat, que certains commissaires ont regretté de ne pas avoir une présentation un peu plus chronologique et un peu plus exhaustive des raisons pour lesquelles cette présentation, qui a pu apparaître abrupte, de la préférence au privé par rapport au public a pu être donnée.

Nous avons obtenu -j'espère que les commissaires les ont reçues chacun- les explications attendues de cette préférence. Il apparaît en effet que les études préparatoires ont montré que la réalisation par le service public, partagée entre le Grand Lyon et la ville de Lyon, aurait connu ou pourrait connaître un coût supérieur et nettement supérieur de plus de 600 000 € par rapport à la réalisation par les services privés. Il est évident que, si le projet de délibération avait eu la capacité de présenter en introduction cette présentation-là, le débat de la commission aurait été mieux éclairé et peut-être mieux partagé.

Compte tenu de ces explications et de ces réserves, la commission a tout de même émis un avis favorable à la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo, vous avez la parole.

M. le vice-président PILLONEL : Nous n'avons rien contre ce projet, il nous plaît. Toutefois, nous souhaitons que les conventions précisent formellement :

- quels seront les indicateurs d'évaluation et de contrôle du travail effectué ?

- quel service accomplira ces contrôles ?

- dépendra-t-il directement du responsable du site ou d'un service externe ?

Ces questions nous paraissent primordiales concernant un espace public destiné à une très large fréquentation par les usagers. Il est donc préférable d'établir préalablement un cahier des charges en ce sens qui pourrait être annexé à notre délibération.

Quant aux recettes à percevoir de la ville de Lyon, il faudrait indiquer le chiffreage estimé, sa justification et son évolution dans les années à venir et ceci devrait apparaître dans la délibération qui nous est soumise ce soir.

Enfin, il faudrait réfléchir à d'autres sources de recettes, telle par exemple la location d'espaces publics in situ.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, si l'aménagement des berges du Rhône constitue sans conteste un chantier emblématique, un nouveau rapport entre la ville et le fleuve, cet espace ne trouvera son équilibre qu'au moyen d'une gestion dynamique et adaptée. La qualité de la maintenance du site et de ses équipements est la condition de son inscription positive dans la vie sociale de notre agglomération.

Le choix du mode de gestion du nettoyage appelle des observations de notre part. La délibération qui nous est proposée conclut à retenir un marché à bons de commande à confier à un prestataire privé. Je regrette la présentation trop sommaire, de mon point de vue, qui a été faite en commission déplacements et urbanisme.

Le complément d'information qui nous est parvenu en fin de semaine ne répond que partiellement à l'attente d'une comparaison détaillée des scénarii possibles en partant du cahier des charges que nous donnons, en précisant de manière complémentaire les critères et les méthodes d'évaluation du service qui serait rendu. J'ai bien compris que les deux arguments clés qui étayaient ce choix sont la simplicité que donne, en principe, la délégation à un opérateur unique et le coût réduit des prestations au travers de ce marché à bons de commande. Autant le dire, je ne suis pas convaincu par cette présentation incomplète.

Bien sûr la superposition des compétences de la Communauté urbaine et de la ville de Lyon n'est pas évidente à gérer, de même les horaires élargis de l'usage de ces espaces constituent une contrainte objective. Nous demandons des éléments sur la composition de l'écart des évaluations qui nous ont été présentées et qui font préférer confier cette prestation au secteur privé lucratif plutôt qu'aux collectivités publiques. Mais n'y aurait-il pas un projet mobilisateur et intéressant à développer pour un service public rénové et efficace ?

Le choix qui nous est proposé aurait mérité d'être éclairé plus nettement par la stratégie de notre collectivité en matière de partage entre gestion directe et délégation à des tiers. Le

groupe GAEC a une conception nuancée de cette question. Cependant, ou plutôt en raison de notre approche équilibrée et souhaitant voir progresser un service public efficace et pertinent, nous nous déterminerons à la lumière des compléments d'information qui nous seront apportés ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je préfère intervenir à la fin.

M. LE PRÉSIDENT : Donc le groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : C'est avec un petit sourire que l'on entend les différentes interventions puisque, si je reprends ce que disait notre collègue Darne tout à l'heure en minimisant notre conception du développement, j'ai l'impression que tout le monde s'interroge sur ce développement des berges du Rhône : cela bénéficie à qui ? Service public, service privé ? Alors que nous, nous sommes carrément, depuis le début, pour le développement et les réalisations des berges du Rhône. Nous le sommes historiquement -comme pourrait le dire le président-, depuis très longtemps, depuis que Pradel disait : "Los Angeles sur Rhône", monsieur Béton !

Nous, nous avons toujours pensé qu'il fallait rapprocher la ville du fleuve et, là, nous avons une occasion extraordinaire qui est non seulement de l'intérêt lyonnais mais qui est aussi de l'intérêt de l'agglomération puisqu'il s'agit d'un projet très intéressant qui, manifestement, intéresse beaucoup de monde dans la population la plus profonde et la plus démunie. C'est un effort de beauté de l'agglomération qui correspond à une proximité de qualité, à un cadre de vie de qualité.

J'ai cru lire dans la presse, à propos de l'inauguration de la Salle 3000, que monsieur Barre avait suggéré à notre président qu'il avait bien fait de ne pas avoir écouté les discours sur la proximité, autrement on aurait jamais fait la Salle 3000. Mais cela ne vient pas de notre côté parce que nous sommes à la fois pour le développement de la proximité et pour le développement des grands projets -et peut-être que monsieur Barre devrait réfléchir-, parce que nous sommes pour une proximité aussi belle que Saint Jean Cap Ferrat à Lyon. Alors, au lieu de dire "Los Angeles sur Lyon", nous disons "Saint Jean Cap Ferrat à Lyon". Oui, parce que c'est propre, parce qu'il y a beaucoup de fleurs, parce qu'il y fait bon vivre et si nous pouvons développer ce type de quartier dans notre ville de Lyon, notre bonne ville de Lyon que tout le monde aime bien, nous en serions bien entendu satisfaits.

Pour cette raison, nous n'avons aucune réticence sur le mot "développement". Il faut, une bonne fois pour toutes, que l'on puisse s'entendre parce qu'entre nous, avec le débat tout à l'heure sur le Forum, quand on parle de "la difficulté de croissance en Europe", ce n'est pas la faute des communistes si la croissance ne se développe pas en Europe. Il y a peut-être des gens qui ont des responsabilités. Même monsieur Delors n'a pas réalisé des choses extraordinaires pour le développement social en Europe !

Alors, permettez-nous de sourire et de réaffirmer que les élus communistes sont pour le développement, y compris sur les berges du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs et chers collègues, le dossier d'aménagement des berges du Rhône nous est régulièrement soumis au fil de l'avancement du projet et -j'ose le dire- au fil de l'eau.

Le dernier grand débat à ce sujet date de juillet 2005 où notre collègue Alain Jeannot est intervenu au nom du groupe UMP pour rappeler que cet aménagement avait été porté par une volonté consensuelle sous le précédent mandat puis en 2001.

Toutefois, nos réticences sur le projet retenu a minima, tant sur la proposition de la maîtrise d'œuvre que sur l'estimation financière, nous ont donné raison puisque le concept très minéral a dû évoluer suite à la concertation et que l'enveloppe financière aborde fièrement à ce jour les 45 M€, pour 15 au départ.

Vous nous avez rétorqué que rien n'est trop beau pour un projet de cette envergure qui doit refléter l'image d'une ville ambitieuse, que le ratio du coût au mètre carré est bien en-deçà de celui d'autres équipements et que finalement nous étions contre ce projet. Non ! monsieur le président, nous ne sommes pas contre ce projet qui doit redonner aux Lyonnais l'usage de cet espace privilégié. Nous disons : "Sachons nous arrêter et sachons estimer nos besoins !".

Car nous voilà à présent au cœur du sujet : l'entretien des berges, soit dix hectares. L'année dernière, on découvrait que les berges étaient inondables et plus longues que larges. Voilà à présent que l'on se pose la question -qui d'ailleurs aurait dû être le critère majeur du marché de maîtrise d'œuvre- du coût de l'utilisation. Vous allez nous dire que cela dépend de la hauteur de l'eau du Rhône et de la fréquence des crues. Vous nous demandez donc ce soir d'approuver la signature d'une convention à venir entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon afin que les attributions relevant habituellement de la ville de Lyon soient confiées à la Communauté urbaine et que soit ensuite lancé un appel d'offres pour confier les prestations à une entreprise selon un marché estimé annuellement entre 411 000 et 1 644 000 € pour deux ans.

Nous avons souhaité connaître précisément les clés de répartition financière entre la Ville et la Communauté urbaine avant d'approuver une future convention sans connaissance des éléments juridiques la composant -ce qui d'ailleurs pourrait relever du contrôle de légalité-. On nous a précisé ce matin que la ville de Lyon participerait entre 100 000 et 400 000 € selon le besoin annuel. Certes, la convention aura le mérite de fixer les charges de chacun mais nous nous interrogeons surtout sur l'aspect équitable de cette convention. Pourquoi est-ce à la Communauté urbaine de supporter la majorité financière de l'entretien général, même si la propriété est de compétence communautaire ? Par exemple, je vous rappelle que l'aménagement des Berges à Caluire et Cuire a été réalisé sous convention de maîtrise d'œuvre avec la Communauté urbaine mais c'est la Ville qui a la charge de l'entretien des espaces verts pour totalité, ce qui a conduit cette Ville à embaucher trois jardiniers.

Là aussi vous nous répondrez que nous sommes sous un projet d'agglomération et que ce ne sont pas les mêmes berges ! Mais, pour nous, toutes les communes doivent être traitées de la même manière. Ne faudrait-il pas relancer le dossier de transfert des compétences sur les aménagements de centralité et les équipements d'agglomération pour que nous en débattions avant ?

Les coûts induits de l'entretien devront être pris en charge : les toilettes publiques, irréalisables pour l'instant, la coordination des différents intervenants de l'entretien, les charges ponctuelles dues aux manifestations ou aux crues. Souhaitons de plus que les berges gardent un état de propreté supérieur à certains quartiers de la Ville. Cette charge financière sera un poste lourd dans les années à venir.

Nous aimerions que le dossier soit plus transparent et plus finalisé à ce sujet. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, chers collègues, le rapport que nous examinons est intéressant d'un point de vue à la fois technique et politique car, face à un problème posé, il met en œuvre une méthode pour trouver des solutions conciliant la qualité et le meilleur coût.

Tout d'abord, permettez-moi de reformuler le problème posé : nous avons, d'une part, un espace de 100 000 mètres carrés comprenant des pelouses, des arbres, des cheminements piétons, des pistes cyclables, des bassins, avec un croisement des compétences entre la ville de Lyon et le Grand Lyon et nous avons, d'autre part, une population du Grand Lyon toujours plus demandeuse d'espaces verts en ville. Dès les beaux jours, elle va envahir ce nouveau lieu. Le succès sera au rendez-vous, j'en suis sûr.

Mais il ne faut pas justement que les berges soient victimes de leur succès. Il ne faut pas qu'un nettoyage ou un entretien approximatif rende le lieu moins attrayant et finisse par le déconsidérer auprès de ses utilisateurs. Il ne faut pas que nous assistions au cercle vicieux bien connu : c'est sale donc ce n'est pas grave de salir, donc c'est encore plus sale, donc c'est encore moins grave de salir. Les premiers mois, les premières années seront déterminants pour l'usage futur car les mauvaises habitudes sont ensuite tenaces. Nous n'avons donc pas le droit de nous tromper sur la gestion de cet espace emblématique de l'agglomération.

Tout d'abord, précisons que ces questions de l'entretien et du nettoyage ont été suivies toute la phase de conception de façon à ne pas réserver des problèmes insurmontables ou des coûts prohibitifs au moment de la livraison du chantier. On peut noter au passage que la concertation a mis en relief l'importance de ces questions d'entretien pour les habitants. Ensuite, un inventaire et un chiffrage complet ont été faits conjointement par les services de la ville de Lyon et du Grand Lyon. Cette évaluation a permis de constater que certaines compétences ou certains matériels n'existaient pas au Grand Lyon. Elle a permis aussi de comparer les coûts entre une gestion par un prestataire et une gestion en régie.

De façon pragmatique, la solution du prestataire a été retenue. Son intérêt est d'assurer une meilleure cohérence entre les interventions et de réaliser des économies d'échelle. Le principe de l'appel d'offres est celui du marché à bons de commande. Il a été préféré à celui du forfait car, pour que le forfait soit satisfaisant, il faut une connaissance fine du travail à effectuer. En effet, qui dit nouvel espace dit des inconnues. Comment vont se comporter les utilisateurs ? On connaît leur comportement au parc de la Tête d'Or ou rue de la République mais pas ici. Le marché à bons de commande permet d'adapter l'intervention du prestataire. Les besoins sont constatés sur le terrain par un responsable de la propriété affecté à cette tâche. Cette formule allie réactivité et adaptation au plus près des besoins.

Le marché est prévu pour deux ans, renouvelable au maximum deux fois, soit quatre ans au total. Au terme de cette phase expérimentale, il est certain que nous aurons une connaissance parfaite du site et de ses contraintes d'entretien. Nous pourrions analyser et comparer de nouveau les différentes solutions de gestion. Nous aurons le choix, à ce moment-là, entre un marché forfaitaire et une gestion en régie, voire des formules mixtes. Nous nous serons donné des instruments objectifs pour faire ce choix avec pragmatisme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA : Je voudrais d'abord, à propos de ce rapport, faire une ou deux remarques, quelques-unes qui sont des motifs de satisfaction, un motif de contrariété et une réflexion plus générale sur le rapport lui-même.

Sur les motifs de satisfaction, c'est que les travaux se déroulent et vous voyez la métamorphose des berges se réaliser sous vos yeux, elle se déroule sur la totalité du linéaire et pour une durée encore d'environ sept mois. Je rappellerai -et c'est le deuxième motif de satisfaction- à tous ceux qui nous disaient : "Surtout, ne faites pas la totalité des berges, la moitié, laissez le stationnement !" -j'entends encore le conseiller général ou maire du troisième arrondissement s'exprimer en nous prédisant, comme des cassandres, l'apocalypse si nous supprimions le stationnement-, que vous avez pu remarquer -motif de satisfaction ajouté- qu'il n'y a pas de problème de stationnement, que le stationnement de voirie qui a été mis sur le quai, avec les restrictions en termes de durée, a abouti à ce que les flux pendulaires diminuent ; c'était un des objectifs du PDU. Ceux qui disent : "On avait dit qu'on allait le faire !", oui, vous avez dit que vous alliez le faire mais, premièrement, vous ne l'avez pas fait, et quand on a commencé à le faire vous avez dit : "Il faut faire les choses à moitié".

Je ne reviens pas sur la question de l'inondabilité parce qu'en réalité, l'augmentation n'est pas due à l'inondabilité que l'on aurait découverte mais à l'évolution des questions de sécurité qui ont fait qu'au lieu de raccorder de manière longitudinale les réseaux à l'ensemble des péniches d'activité ou d'habitation, il a fallu le faire de manière latérale en multipliant les réseaux. C'est une exigence qui était tout à la fois celle des services internes à la Communauté urbaine et celle des services qui nous accompagnent en matière de sécurité.

Maintenant, le motif de contrariété c'est que la commission d'appel d'offres m'a informé que deux appels d'offres qui avaient été lancés sur les voies de belvédère étaient restés infructueux. Alors, à quelque chose malheur est bon évidemment : les entreprises sont très occupées, elles manquent de main-d'œuvre et c'est la période où, tant pour les collectivités que pour l'activité économique, elles sont un peu débordées. Ceci dit, il y avait deux manières de répondre : soit relancer des appels d'offres par lot mais on n'aurait pas eu plus de résultat, soit les relancer sur une option générale avec un risque de dépassement des coûts et, surtout, les délais administratifs pour relancer le marché auraient abouti à ce que les travaux se réalisent au moment où on livrerait les berges et on aurait privé les Lyonnais de la jouissance des rubans de glisse. Donc on a pris une décision, en accord avec le président, c'est de ne réaliser les voies de belvédère qu'à partir de 2008 en se préparant à relancer le marché pour que ces voies de belvédère soient réalisées en 2008. L'inconvénient évidemment c'est qu'il y avait trois WC publics dans ces voies de belvédère ; donc nous cherchons des substituts et nous y arriverons sans difficulté.

Maintenant, pour revenir au dossier lui-même, j'aurais d'abord souligné que tous les maires, tous les élus des communes et des villages savent ce que c'est que l'empilement des interventions en matière de propreté (interventions verticales, interventions horizontales, interventions des espaces verts, interventions de la voirie, interventions de la propreté) et plus d'un s'énerve de ce manque soit de coordination, soit d'unité. Je crois que, sur un dossier dont monsieur Chevailler a rappelé l'ampleur et l'ambition, sur ces 100 000 mètres carrés, pour la première fois la Communauté urbaine a cherché à mettre en place une unité de gestion ; cela c'est ce qui est original, cela c'est ce qui est novateur.

On a essayé de le faire dès la conception de l'ouvrage, c'est-à-dire d'adapter avec des concepteurs la culture gestion des berges du Rhône -méthode, entre parenthèses, que l'on va également essayer d'appliquer au Confluent-. Un cahier a été fourni, élaboré par les concepteurs et par les services, ceux des espaces publics. Je remercie au passage monsieur Azéma et madame Sibué du travail qui a été fourni-. C'est Claire Wantz effectivement qui a travaillé avec l'ensemble des services -et des services il y en a beaucoup : les services de la propreté, la voirie, la navigation, les espaces verts, les sports, la sécurité-, avec l'appui de mes collègues vice-présidents et adjoints et elle a fait des propositions. Elle a d'abord fait des propositions en termes de conventions à passer avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le site (VNF, CGE, France Télécom) pour fixer les responsabilités et les prestations et elle a surtout préparé un rapport permettant cette unité de gestion. Je dois dire que le caractère innovant peut-être de cette démarche a engendré quelques erreurs de calage dans l'organigramme. Ce dossier aurait dû être présenté au minimum en pôle propreté et en pôle urbanisme mais cela n'a pas été fait ; il a été présenté uniquement et de manière un peu succincte semble-t-il en commission urbanisme. C'est sans doute ce caractère novateur qui peut expliquer ces petits errements.

Mais, pour ma part, ce que je retiendrai c'est d'abord la volonté d'unité de gestion puis les conclusions :

- premièrement, il n'y a pas externalisation de la totalité des prestations : tout ce qui est technique, tout ce qui concerne les fontaineries par exemple, tout ce qui concerne l'éclairage, les interventions liées à la voirie, l'eau et la sécurité ne sont pas externalisés ;

- deuxièmement, quant à l'interrogation sur le fait d'externaliser ou de maintenir en interne la gestion de ces berges, je crois que monsieur Jean-Pierre Flaconnèche a répondu par anticipation. Le fait effectivement de pouvoir mobiliser des effectifs lorsque c'est nécessaire, c'est-à-dire essentiellement l'été, le week-end, pendant les vacances scolaires, le fait d'avoir une exigence de qualité nécessitant une main-d'œuvre importante, des outils de gestion adaptés à ce type d'espace -ce qui n'est pas le cas évidemment dans d'autres espaces- puis un comparatif des coûts, compte tenu du différentiel de plus de 600 000 € entre l'externalisation et la solution en interne, compte tenu de ces faits, il aurait fallu engager plus de quarante agents ; et là, que n'aurait-on pas entendu sur les bancs de l'opposition sur les dépenses de fonctionnement, l'absence de maîtrise, la dérive ! Si nous l'avions fait, vous nous l'auriez reproché. Comme nous ne le faisons pas, vous nous le reprochez aussi ! En ce qui concerne donc la comparaison, elle est en faveur apparente -il y a une décomposition qui est prévisionnelle- de l'externalisation.

Bien évidemment, je rejoins les remarques de monsieur Benarbia du groupe GAEC : il faudra faire l'évaluation donc préciser les mécanismes d'évaluation parce que ce type de contrat n'est pas sans retour et si les qualités et les prestations n'étaient pas assumées telles qu'on peut les attendre, il serait toujours temps de revenir sur une solution en interne. Autre chose, je rappelle qu'il y a une tradition des engagements qui ont été pris, c'est de maintenir toujours 50 % en plus de l'activité en interne. Je crois que cet engagement, nous le tenons et je crois que cet engagement, nous le tiendrons.

Aujourd'hui donc, je pense que, malgré les imperfections de la présentation en commission urbanisme, malgré les petites errances en matière de préparation de la présentation du dossier dans les pôles, je vous propose d'adopter ce dossier. C'est une solution sage et elle est réversible.

Voilà ce que je voulais dire et, pour ceux qui s'intéresseraient aux berges de plus près, il y a tout à la fois l'association NOAO - un dossier sera présenté tout à l'heure - qui organise des visites de chantier de manière politique, festive, et ce les 8 et 9 juillet ; vous pourrez d'ailleurs finir la visite qui se fera par péniche le soir du 9 juillet au parc de Gerland et y pique-niquer.

J'ai traité ce dossier avec enthousiasme parce que je crois que c'est un dossier qui est plébiscité par les Lyonnais et, on l'a souvent dit, c'est l'un des plus ambitieux de reconquête des berges en Europe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Gilles Buna. Je pense que les réserves qui pouvaient exister ici ou là ont été largement levées par Gilles Buna. Nous allons donc pouvoir adopter ensemble ce dossier et, même pour mon ami René Chevaller, il n'y a pas de différence entre la vigueur, la force économique et la beauté et le rêve et l'émotion. Lui qui est un "marxologue" averti connaissait cette très belle phrase : "Il y aura demain, pour le peuple, du pain et des roses" ; nous essayons de faire qu'il y ait le développement économique mais aussi l'émotion esthétique.

M. CHEVALLER : Il faudrait un nouveau Jean Jaurès pour cela.

M. LE PRÉSIDENT : On y travaille. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3421 - déplacements et urbanisme - Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale avec les associations Allies, Uni-Est et Sud-Ouest emploi - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3421. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit, dans cette délibération, de renouveler les conventions-cadre qui tiennent le Grand Lyon et les trois associations Allies, Uni-Est et Sud-Ouest emploi qui gèrent les PLI de l'agglomération lyonnaise et qui permettent de développer trois points puis un quatrième, à savoir la mobilité des personnes en insertion, l'application de l'article 14 du code des marchés publics pour la promotion de l'emploi et de l'insertion, l'insertion dans les domaines artistiques et culturels et d'y ajouter la facilitation de l'emploi pour les personnes victimes de discrimination. Voilà en ce qui concerne cette proposition qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

(Intervention retirée).

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3427 - déplacements et urbanisme - La Tour de Salvagny - Place du Marché - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3427. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ce dossier concerne la commune de La Tour de Salvagny, la place du Marché, l'approbation du projet, l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme. Ce dossier a eu un avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Nous votons pour ce projet d'autant plus favorablement que La Tour de Salvagny est une commune innovante, performante pour sa haute qualité environnementale pour ses bâtiments administratifs, scolaires et sportifs, pour sa chaufferie à bois et autres mesures adoptées en faveur du développement durable.

M. LE PRÉSIDENT : Ne parlons pas de chaufferie à bois !

(Rires)

M. le vice-président PILLONEL : A La Tour de Salvagny, on peut ! Toutefois, et comme nous l'avons exprimé lors de la délibération se rapportant à l'axe fort Terreaux-Perrache, l'application d'une zone 30 ne résoudra que partiellement la sécurisation routière de la place du Marché. La zone 30 devient une règle mais elle devrait être cohérente avec les principes du développement des modes de déplacement doux qui impliquent, dans ce cas, une séparation entre piétons, cyclistes et automobilistes. C'est plutôt dans ce sens que nous voulons intervenir, sachant que cette place est un peu le point de jonction entre les écoles, les marchés, les bureaux administratifs et aussi les commerces. C'est pour cela que l'on attirait l'attention sur cette séparation qui serait certainement souhaitable à ce niveau-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, je vais peut-être rejoindre mon collègue Pillonel : il est vrai que pour les modes doux de déplacement, et les vélos en particulier, il est intéressant d'avoir des sites propres : dans le cas de La Tour de Salvagny, la mise en place d'une zone 30 se justifie parce que c'est là que l'on a voulu privilégier les modes doux, à savoir le piéton et non pas le véhicule, alors que, dans les autres cas, notamment dans les villes très très urbaines, le véhicule doit être séparé en effet des modes doux. Mais, dans certains cas

-je cite un autre exemple, celui de la ville de Chassieu-, nous avons des difficultés à pouvoir trouver compatibilité je dirai avec des sites propres et il nous faut bien passer par l'intermédiaire de la zone 30 qui est -je le rappelle- un choix de police du maire dans sa commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre le dossier aux voix :

-pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2006-3446 - déplacements et urbanisme - Vénissieux - Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Clôture de l'enquête publique et déclaration de projet - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3446. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Monsieur le président, c'est un rapport sur la réalisation du boulevard urbain "est" entre Saint Priest et Vénissieux, entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier, la clôture de l'enquête publique et la déclaration de projet et une convention avec Réseau ferré de France pour suivre les choses, la réalisation d'une voie à deux fois deux voies, de part et d'autre d'un terre-plein, la réalisation d'un espace réservé pour les modes doux et la protection d'isolation phonique auprès des différentes habitations riveraines, la réalisation de carrefour à feux et la modification des équipements SNCF pour la réalisation partielle de cet équipement, conformément aux requêtes des constatations qui se sont développées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés. Vous avez la parole.

M. PACALON : Monsieur le président, chers collègues, par cette délibération, la Communauté urbaine s'engage dans la réalisation du boulevard urbain "est" sur la portion de voie située entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier. Cet engagement représente manifestement une réalisation d'ampleur avec un coût global d'investissement estimé à près de 14 M€.

La ville de Saint Priest se félicite de la concrétisation de cet équipement : l'exigence que nous avons de concilier la régulation des flux de circulation et la qualité de vie des riverains sera atteinte. Je pense essentiellement à l'inscription au programme d'aménagement des recommandations que nous avons émises concernant l'installation des protections phoniques au droit des habitations et du traitement paysager du site.

Toutefois, une interrogation subsiste : il est en effet prévu de réserver une surface aux modes doux sans que ne figure pour autant notre intention -réelle-, je l'espère- de réaliser sur le BUE un site propre pour les bus. Or, nous le savons bien, cette demande légitime participe d'une logique de cohérence en lien avec le

plan des déplacements urbains et le plan des déplacements d'entreprise à l'échelle de notre agglomération. Le BUE aura en effet comme fonction essentielle d'assurer la desserte principale des zones d'activités à fort potentiel économique se situant à toute proximité de son tracé. Personne ne comprendrait le refus d'intégrer en tant que tel à l'aménagement du boulevard un espace dédié à la circulation du réseau des transports collectifs géré par le Sytral. Je souhaite vivement que le doute en la matière puisse être levé et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le dossier aux voix :

-pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2006-3451 - déplacements et urbanisme - Dardilly - Limonest - Echangeur du Tronchon - Réalisation des bretelles complémentaires - Evolution du financement avec l'Etat et individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3451. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Monsieur le président, ce dossier concerne les communes de Dardilly et Limonest (Echangeur du Tronchon - Réalisation des bretelles complémentaires - Evolution du financement avec l'Etat et individualisation complémentaire d'autorisation de programme). Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission déplacements et urbanisme, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Les Verts. Vous avez la parole.

M. DURIEUX : Monsieur le président, nous étions intervenus lors de la précédente présentation sur l'intention de ce projet, signifiant déjà une trop forte incidence financière au développement du déplacement automobile et routier, accompagnant fluidité et obligeante attention au sein d'un projet annoncé comme contraint, relevant aussi l'absence de considération aux nuisances phoniques.

Le rapport du jour pointe une évolution financière significative, voire plus malgré la recherche de quelques petites économies. Au demeurant, l'attention aux nuisances phoniques et à la qualité d'entrée d'agglomération n'est portée qu'en éventualité. Pour justifier le possible retrait d'attention qualitative et humaine, l'appui d'études ou complément d'études est forcé. En comparaison, il n'est pas conduit d'étude préalable aux nuisances sur la santé et tous les critères de santé face aux déplacements automobiles. Nous sommes surpris que les observations de l'enquête publique, relayées par le commissaire-enquêteur, ne soient pas prises plus en considération.

Lors du précédent vote, nous avons émis un vote contre que nous reconduisons cette fois-ci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés, vous avez la parole.

M. VINCENT : Monsieur le président, pour les communes de Techlid, cet échangeur est important et permettra de soulager la circulation sur la nationale puisque cela permettra un dégagement plus rapide sur l'autoroute, en particulier en direction de Paris. Pour ma part, je regrette que, sur un ouvrage qui appartient à l'Etat, celui-ci ne participe pas au financement et je voudrais insister aussi pour que l'on ne perde pas de vue les installations et les protections phoniques à mettre en place le plus rapidement possible. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On écrira au ministre des Transports pour qu'il participe. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Je m'associe aux paroles de Max Vincent : bien sûr, les protections phoniques doivent être impérativement prises en compte ; c'était d'ailleurs ce qui avait été convenu lors du précédent mandat puisque je rappelle à l'ensemble des collègues que c'est un dossier qui dure déjà depuis plusieurs mandats.

Je rappelle aussi à nos amis Les Verts que si, le jour de la Saint Valentin, vous avez voté contre, en revanche, le 23 septembre 2002 -je me tourne vers madame Besnard-, on avait rediscuté. Je ne vais pas refaire tout l'historique et redire ce que j'avais dit à cette époque mais il n'est pas question de faire là un aspirateur à voitures, c'est juste pour amener plus de sécurité et plus de tranquillité aux habitants parce qu'il y a là un parc d'affaires qu'il faut irriguer convenablement et donc il y a de l'emploi qui est en jeu. De plus, ces bretelles d'autoroute vont servir aux transports publics parce que si l'on veut aller vite, par exemple sur la gare de Vaise, il est important de pouvoir sortir du parc d'affaires. On a également un PDE de zone qui est en cours d'étude et si on veut pouvoir amener des transports publics convenablement dans le secteur, il faut aussi pouvoir les faire circuler. Donc loin de nous l'idée de dire que l'on renforce le tout-voiture, je dirai le "tout-bagnole" comme je vous avais dit il y a quelques années, il faut absolument savoir raison garder !

Ce que l'on peut regretter c'est que le dossier ait pris un petit peu de retard ; il y a l'enquête publique mais il y a aussi les acquisitions foncières. Plus on attendra et bien sûr plus les coûts seront élevés. Et je veux juste rappeler que, dans ce secteur, il y a aussi les voies ferrées de l'ouest qui prennent du retard également et, si l'on veut pouvoir mixer les bus et les ferrés, il faut que rien ne prenne de retard en l'occurrence.

Donc je vous invite à revoir votre position et à vous dire qu'il y a là une nécessité, ce n'est pas pour les voitures mais pour l'ensemble du parc d'affaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2006-3476 - proximité, ressources humaines et environnement - Désignation d'un représentant au sein du Comité syndical du Smiril - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3476. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour nommer un nouveau représentant au comité syndical du Smiril.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**Désignation d'un représentant au sein du
comité syndical du Smiril
(dossier n° 2006-3476)
Opérations de vote et résultat**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Gérard Allais. Si vous en êtes d'accord, nous allons voter à main levée. D'accord pour voter à main levée ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M. Tête (groupe Les Verts).

(Le vote à main levée est accepté).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix la candidature de monsieur Allais :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Monsieur Allais est désigné).

N° 2006-3481 - proximité, ressources humaines et environnement - Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Préservation de l'oedichnème criard - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3481. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'une proposition de participation financière sous forme de subvention au centre ornithologique Rhône-Alpes : inventaire des amphibiens, entretien de rosières du territoire et préservation de l'oedicnème criard. La commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai trois minutes pour le groupe Aglo. Ils sont partis ! Ce n'est pas gentil pour les amphibiens !

Je mets donc le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2006-3484 - proximité, ressources humaines et environnement - Assistance aux subdivisions de collecte de la direction de la propreté dans l'identification des causes de mauvaise qualité de la collecte sélective et dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des plans d'actions correctives - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3484. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Je vous signale, sur le rapport précédent, qu'il s'agit de roselières et pas de rosières, vous avez rectifié de vous-mêmes !

M. LE PRÉSIDENT : Ne confondons pas les deux !

M. ROCHE : Il s'agit ici de vérifier la qualité de ramassage des déchets pour la collecte sélective. Il s'agit de donner une subvention pour pouvoir permettre une enquête sur ce projet. La commission a bien entendu émis un avis favorable sur ce projet de contrôle de la qualité de la collecte sélective des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Aglo qui doit être parti. Non, ils sont revenus ! Vous avez loupé les amphibiens !

M. le vice-président PILLONEL : Pour une fois que j'avais fait quelque chose d'impeccable, tant pis ! On va passer à autre chose.

C'est bien le 2006-3484 ? Nous ne sommes évidemment pas contre ce projet et les actions qu'il implique mais profitons de cette occasion pour réfléchir sérieusement à l'emploi de moyens complémentaires, innovants et efficaces pour parvenir à atteindre nos objectifs d'optimisation de collecte sélective qui étaient, pour 2007, de pas plus de 20 % de refus de tri. Ceux-ci sont loin d'être réalisés actuellement, c'est un constat et il ne faudrait pas s'en contenter, d'autant plus que les moyens que nous consacrons à l'accomplissement de ces objectifs devraient nous permettre de mener une autre réflexion : ne faudrait-il pas plus impliquer les maires et les services locaux, quitte à leur donner une partie des moyens financiers prévus par ce budget et que le soumissionnaire ait mission d'amorcer le dialogue

et les actions locales. Ainsi, les actions futures seraient plus adaptées aux configurations sociologiques, géographiques et urbaines de chaque commune ou quartier. Voyez, je ne fais que des propositions !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2006-3487 - proximité, ressources humaines et environnement - Transaction avec monsieur Malécot à la suite de l'annulation de ses contrats de travail - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3487. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une transaction avec monsieur Malécot, directeur des relations internationales, à la suite de l'annulation par le tribunal administratif de ses contrats de travail. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, la semaine dernière, un certain nombre de personnes et des magistrats du tribunal administratif manifestaient à Paris contre les projets du gouvernement. Je pense qu'ils avaient raison car, sous ce nouveau gouvernement, s'est dégradée la situation de fonctionnement des tribunaux administratifs pour ne pas leur donner les moyens de travailler et changer des faits de procédure -que je ne rappellerai pas- pour empêcher les citoyens de recourir devant le tribunal administratif. Je pense qu'une démocratie s'honore à respecter ces tribunaux car l'Etat de droit doit être privilégié à l'Etat de la violence politique ou de la violence physique tout simplement.

Ma deuxième observation c'est que respecter les tribunaux administratifs, ce n'est jamais maudire ses juges, c'est soit faire appel, soit respecter les décisions de justice.

Une petite observation technique parce qu'elle va compléter mon intervention car le droit administratif était pour changer, évoluer, voire se tromper. Depuis un arrêté Ternon de 2002, on sépare les situations des salariés qui perçoivent indûment de deux manières différentes : soit c'est sur le recours d'un tiers et on est tenu d'exécuter la décision de justice, soit effectivement c'est l'administration elle-même qui découvre son erreur et elle ne peut pas revenir en arrière sur la situation, au-delà du délai de quatre mois, sur les sommes perçues.

Alors, vous avez pris la décision de faire une transaction qui donne intégralement la somme considérée par le tribunal administratif comme indûment perçue. Le principe d'une transaction ce sont les concessions réciproques. Nous avons du mal à revoir le respect de la décision de justice et les concessions réciproques.

Puis par observation, dans une ville importante de notre Communauté, je lis la lettre du directeur des ressources humaines : "Vous avez bénéficié d'une indemnité exceptionnelle instituée par le décret... -je vous passe les détails- ...Constatant que vous en avez perçu par erreur, en conséquence, vous êtes redevable de la somme de 109,14 €. Cette dette sera soldée par une retenue plafonnée à 7 % de votre traitement de base à compter du mois de février 2006 jusqu'à son extinction". Cela veut dire que, pour des pauvres personnes de catégorie C -parce que pour épurer à 7 % 109,14 € sur plusieurs mois, c'est qu'il ne s'agit pas de petits salaires-, on n'applique pas l'arrêté Ternon, on leur demande de rembourser. Je trouve qu'il y a deux poids deux mesures.

Dernière observation, c'est sur le nouveau contrat : la différence par rapport à l'ancien contrat est de 3 % et je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir donné les chiffres avec beaucoup de transparence. Si l'erreur manifeste d'appréciation était de 3 %, je ne suis pas sûr que le tribunal administratif aurait annulé. Donc je ne comprends pas la signification là encore du nouveau contrat mais je suppose que le préfet vous a donné toutes les assurances. C'est pour cela que nous ne participerons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté. *(Intervention retirée).*

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : Union pour un mouvement populaire
- abstention : néant,

Adopté, le groupe Les Verts n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3422 - Subvention à l'association Ensemble NOAO - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2006-3442 - Projet européen CVIS (Coopérative véhicule infrastructure system)- Participation de la Communauté urbaine dans le cadre du 6° programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3443 - Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer - BPNL régie intéressée - Acquisitions de biens mobiliers - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3453 - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 6° - Villeurbanne - Parcs de stationnement - Travaux d'accompagnement - Individualisations d'autorisations de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Benarbia comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3422, 2006-3442, 2006-3443 et 2006-3453. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, quatre délibérations un peu hétérogènes. La première est celle qui a été évoquée tout à l'heure par Gilles Buna qui concerne une attribution à l'association Ensemble NOAO pour la découverte des berges. La seconde concerne la participation de notre collectivité à un projet de recherche européen concernant la mobilité. Enfin, deux rapports techniques, un concernant le BPNL sur l'acquisition de biens immobiliers et l'autre une précision sur le partage des compétences en matière de travaux d'accompagnement sur les parcs de stationnement.

Ces quatre rapports ont reçu un avis favorable de la commission déplacements et urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2006-3423 - Convention de partenariat avec l'Opac de l'Ain - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3428 - Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3430 - Meyzieu - Quartier des Plantées - Cinquième et dernière phase des aménagements publics - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3431 - Lyon 1^{er} - Résidence Dupasquier - Aménagement des espaces extérieurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3434 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) Les Minguettes-Max Barel - Zone franche urbaine (ZFU) - Réalisation de la voie nouvelle V 19 et de la desserte des ERM - Création des réseaux afférents - Lancement de la procédure de concertation publique -

N° 2006-3439 - Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Approbation du nouveau bilan financier prévisionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3440 - Villeurbanne - ZAC Tonkin III - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3447 - Feyzin - Sécurisation de cheminements pour piétons - Petits travaux de voirie - Fonds de concours de la Commune - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3448 - Lyon 5° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opération Lyon 5° rue Maurice Jacob - Autorisation de programme globale : voirie liée aux opérations de construction - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3452 - Vénissieux - Opération d'aménagement de la voie nouvelle V 19, de desserte ERM et des réseaux y afférents - Autorisation de signer le marché pour un mandat de maîtrise d'ouvrage - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3423, 2006-3428, 2006-3430, 2006-3431, 2006-3434, 2006-3439, 2006-3440, 2006-3447, 2006-3448 et 2006-3452. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Plusieurs rapports. Tout d'abord une convention de partenariat avec l'Opac de l'Ain, chose importante qui va dans le sens de la mission habitat, puis différents rapports concernant Vénissieux, Meyzieu, Villeurbanne et un autre qui a été plébiscité par la commission : il s'agit de sécurisation de cheminements piétons au sein de la ville de Feyzin qui s'avoue être une ville très attentive à ses piétons et à ses cheminements de petits trajets.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2006-3424 - Collonges au Mont d'Or - Hameau de Trèves-Pâques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3436 - Dardilly - ZAC du Paisy - Approbation du bilan de clôture - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3441 - Lyon 7° - ZAC du Parc de Gerland - Approbation du bilan financier prévisionnel actualisé - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3444 - Fleurieu sur Saône - Rue du Buisson - Individualisation d'autorisation de programme pour lancement d'étude - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3450 - Craponne - Zone d'activités Les Tourrais - 3° tranche - Réalisation de la voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3424, 2006-3436, 2006-3441, 2006-3444 et 2006-3450 Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2006-3425 - La Mulatière - Oullins - Projet Yzeron-Sémard - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3426 - Neuville sur Saône - Aménagement des espaces extérieurs de la résidence L'Aventurière - Première tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le remplacement des réseaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3433 - Vaulx en Velin - Secteur de la Grappinière - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3435 - Villeurbanne - PAE Guérin-Genève - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° 2006-3210 en date du 1^{er} mars 2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3437 - Vaulx en Velin - ZAC Roosevelt - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3438 - Vénissieux - Plateau des Minguettes - ZAC Armstrong - Bilan partiel de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3425, 2006-3426, 2006-3433, 2006-3435, 2006-3437 et 2006-3438. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3429 - Corbas - Place Bourlione - Travaux d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2006-3445 - Saint Genis Laval - Individualisation d'autorisation de programme - Aménagement des accès au pôle hospitalier sud - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3429 et 2006-3445. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur ces deux rapports qui concernent l'aménagement de la place Bourlione à Corbas et l'amélioration du carrefour devant les hôpitaux. Je signale également que les hôpitaux seront un peu mieux desservis puisque le Sytral vient d'améliorer la fréquence de la ligne 47 et il nous restera, monsieur le président, à développer les transports en commun à la hauteur du site des hôpitaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2006-3432 - Lyon 8° - Espace Berchet - Phase préparatoire à la 2° tranche - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Mission territoriales - Huitième -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3432. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3449 - Lyon 8° - Bron - Suppression du viaduc de l'A 43 - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3449. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3454 - Animation économique de la conférence Rhône Amont - Convention avec Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2006-3455 - Convention avec l'association Alliés - Avenant n° 2 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2006-3458 - Lyon 1^{er} - Lyon 4° - Animation économique - Convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Allais comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3454, 2006-3455 et 2006-3458. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2006-3456 - Convention annuelle avec l'association Lyon urban truck and bus 2015 - Subvention de fonctionnement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3456. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2006-3457 - Convention de coopération décentralisée avec la ville de Koutaïssi (Géorgie) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3457. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. le vice-président JOLY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JOLY.

N° 2006-3459 - Rencontre mondiale des clusters et des pôles de compétitivité - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet est absent. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président MUET absent.

N° 2006-3460 - Convention passée avec l'association Doc Forum - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3460. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Cette délibération concerne la convention passée avec l'association Doc Forum pour une subvention et je me dois d'indiquer que dans le paragraphe concernant le programme d'actions 2006, au troisième alinéa, la date pour le colloque Savoirs, réseaux, partage doit être rajoutée puisque ce colloque est organisé les 23 et 24 novembre prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3464 - Individualisation d'autorisation de programme 2006 - Bâtiments domaine affecté - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2006-3464. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable, monsieur le président. Cet important rapport dont il est à noter, chers collègues, que nous allons installer sur l'hôtel de Communauté une centrale solaire photovoltaïque qui nous permettra de faire des économies d'énergie et, par la même, des économies de rejet de CO² dans l'atmosphère.

M. LE PRÉSIDENT : C'est le progrès ! Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2006-3474 - Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, agent comptable de la Communauté urbaine depuis le 8 avril 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3475 - Contrat d'assurance capital-décès (2005-2010) - Convention de mandat - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3474 et 2006-3475. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3477 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Rue Louis Maynard - Avenue du 8 mai 1945 - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Tranche 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3478 - Lyon - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Extension du tramway - Ligne de l'est de l'agglomération (LEA) - Convention de financement de travaux de réalisation de réseaux, de prestations et travaux sur des conduites d'eau et d'assainissement avec le Sytral - Approbation du dossier - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Roche comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3477 et 2006-3478. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2006-3479 - Parc de Lacroix-Laval - Les Rendez-vous avec l'agriculture - Convention avec la chambre départementale d'agriculture - Subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2006-3482 - Charbonnières les Bains - Corbas - Dardilly - Ecully - Feyzin - Rillieux la Pape - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - Projets nature des vallons de Serres et des Planches, du plateau des Grandes Terres, des vallons du Ribes et de ses affluents et de Sermenaz - Programmes d'actions 2006 - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3479 et 2006-3482. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3480 - Convention de partenariat 2006 avec l'association 4D - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2006-3483 - Craponne - Décines Charpieu - Francheville - Projets nature de la vallée de l'Yzeron - Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2006-3485 - Reprise des ferrailles en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3480, 2006-3483 et 2006-3485. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2006-3486 - Transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2006-3486. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 40)

Annexe 1
Résultats du vote nominatif
Dossier n° 2006-3461

	Noms	Pour	Contre	Abstention	Par procuration
MM.	Abadie Pierre	X			X
	Allais Gérard	X			
	Assi Gilles		X		
M.	Barge Lucien		X		
Mme	Bargoin Nicole		X		X
MM.	Barral Guy	X			
	Barret Guy		X		
	Barthélémy Christian		X		
	Beauverie René	X			
	Beghain Patrice	X			
Mme	Belaziz-Bouziani Samia	X			
MM.	Benarbia Fawzi	X			
	Bertrand Patrick			X	
Mmes	Bertrix Bernadette	X			
	Besnard Françoise	X			
MM.	Bideau Alain		X		
	Blein Yves	X			
	Bonnard Pierre	X			X
	Bouju Patrick	X			
	Braillard Thierry	X			X

MM.	Bret Jean-Paul	X			X
	Brochier Michel		X		X
	Broliquier Denis		X		
	Buffet François-Noël		X		
	Buna Gilles	X			
	Buronfosse Michel	X			
	Calvel Jean-Pierre	X			
	Chaffringeon Jean Marc	X			
	Chapas Michel		X		
	Charrier Maurice	X			X
	Chevallier René	X			
	Claisse Gérard	X			
	Clamaron Laurent		X		X
	Colin Jean-Paul	X			
	Collet Michel		X		
	Collomb Gérard	X			
	Communal-Haour Jean-Pierre	ABSENT			
	Crédoz Pierre	X			
	Crimier Roland	X			
	Da Passano Jean-Luc	X			
	Daclin Jean-Michel	X			
Mme	d'Anglejan Jeanne		X		
MM.	Darne Jacky	X			
	Darne Jean-Christophe	X			X
	David Guy	X			

Mmes	David Martine	X			
	De Coster Mireille	X			
	Decieux Pascale		X		
	Decriaud Jeanine	X			
MM.	Delorme Gilles	X			
	Denis Michel	X			
Mme	Desbazeille Marie-Chantal		X		X
MM.	Deschamps Yvon	X			X
	Desseigne Jean-Claude	X			
	Dubernard Jean-Michel		X		X
Mme	Dubost Anne-Marie		X		X
MM.	Dumont Pierre	X			
	Duport Michel	X			X
	Durieux Yves	X			
Mmes	Elmalan Mireille	X			
MM.	Fillot Etienne		X		
	Flaconnèche Jean-Pierre	X			
	Forissier Michel		X		X
	Fournel Yves	X			
Mme	Frieh Claudine		X		
MM.	Galliano Alain	ABSENT			
Mmes	Gautier Nathalie	X			X
	Gelas Nadine	X			X
MM.	Genin Bernard	X			X

	Gerin André	X			X
	Gignoux Bruno		X		
	Gigot Michel	NON EXPRIME			
	Giordano Alain	X			
	Girod Alain	X			
	Gonon Marc		X		
	Guétaz Joseph	X			
Mmes	Guillaume Sylvie	X			X
	Guillemot Annie	X			
MM.	Guillemot Louis	NON EXPRIME			
	Guimet Hubert	X			X
	Huguet Patrick		X		
	Imbert Alain		X		
Mme	Isaac-Sibille Bernadette		X		
MM.	Jeannot Alain		X		X
	Joly Alain	X			
	Julien-Laferrière Hubert	X			X
	Lambert René	X			
	Laréal Pierre	X			
	Laurent Patrick	X			
	Le Gall Patrick		X		
	Lelièvre Alain		X		
	Lévêque Louis	X			
	Linossier Georges	X			
	Longueval Jean-Michel	X			

Mme	Mailler Françoise	X			X
MM.	Malaval Jacques	X			
	Mansot José	X			
Mme	Marquaille Christelle	X			
M.	Marquerol Bernard	X			
Mme	Mermoud Françoise	X			
MM.	Meyer Jacques		X		
	Millon Charles		X		X
	Moralès Richard	X			X
Mme	Mosnier-Laï Estelle		X		X
M.	Muet Pierre-Alain	X			
Mme	Nachury Dominique		X		
M.	Nardone Amaury		X		X
Mme	Orcel-Busseneau Ginette	X			
MM.	Pacalon Henri	X			
Mmes	Palleja Georgette		X		
	Pédrini Michèle	X			
M.	Perret Michel	X			
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie	X			X
	Pesson Alexandrine	X			
M.	Petit Gaël		X		X
Mmes	Petitjean Madeleine	X			X
	Peytavin Yolande	X			X
MM.	Philip Christian		X		
	Pillonel Claude			X	

MM.	Plazzi Willy	X			
	Polga Bruno	X			
Mmes	Psaltopoulos Jacqueline	X			
	Puvis de Chavannes Anne		X		
Mme	Rabatel Thérèse	X			X
MM.	Rémont Bruno		X		
	Rendu Daniel		X		
	Reppelin Michel	X			X
Mme	Reynaud Blandine		X		
MM.	Rivalta Bernard	X			
	Roche Charles	X			
	Rousseau Michel		X		X
	Roux de Bezieux Erick		X		X
	Sangalli Michel	X			
	Sardat André		X		X
	Sauzay Bernard	X			X
	Serres Paul	X			
Mme	Spiteri Rita	X			X
MM.	Sturla Jérôme	X			
	Téodori Ange-Marie	X			X
	Terracher Raymond	X			
	Terrot Michel		X		
	Tête Etienne		X		
	Thivillier Henri	X			
	Touati Lahceme	X			
	Touraine Jean-Louis	X			

Mme	Tourniaire Céline	X			
MM.	Turcas François	ABSENT			
	Uhlrich Yves-Marie	X			
	Vaté Michel		X		
	Vesco Gilles	X			
Mme	Vessiller Béatrice	X			
MM.	Vial Pierre	ABSENT			
	Vincent Max	X			
Mmes	Vullien Michèle	X			
	Yérémiann Madeleine		X		
Total		100	47	2	

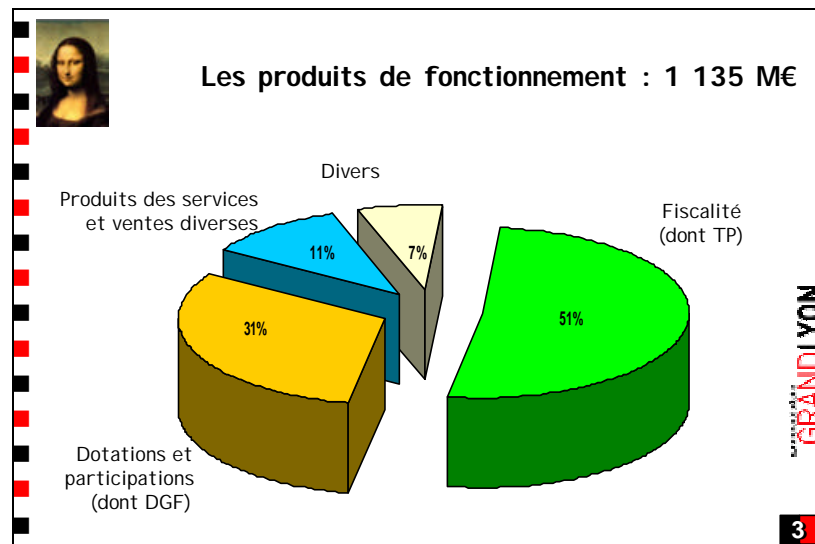
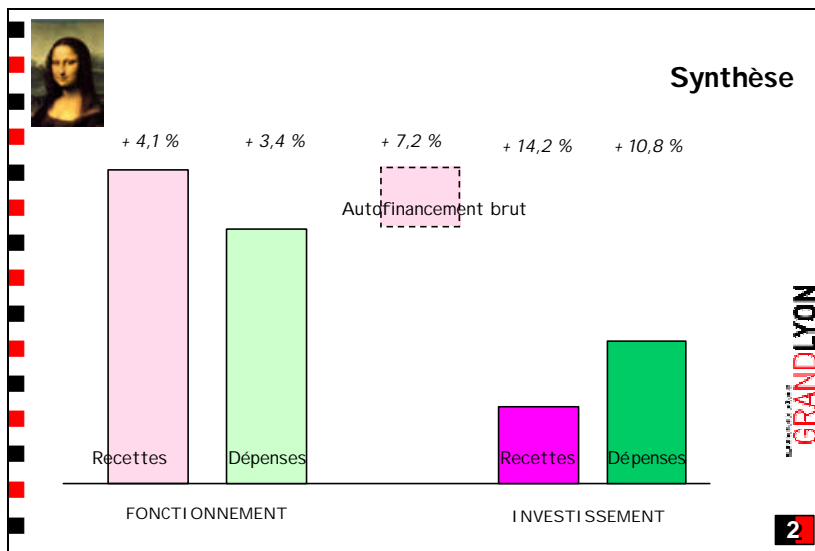
Nombre d'élus155
 Absents3
 Suffrages non exprimés3
 Abstentions2

Suffrages exprimés147
 Pour100
 Contre47

Annexe 2

Présentation du compte administratif 2005

(Intervention de monsieur le vice-président Darne)



La labellisation des cinq pôles de compétitivité devrait générer plus de 800 M€ d'investissements industriels dans les six prochaines années



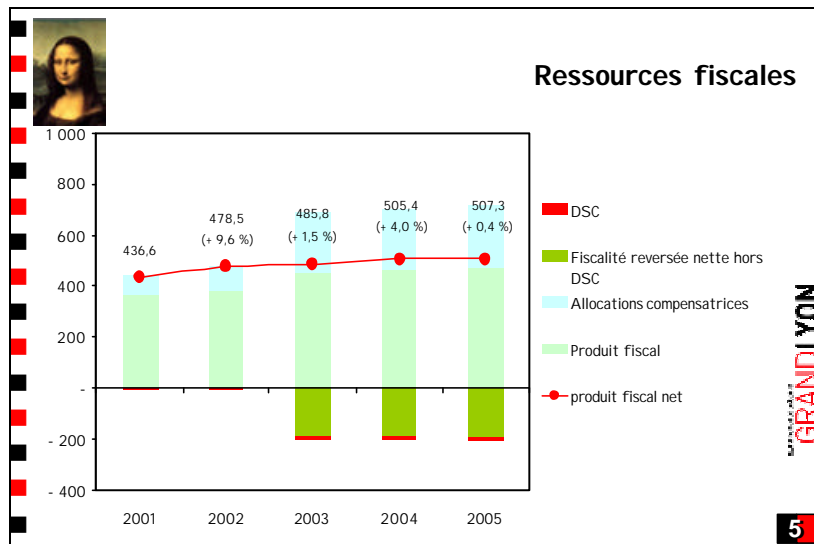
Pôle à vocation internationale, le pôle Chimie-Environnement Lyon/Rhône-Alpes

Axelera devrait permettre de réaliser 540 M€ d'optimisation sur les coûts et de générer 720 M€ de chiffre d'affaires complémentaire pour les entreprises du secteur.



Conseil de Communauté - 12 juin 2006

4



Le Grand Lyon a tissé des partenariats avec l'ensemble des forces vives du territoire et ouvert un portail internet à destination des entreprises : lyon-business.org



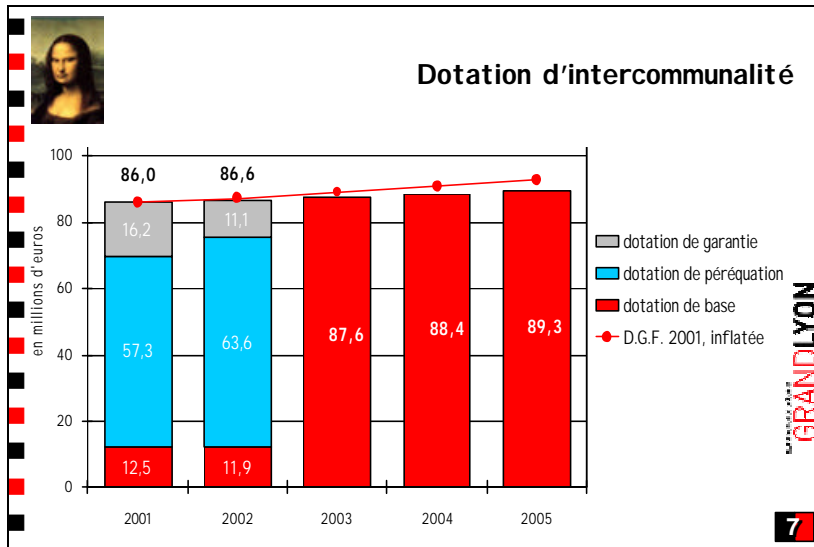
Les grands comptes :
8 grands groupes rencontrés en 2005, soit 19 dirigeants.

300 entreprises concentrent 25 % de l'emploi privé sur l'aire urbaine de Lyon.

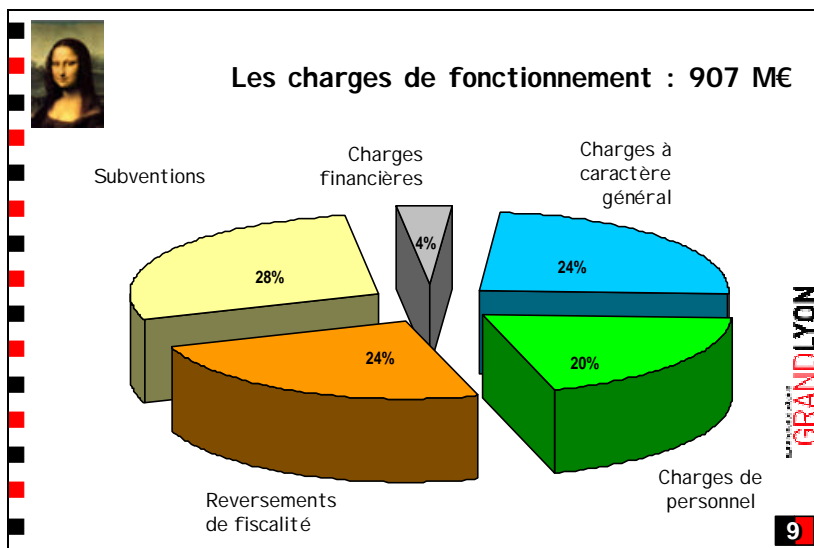
le Grand Lyon exonère de taxe professionnelle (à partir de 2006) les entreprises qui bénéficient du statut de jeunes entreprises innovantes.

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

6




-
- Autres recettes**
- ◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 86,7 M€
 - ◆ Redevance d'assainissement : 51,2 M€
 - ◆ Cessions foncières : 14,7 M€
 - ◆ Péages : 32,2 M€
 - ◆ Redevance capitalisée du parking P2 (cité internationale) : 8 M€
- MANICOMPT GRAND LYON



La protection de l'espace agricole a conduit à la mise en oeuvre d'une étude générale et préalable à la définition d'une politique agricole sur le territoire du Grand Lyon.

La consultation relative à l'aménagement des berges du canal de Jonage qui vient d'être relancée intègre la préoccupation gestion des espaces complexes.

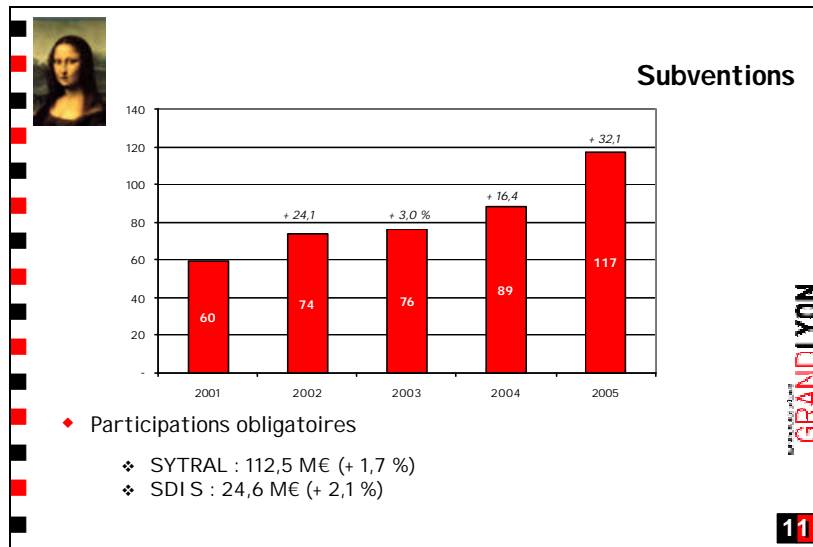


Le Grand Lyon et l'ADEME participent à l'élaboration d'un diagnostic énergie/environnement/déplacements qui permettra d'avoir une vision très précise des pollutions locales et globales engendrées par les déplacements des ménages

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

MAYENNE GRAND LYON

10




L'aéroport Lyon-Saint-Exupéry a franchi en 2005 le cap des 6 millions de passagers. Le Grand Lyon a participé à hauteur de 3,726 M€ à l'ouverture des 20 nouvelles portes

En 2005, Eurexpo a franchi le cap des 100 000 m² des surfaces d'exposition avec l'ouverture du nouveau hall 66. Un nouvel investissement de 44 M€ est prévu d'ici à 2008 pour l'extension du parc à 120 000 m².

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

MAYENNE GRAND LYON

12



L'engagement du projet de renouvellement urbain avec des financements ANRU a été l'occasion de mettre en oeuvre des clauses d'insertion : 84 bénéficiaires ont pu obtenir dans ce cadre un contrat de travail.

Le Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin s'élève à 207 M€ d'investissements. Les travaux sont en cours et s'achèveront en 2009, avec en première phase 800 démolitions / reconstructions.

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

13

MAIRIE DE Vaulx-en-VELIN
GRAND LYON

Sur la période 2002-2004, le bilan réalisé au titre de l'article 55 de la loi SRU s'avère très positif : 6 150 logements ont été réalisés, pour un objectif de 2 074 et un engagement des communes de 2 534.



2 549 logements sociaux ont été financés, ce qui a permis de dépasser l'objectif initial de 2 450 unités. 130 opérations mixtes de production de logements sont en cours de montage et représentent environ 4 000 logements

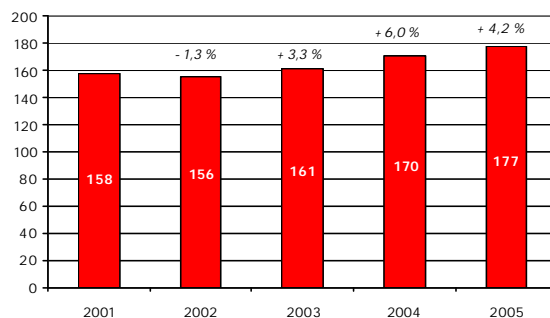
Conseil de Communauté - 12 juin 2006

14

MAIRIE DE Vaulx-en-VELIN
GRAND LYON




Charges de personnel



15

MAIRIE DE Vaulx-en-VELIN
GRAND LYON

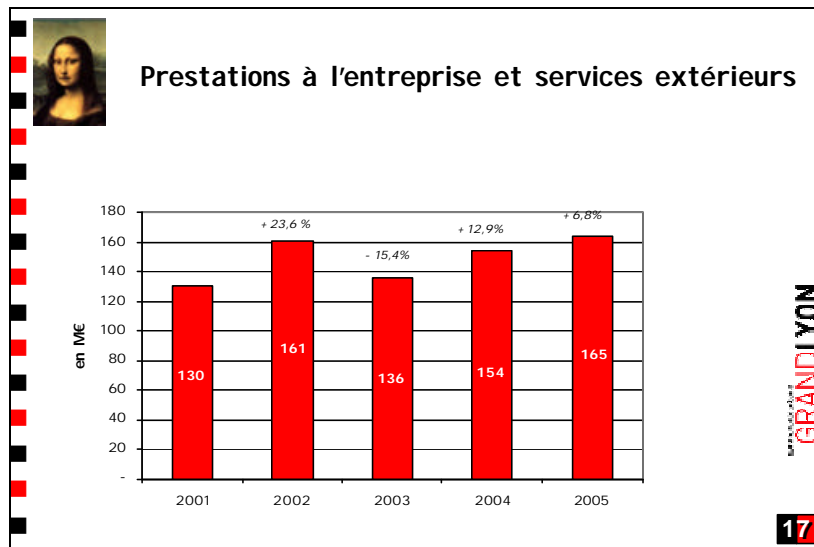
Le Grand Lyon encadre la production de l'offre de surfaces commerciales, par le biais de ZAC, pour les centres-villes, à Décines, Oullins, Tassin, Gerland, et dans le cadre des grands projets urbains, en partenariat avec le privé : pôle de loisirs Confluence et Carré de Soie.



Avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, en juillet 2005, les 55 communes du Grand Lyon disposent d'un document de planification moderne. Pour la première fois, le document est mis à la disposition du public sous forme numérique. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration.

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

16




Les 14 déchetteries du Grand Lyon ont traité 94 390 tonnes pour un total de 1251 779 entrées (+ 2,6 %).

Un suivi des réclamations a été mis en place sur toutes les communes du Grand Lyon: le délai moyen de résolution d'une réclamation est inférieur à 2 jours.

Le Grand Lyon a ouvert à Villeurbanne la 14^e déchetterie

La qualité de la collecte sélective a été améliorée de sept points : le taux de refus de tri est passé de 41 %, en 2004, à 34 % en 2005.




Conseil de Communauté - 12 juin 2006

18

Les dépenses d'investissement relatives à la voirie ont atteint 176 M€ en 2005. Le taux de réalisation est de 100 %.

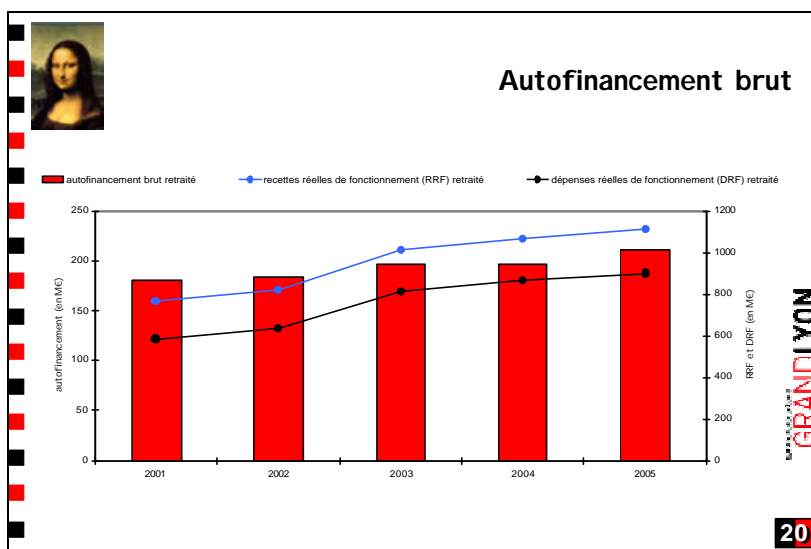
L'année 2005 a été largement consacrée à la sécurisation des tunnels.



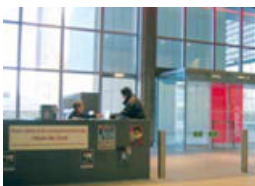
La gestion du Boulevard Périphérique Nord de Lyon a été confiée (contrat de Délégation de Service Public) à la société Autoroutes du Sud de la France qui a créé une société dédiée, Openly. Le contrat inclut l'exploitation du service, le gros entretien et le renouvellement de l'ouvrage.

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

19



2803 demandes d'intervention ont été faites en 2005 sur la maintenance des bâtiments et des terrains du domaine affecté aux services.



48 réunions ont été organisées dans le cadre des Conférences des maires en 2005.

L'année 2005 a été celle de la concrétisation du projet Agenda 21, nourri par les contributions du conseil de développement et voté en Conseil de Communauté le 17 mai. Un premier plan de 86 actions a été défini.

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

21

L'Espace des temps a travaillé sur deux axes : la coordination des temps des salariés, des entreprises et du territoire, et les questions de mobilité scolaire.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a poursuivi, entre autres, les visites techniques des installations du Grand Lyon et des délégataires, notamment sur les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Le pont Schuman, les centres-villes de Chassieu et de Caluire, la place Gros Caillou, ont fait l'objet d'une concertation au sens de la charte de participation citoyenne.



12 actions de coopération décentralisée ont été menées dont 2 dans le cadre d'opérations conventionnées, 2 hors convention et 2 dans les pays de l'Est.

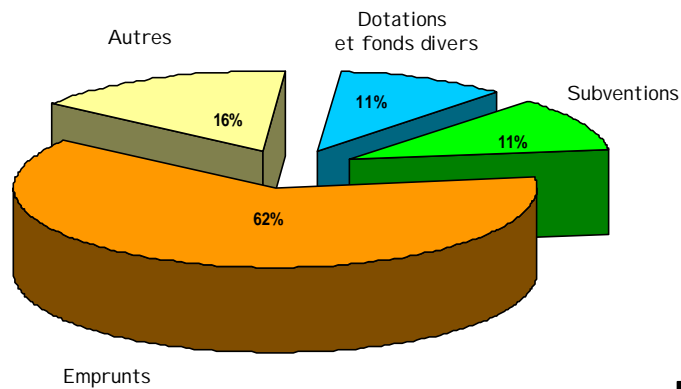
Conseil de Communauté - 12 juin 2006

22

MAIRIE DE
GRAND LYON



Les produits d'investissement : 271 M€

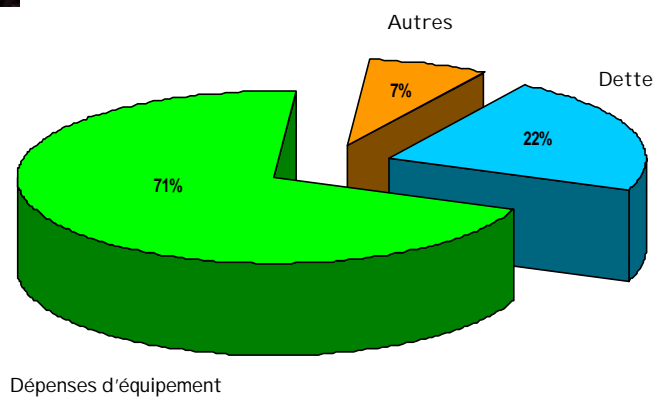


23

MAIRIE DE
GRAND LYON



Les charges d'investissement : 507 M€



24

MAIRIE DE
GRAND LYON



L'extension du Palais des Congrès permet la création d'un Amphithéâtre de 3 200 places, de 5 400 m² de forums d'expositions et de 10 salles de commissions (soit 1 500 m²). Le parking P2 possède une capacité de 1 200 places. L'ensemble du projet a été chiffré à 151 M€ 47 M€ ont été dépensés par le Grand Lyon sur cette opération en 2005...

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

25

MAIRIE DE LYON
GRAND LYON

En 2005, 48 opérations d'urbanisme sont en phase active, dont 47 ZAC et un lotissement, 23 sont en liquidation.



Futurs immeubles de la ZAC Bon Lay


Les premières expérimentations HQE ont été conduites sur les ZAC du Centre, à Mions, des Hauts de Feuille à Saint-Priest, de la Duchère à Lyon 9^e. Au total, 372 logements relèveront d'une démarche HQE



Conseil de Communauté - 12 juin 2006

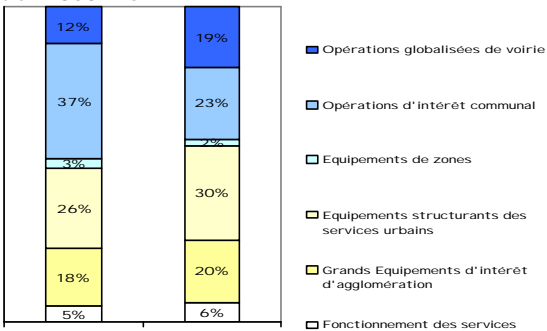
26

MAIRIE DE LYON
GRAND LYON



Investissement en charge nette

- ♦ Autorisations de programme votées : 1 490 M€
- ♦ Réalisation : 808 M€



Catégorie	AP VOTEES (%)	REALISATION (%)
Opérations globalisées de voirie	12%	19%
Opérations d'intérêt communal	37%	23%
Equipements de zones	3%	7%
Equipements structurants des services urbains	26%	30%
Grands Equipements d'intérêt d'agglomération	18%	20%
Fonctionnement des services	5%	6%

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

27

MAIRIE DE LYON
GRAND LYON

La station d'épuration de Pierre-Bénite a été conçue pour offrir une capacité de traitement de 220 000 m³/jour par temps sec avec un rendement de dépollution de 90 %. Cette capacité peut aller jusqu'à 300 000 m³/jour sur le traitement biologique et 600 000 m³/jour sur le traitement primaire par temps de pluie.



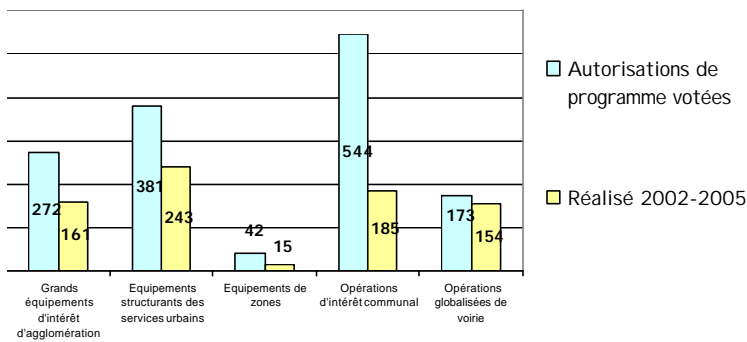
MAIRIE DU
GRAND LYON

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

28



Investissement



MAIRIE DU
GRAND LYON

29

Vélo'v a permis la mise en service des 173 premières stations et la mise à disposition de 1 600 vélos. Aujourd'hui, le Grand Lyon offre près de 2 000 vélos en libre-service, répartis dans près de 200 stations. Dans les années qui viennent ce sera 4 000 vélos dans 400 stations



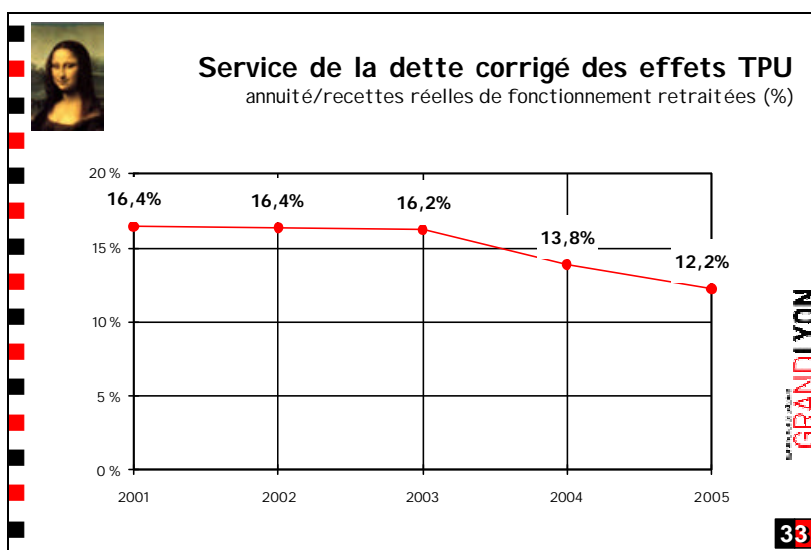
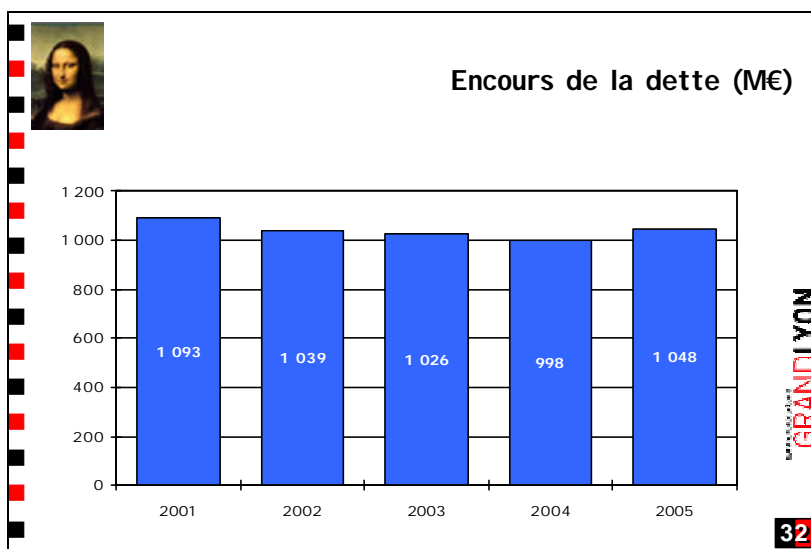
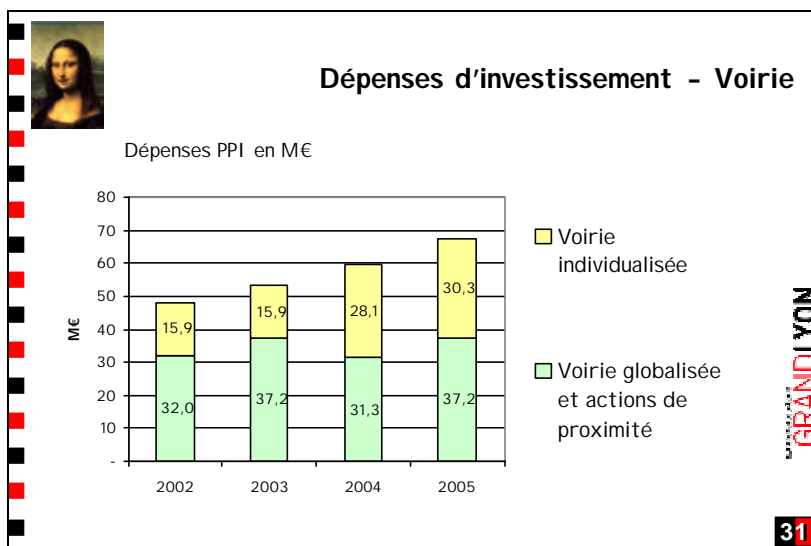
La réalisation d'aménagements cyclables et piétons sur des axes sécurisés dont la reconquête des Berges du Rhône.

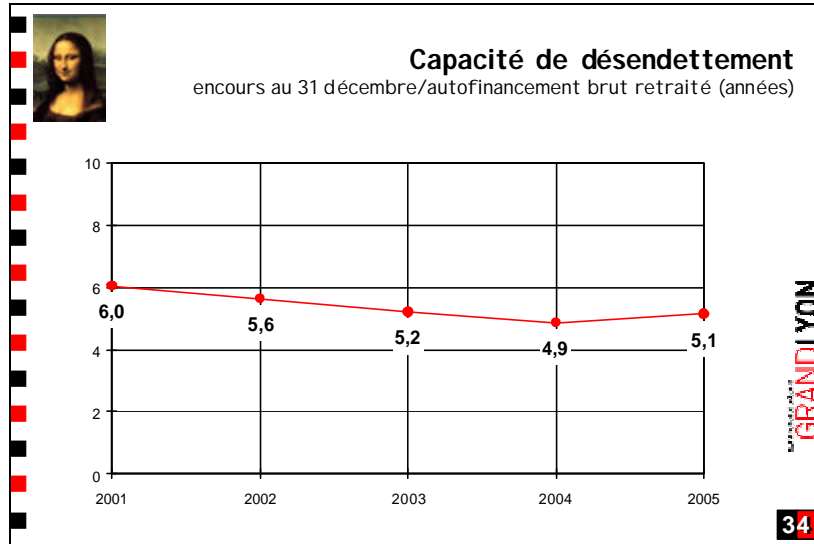


MAIRIE DU
GRAND LYON

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

30





« Conforter la renommée et la puissance de la métropole dans un esprit d'équité et de solidarité, pratiquer la ville autrement, donner à chacune et chacun le goût, le plaisir, la fierté d'appartenir à un même territoire, de partager un destin commun, telles sont les ambitions du Grand Lyon »

Conseil de Communauté - 12 juin 2006

35

